



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

**Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à
l'exercice 2018**

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

Dicastère des infrastructures DI

Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS

TABLE DES MATIERES

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité	5
1. Généralités	7
1.1. Introduction	7
1.2. Organigramme	8
2. Chancellerie	9
2.1. Rôle et fonction du service	9
2.2. Activités 2018	10
2.3. Effectif du personnel.....	12
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	13
3. Service des ressources humaines (SRH)	13
3.1. Rôle et fonction du service	13
3.2. Commissions du Conseil communal.....	14
3.3. Activités 2018	14
3.4. Effectif du personnel.....	16
3.5. politique salariale.....	16
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	17
4. Sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)	18
4.1. Sécurité de proximité.....	18
4.2. Prévention incendie.....	21
5. Service de défense incendie et de secours (SDIS)	23
5.1. Rôle et fonction du service	23
5.2. commissions	23
5.3. Activités 2018.....	23
5.4. Effectif du personnel.....	25
5.5. Projets importants réalisés en 2018.....	26
6. Organisation de Protection civile (OPC)	27
6.1. Rôle et fonction du service	27
6.2. Activités 2018.....	27
6.3. Effectif du personnel.....	28
6.4. commissions et séances	28
6.5. réorganisation de la protection civile neuchâteloise.....	28
7. Service des ambulances	28
7.1. Rôle et fonction du service	28
7.2. Activités 2018	29
7.3. Effectif du personnel.....	30
7.4. commissions	31
7.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	31
7.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	33
8. Dossiers transversaux	34
8.1. Polyclinique de couvet.....	34
8.2. Zones 30 et règlement de police	34
9. Soutien à la vie locale	34

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement.....	37
1. Généralités.....	39
2. Ecole Jean-Jacques Rousseau.....	42
2.1. Rôle et fonction du service	42
2.2. Commission du Conseil communal.....	42
2.3. Activité 2018.....	45
2.4. Effectif du personnel.....	51
2.5. Activités inhérentes à la vie de l'école	51
3. Structures communales d'accueil extrascolaire	55
3.1. Rôle et fonction du service	55
3.2. Commission du Conseil communal.....	56
3.3. Activité 2018.....	57
3.4. Effectif du personnel.....	60
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	61
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	61
4. Bibliothèque communale.....	61
4.1. Rôle et fonction du service	61
4.2. Commissions du Conseil communal.....	62
4.3. Activité 2018.....	63
4.4. Effectif du personnel.....	64
4.5 Bibliobus	64
Dicastère du territoire, des sports et de la culture.....	65
1. Généralités.....	67
2. Service du territoire	68
2.1. Rôle et fonction du service	68
2.2. Commissions du Conseil communal.....	68
2.3. Activité 2018.....	69
2.4. Effectif du personnel.....	71
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	71
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	72
3. Service des sports et de la culture	72
3.1. Rôle et fonction du service	72
3.2. Commissions du Conseil communal.....	73
3.3. Activité 2018.....	73
3.4. Effectif du personnel.....	75
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	75
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	76
4. Centre sportif regional du Val-de-Travers et Piscine des Combes.....	76
4.1. Rôle et fonction du service	76
4.2. Commission du Centre sportif et de la piscine des combes	76
4.3. ActivitéS 2018	77
4.4. Effectif du personnel.....	79
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	79
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	80

Dicastère des infrastructures	81
1. Généralités.....	83
2. Travaux publics	85
2.1. Rôle et fonction du service	85
2.2. Commissions du Conseil communal.....	85
2.3. Activité 2018.....	86
2.4. Effectif du personnel.....	87
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	88
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	89
3. Service des déchets	89
3.1. Rôle et fonction du service	89
3.2. Activité 2018.....	90
3.3. Effectif du personnel.....	91
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	91
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2018	91
4. Service de l'eau et de l'épuration	92
4.1. Rôle et fonction du service	92
4.2. Activité 2018.....	92
4.3. Effectif du personnel.....	93
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	94
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2018	94
5. Service des bâtiments	95
5.1. Rôle et fonction du service	95
5.2. Commissions du Conseil communal.....	95
5.3. Activité 2018.....	95
5.4. Effectif du personnel.....	96
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	97
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	100
Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale	101
1. Généralités.....	102
2. Direction de l'économie et des finances	104
2.1. Rôle et fonction du service	104
2.2. Commissions.....	104
2.3. ActivitéS 2018	106
2.4. Effectif du personnel.....	116
2.5. Projets importants réalisÉs ou initiés en 2018	116
2.6 État de situation à la fin de l'exercice 2018.....	118
3. Service forestier	118
3.1 Role et fonction du service	118
3.2 Commission forestière.....	119
3.3 ActivitéS 2018	120
3.4 Effectif du personnel.....	120
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	120
3.6 État de situation à la fin de l'année 2018	121

4. Service forestier, équipe communale	121
4.1 Rôle et fonction du service	121
4.2 Commissions du Conseil communal.....	122
4.3 Activités 2018.....	122
4.4 Effectif du personnel.....	123
4.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	123
4.6 État de situation à la fin de l'année 2018	124
5. Guichet social régional	125
5.1. Rôle et fonction du service	125
5.2. Commissions du Conseil communal.....	126
5.3. Activité 2018.....	126
5.4. Effectif du personnel.....	129
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2018.....	130
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2018	131

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité
publique
DASSP**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP) comprend six entités organisationnelles distinctes :

Administration (rue du Temple 8 à Fleurier)

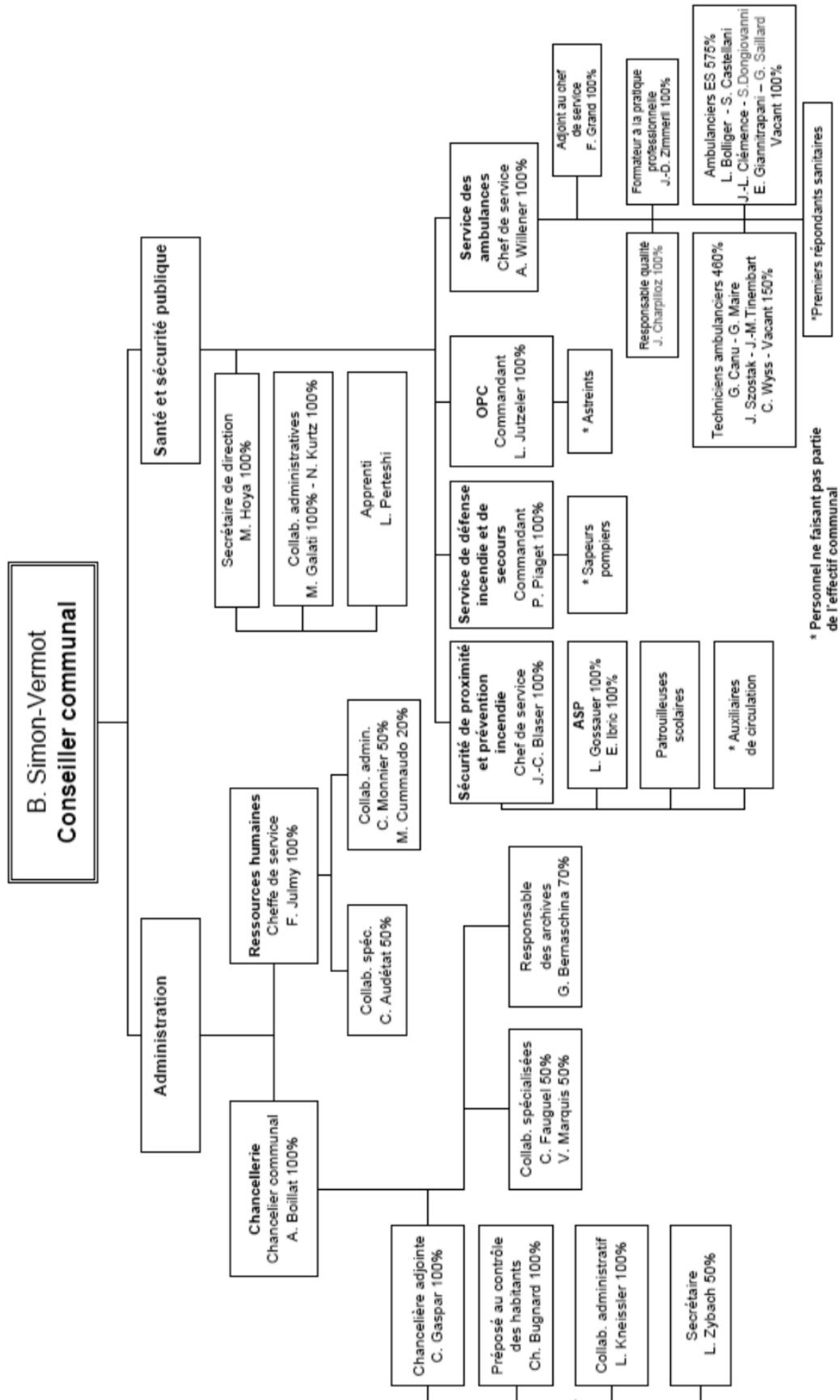
1. Chancellerie
2. Service des ressources humaines (SRH)

Santé et sécurité publique (Grand-Rue 38 à Couvet pour les trois premiers services et Grand-Rue 23 à Couvet pour le dernier)

3. Service de la sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)
4. Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Organisation de protection civile (OPC)
6. Service des ambulances du Val-de-Travers.

Le chef de dicastère et les quatre services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction sis à Couvet.

**Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique
Etat au 31 décembre 2018**



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des autorités communales ;
- 2) Les archives communales ;
- 3) Le contrôle des habitants ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel, mobilier, et l'économat.

A l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des « informations communales » publiées bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers hebdo. La tenue à jour et l'alimentation du site *www.val-de-travers.ch* et du portail collaboratif de la commune EchoVDT, ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions.

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériel et mobilier.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Par ailleurs, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresse, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes « Molok » et de tenir le registre des cimetières.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique avec le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG)¹ ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

D'autre part, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

¹ Pour mémoire, une nouvelle entité regroupera le Centre électronique de gestion (CEG) et le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) dès le 1^{er} janvier 2019.

2.2. ACTIVITÉS 2018

2.2.1 SECRÉTARIAT DES AUTORITÉS

2.2.1.1 CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 48 séances représentant la rédaction de 890 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de vingt arrêtés et trois règlements.

Dans sa séance du 27 juin 2018, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau pour 2018-2019. Sa composition se décline comme suit :

Président	Frédéric Mairy (dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale DEFCOS)
Vice-président	Christophe Calame (dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE)
Secrétaire	Yves Fattou (dicastère des infrastructures DI)
Membres	Benoît Simon-Vermot (dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique DASSP)
	Christian Mermet (dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC)

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les Autorités des principales collectivités publiques du canton, le Conseil communal a rencontré :

6 février	Conseil communal de Val-de-Ruz
22 mai	Conseil communal de la Ville de Neuchâtel
27 septembre	Conseil communal de La Grande Béroche
8 novembre	Conseils communaux des communes conventionnées (La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières)

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2018 a été riche de 155 représentations officielles.

La Chancellerie a organisé quatre scrutins, pour lesquels 45 personnes ont été convoquées. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 33.90%.

2.2.1.2 CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à six reprises pour notamment adopter les comptes 2017 lors de sa séance du 22 juin 2018 et le budget 2019 lors de celle du 10 décembre 2018, ainsi que pour étudier 14 rapports qui ont abouti à l'adoption de douze arrêtés, de deux règlements et de deux motions communales.

Ces six séances représentent la rédaction de 148 pages de procès-verbaux.

En 2018, cinq nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif.

2.2.1.3 ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans (38 participants), des personnes naturalisées dans la commune (30 participants) et des couples fêtant leurs noces d'or (28 couples).

Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 32 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à une personne entrant dans sa 100^e année.

2.2.1.4 COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la mise à jour du site *www.val-de-travers.ch*. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du législatif en regard des arrêtés acceptés, ainsi que la mise à jour de l'annuaire communal et du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT).

2.2.1.5 COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL AU PERSONNEL

Afin d'assurer une bonne communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Chaque année, dix newsletters sont transmises au personnel communal.

2.2.2 ARCHIVES COMMUNALES

La priorité durant l'année 2018, tout comme pour les années 2016 et 2017, a été donnée à l'établissement d'un plan de conservation pour tous les services communaux. Ce travail de très longue haleine est toujours en cours, d'une part en raison des données à mettre en place qui s'avèrent très complexes et d'autre part du manque de ressources humaines dévolues à l'archivage. 16,2% du temps de travail ont été consacrés à cette mise en place. Un mandat externe permettra de mettre en place ce plan de conservation pour toute la commune d'ici la fin de l'année 2019.

Deux événements majeurs sont à signaler et ont retardé l'établissement du plan de conservation et les recherches :

- Le 23 janvier 2018, une inondation a eu lieu dans les sous-sols des archives et a nécessité, dans un premier temps, l'intervention de la protection civile, l'aspiration de l'eau présente au sol et l'évacuation de documents mouillés. La gestion de cette catastrophe s'est déroulée dans des conditions difficiles, mais grâce au soutien (plus d'une vingtaine d'heures) d'un des archivistes de l'Etat de Neuchâtel, elle a vite été maîtrisée. Une surveillance journalière a ensuite été nécessaire pour vider les déshumidificateurs et vérifier l'assèchement des locaux et des dossiers. Le suivi a cessé le 29 mars car les valeurs d'humidité étaient revenues à la normale.
- Le changement des rayonnages mobiles « Compactus », avec un déménagement des archives à l'extérieur qui a duré six semaines.

L'archivage définitif des dossiers des anciennes communes est toujours en suspens malgré un premier tri des dossiers de permis de construire (domaine le plus concerné par les demandes de recherches) pour deux communes ; une 3^e est en cours de traitement. En 2018, 26 demandes de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 162 heures de recherche ; 56 pour les privés pour 86 heures.

Depuis 2017, la réception des archives de la Commune de Val-de-Travers a commencé pour les services travaillant déjà avec le plan de conservation et ayant trié les documents et dossiers comme il se devait pour l'archivage.

2.2.3 CONTRÔLE DES HABITANTS

En 2018, le Contrôle des habitants a enregistré 1'021 déménagements, 572 arrivées, 656 départs, 126 décès et 104 naissances.

Le Contrôle des habitants a établi 663 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 1'036 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 1'823 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Boveresse	386	383	396	395	391	+ 1.30%
Buttes	631	646	663	617	607	- 3.80%
Couvet	2'775	2'801	2'860	2'808	2'771	- 0.14%
Fleurier	3'498	3'492	3'452	3'356	3'324	- 4.97%
Les Bayards	356	367	369	355	358	+ 0.56%
Môtiers	811	817	830	834	814	+ 0.37%
Noiraigue	520	512	555	531	526	+ 1.15%
St-Sulpice	648	625	611	617	645	- 0.46%
Travers	1'177	1'208	1'166	1'172	1'157	- 1.70%
Total localités	10'802	10'851	10'902	10'685	10'593	- 1.93%
Hors commune	49	53	52	69	69	+ 40.82%
Total habitants réguliers	10'851	10'904	10'954	10'754	10'662	- 1.74%

2.2.4 ECONOMAT

A côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 140 ordinateurs ;
- 132 lignes fixes de téléphonie ;
- 187 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ;
- 32 imprimantes multifonctions (administration et écoles) ;
- 49 programmes informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5.7 EPT (équivalent plein temps), soit :

- un chancelier à 100% ;
- une chancelière adjointe à 100% ;
- une archiviste à 70% ;
- deux collaboratrices spécialisées à 50% ;
- un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;

- un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100% ;
- une secrétaire à 50%.

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

En parallèle au projet de système d'alerte par SMS « SMS-Info » initié en 2016, la Chancellerie a étudié l'opportunité d'adhérer à l'application numérique mobile « NEMO News » développée par l'État et la Ville de Neuchâtel qui permet de prendre connaissance des informations officielles publiées par les instances publiques et parapubliques neuchâteloises. Depuis 2018, la commune envoie ses alertes via NEMO News.

Afin d'augmenter la visibilité du concept « Qualités naturelles », la Chancellerie, en collaboration étroite avec le DEFCOS, a initié courant 2017 le développement de cette signature qui est utilisée par l'ensemble de l'administration communale depuis le début de l'année 2018.

Toujours en collaboration avec le DEFCOS, le nouveau site internet communal a été entièrement repensé pour répondre davantage aux attentes des utilisateurs, dans une structure plus conviviale et mieux adaptée aux smartphones. La commune a également, depuis 2018, un compte Facebook et Instagram.

Depuis peu, la Chancellerie appuie le service des ressources humaines pour la mise en ligne d'un volet « personnel communal » dans le portail collaboratif EchoVDT, afin que les collaborateurs puissent avoir accès à l'ensemble des informations et communications relatives à leurs conditions de travail.

Les réflexions relatives à la mise en place d'une GED (Gestion électronique des dossiers) ont été initiées et s'intégreront dans la finalisation du plan de conservation.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La Commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale, vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de connaissances du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- conseil et soutien des chefs de dicastère, des chefs de service et des employés ;
- gestion administrative du personnel ;
- gestion budgétaire des effectifs ;
- gestion des assurances sociales ;
- rémunération ;
- évaluation des fonctions ;
- gestion du temps de travail et des absences ;
- gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DU PERSONNEL

La commission du personnel s'est réunie à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2018, notamment pour mener des discussions sur les points suivants :

- mise en place du rabais flotte ;
- primes de fidélité ;
- indemnisation des services de piquet ;
- organisation de l'agape du personnel et de la sortie familiale des collaborateurs.

3.3. ACTIVITÉS 2018

Personnel communal	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018
Nombre de collaborateurs	174	175	188	192	194
Femmes	56%	54%	56%	55%	57%
Hommes	44%	46%	44%	45%	43%

Personnel enseignants et direction	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018
Nombre de collaborateurs	139	140	146	146	144
Femmes	79%	80%	82%	82%	81%
Hommes	21%	20%	18%	18%	19%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2018.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 Organisation structurelle et effectif du personnel. Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de périodes de sous-effectif, c'est un total de 272 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2018.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission du feu (prévention incendie), des auxiliaires de circulation (sécurité routière) et des premiers répondants sanitaires (sous la tutelle du service des ambulances), soit 189 dossiers.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 6 apprentis-es employés-es de commerce ;
- 8 apprentis-es assistants-es socio-éducatifs-ves ;
- 4 apprentis agents d'exploitation ;
- 2 apprentis forestiers bûcherons ;
- 1 stagiaire employé de commerce dans la voie CFC/Maturité professionnelle dite « 3+1 » (MPC 3+1, soit 3 ans en école et 1 année de stage).

Notre commune peut compter sur 22 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprentis qui ont réussi leurs examens en août 2018, il s'agit de :

- Maxime Aellen, CFC d'employé de commerce avec maturité professionnelle ;
- Xenia Darphin, CFC d'employée de commerce ;
- Katy Ventura, CFC d'employée de commerce ;
- Benjamin Schwab, CFC de forestier bûcheron ;
- Raphaël Dos Santos, CFC d'agent d'exploitation ;
- Vincent Erb, CFC d'agent d'exploitation ;
- Dario Jovandic, CFC d'agent d'exploitation.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. RETRAITÉS

En 2018, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

– Claudette Barbier	patrouilleuse scolaire	DASSP
– Chantal Benkert	concierge	DJE
– Marie-Claire Bugnon	enseignante	DJE
– Livia Capelli	enseignante	DJE
– Jean-Claude Chabloz	responsable parcs et jardins	DI
– Martine Charrière	enseignante	DJE
– Jean-Claude Cochand	fontainier	DI
– Rosemarie Fragnière	enseignante	DJE
– Roger Gaille	concierge	DI
– Daniel Juvet	enseignant	DJE
– Marlise Lambelet	enseignante	DJE
– Maryvonne Leiter Kleiner	enseignante	DJE
– Fabienne Meyer	enseignante	DJE
– Fabienne Paris	assistante socio-éducative	DJE
– François Seewer	enseignant	DJE

Nous leurs réitérons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape personnelle.

3.3.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En collaboration avec les instances concernées, la commune a mis en place des analyses de risques aux postes de travail, ceci afin de répondre aux obligations légales y relatives.

Dans le cadre du programme santé au travail, le Conseil communal encourage les activités sportives. Chaque année, le personnel a la possibilité de s'inscrire, en équipe, au BCN Tour tant pour la course à pied que pour le nordic walking.

De plus, les collaborateurs bénéficient gratuitement, selon certains horaires, des installations du Centre sportif (piscine, wellness et fitness) leur permettant ainsi de pratiquer plusieurs sports dans un seul et même complexe.

D'une année à l'autre, l'intensité, la durée et la propagation de la grippe saisonnière varient. La vaccination est donc un bon moyen de la prévenir. A cet effet, le personnel communal a la possibilité de se faire vacciner gratuitement par le service des ambulances qui coordonne et s'assure du suivi de la vaccination.

3.3.4. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2018, le SRH a enregistré douze résiliations des rapports de travail et six départs en retraite (sans compter les enseignants dont les dossiers sont gérés par le DJE). Avec un turnover brut de 11.63%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 15.50%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 11.29, soit une diminution de 3.31 jours par rapport à 2017.

Quelques cas d'absences de longue durée peuvent entraîner des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 6.68, soit en-dessous de la moyenne suisse qui est de 9.62 jours.

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité. Cette collaboration permet un suivi administratif optimal mais vise aussi également à réintégrer notre personnel dans les meilleurs délais et avec des situations discutées et adaptées au fur et à mesure.

Genres d'absences	2015 (nb jours)	2016 (nb jours)	2017 (nb jours)	2018 (nb jours)	Différence entre 2017 et 2018
Maladie non prof.	13.61	11.70	11.69	9.5	- 2.19
Accident et maladie prof.	0.60	0.87	1.19	1.47	+ 0.28
Accident non prof.	2.69	1.61	1.72	0.32	- 1.40
Total absences maladie et accident	16.90	14.18	14.60	11.29	- 3.31

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SRH est doté de 2.20 EPT, soit :

- une cheffe de service (1 EPT)
- une collaboratrice spécialisée (0.5 EPT)
- deux collaboratrices administratives (0.5 + 0.2 EPT).

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Après consultation de la commission du personnel et du groupe des cadres, le Conseil communal a validé la nouvelle politique salariale qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018, en se basant sur les modifications appliquées par l'Etat de Neuchâtel au 1^{er} janvier 2017, soit :

- changement de la grille salariale et modalités de transfert d'une grille à l'autre ;
- blocage de la progression salariale pour les employés ayant déjà atteint l'échelon 25 ;
- indemnités pour inconvénients de service ;
- indemnités pour horaires irréguliers ;

- durée du travail pour le personnel communal et les cadres ;
- vacances.

3.6. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

3.6.1. FORMATION CONTINUE

Le Conseil communal favorise le développement des compétences et permet aux collaborateurs administratifs et techniques de suivre des formations adaptées au développement de leurs compétences et nécessaires au bon déroulement de leurs missions.

Diverses formations continues internes et externes ont été mises en place pour le personnel administratif et technique. Durant toute l'année 2018, 125 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 4'275 heures.

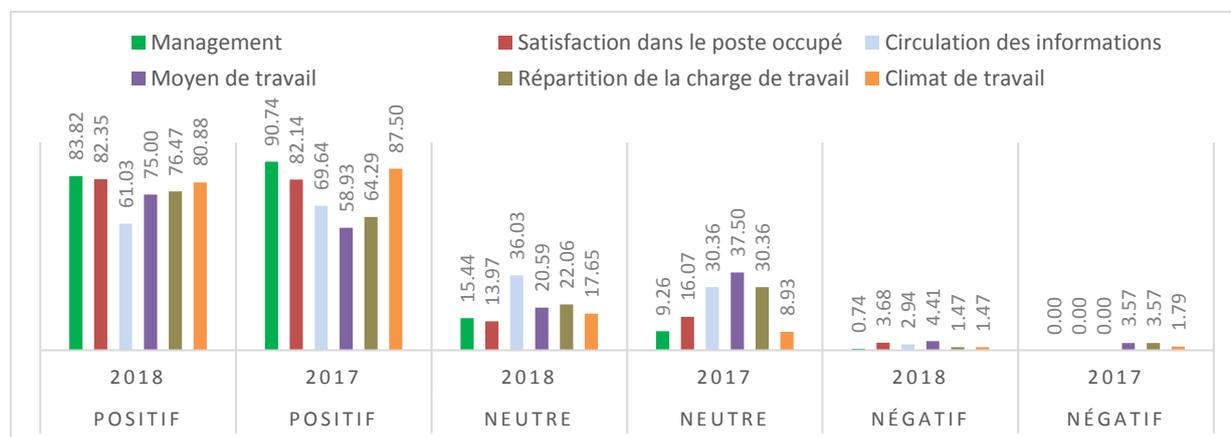
Parmi les formations mises sur pied, nous pouvons citer les cours suivants :

- s'exprimer en public ;
- management ;
- gestion documentaire ;
- salaires ;
- informatique ;
- maître d'apprentissage ;
- communication non violente ;
- rédaction administrative ;
- cadre en administration communale ;
- préparation au brevet fédéral d'agent de sécurité ;
- préparation à la retraite.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

3.6.2. SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Les entretiens individuels ont été analysés et la satisfaction des collaborateurs a pu être évaluée selon les critères suivants :



La satisfaction au travail constitue une évaluation subjective de la situation de travail propre à chacun et repose sur divers facteurs comme le contenu du travail, les perspectives de développement, la collaboration et le climat de travail. La satisfaction au travail, de même que l'implication influencent le comportement des collaborateurs.

D'une manière générale, cela signifie que les objectifs stratégiques tels qu'un travail axé sur le service, les coûts ou la qualité, sont surtout réalisés lorsque les collaborateurs font preuve d'une grande implication et montrent une grande satisfaction au travail.

3.6.3. ÉTAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Plusieurs mesures lancées en 2018 seront mises en place durant l'année 2019, notamment :

- prévention des accidents professionnels et non professionnels ;
- analyse de risques (santé et sécurité au travail) de certains de nos services ;
- mise en place d'un règlement relatif à la gestion des conflits ;
- réflexions sur la nouvelle politique RH.

4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET PRÉVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées, notamment dans les domaines suivants :

- 1) surveillance des écoles ;
- 2) surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- 3) notification d'actes divers ;
- 4) objets trouvés ;
- 5) contrôle des véhicules au repos ;
- 6) retraits de plaques ;
- 7) gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- 8) manifestations ;
- 9) application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

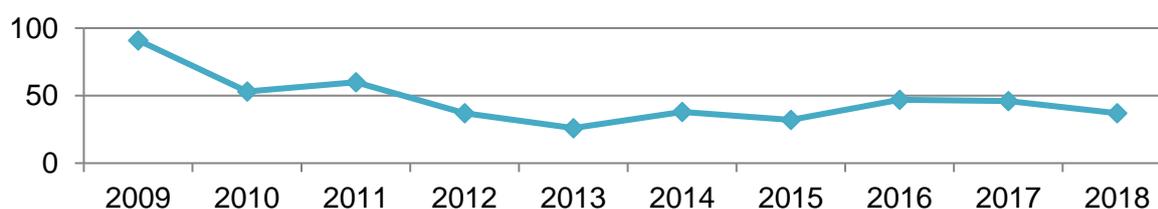
Le secrétariat de la sécurité publique assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les membres de la CNAT sont :

Présidente :	Margherita Giovenco (PS)	
Vice-président :	Roland Schorderet (PLR)	
Secrétaire :	Christiane Barbey (UDC)	
Membres :	Sarah Fuchs-Rota (PS)	André Rosselet (UDC)
	Jean-Paul Lebet (PLR)	Marie-France Vaucher (Les Verts)

Les personnes naturalisées en 2018 sont au nombre de 37, dont 28 majeurs et 9 mineurs.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, 20 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de 1^{re} génération et neuf de 2^e génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, huit personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de ce dernier.

Les personnes naturalisées en 2018 sont issues de 11 pays différents, dont voici le détail :

Algérie	1	France	1
Cameroun	1	Italie	5
République du Congo	1	Portugal	16
Espagne	5	République dominicaine...	1
Etats-Unis	1	Tunisie	2
Finlande	3		

Actuellement, 6 dossiers sont en cours d'étude à l'Etat ou à la Confédération et n'ont pas encore été présentés à la CNAT. D'autre part, l'Etat a classé un dossier sans suite.

Durant cet exercice, la CNAT n'a pas rendu de préavis négatif.

La CNAT s'est réunie à cinq reprises et a traité au total 16 dossiers impliquant 31 personnes :

25 janvier 2018	4	dossiers impliquant	8	personnes
19 avril 2018	2	dossiers impliquant	2	personnes
24 mai 2018	2	dossiers impliquant	5	personnes
30 août 2018	2	dossiers impliquant	4	personnes
26 novembre 2018	6	dossiers impliquant	12	personnes

Il est important de souligner que la nouvelle loi fédérale sur la nationalité est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation devront dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la sécurité publique. Participent également aux séances la secrétaire de direction à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef du service de la sécurité de proximité et de prévention incendie.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, etc.). En 2018, le groupe circulation s'est réuni à 9 reprises et a traité 72 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2014	2015	2016	2017	2018
Les Bayards	1	3	1	0	0
Boveresse	2	1	1	1	3
Buttes	3	6	2	2	7
Couvet	12	5	17	10	14
Fleurier	25	23	32	16	27
Môtiers	4	7	5	4	8
Noiraigue	5	7	4	2	4
Saint-Sulpice	1	3	4	2	1
Travers	5	7	5	2	5
Hors localité	7	5	8	4	3
Total	65	67	79	43	72

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

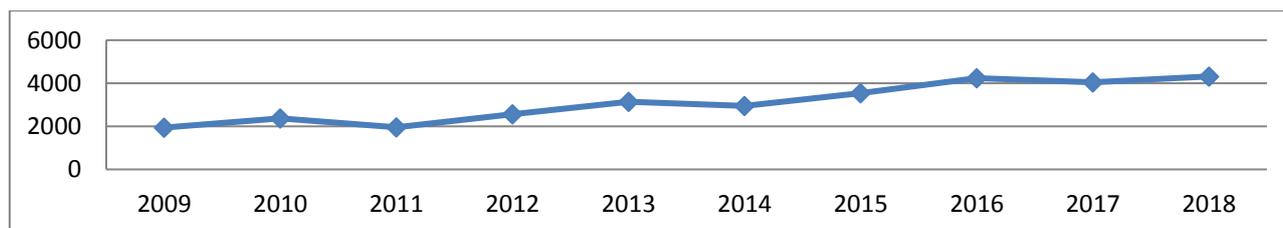
A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

4.1.3. ACTIVITÉS 2018

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 4'315 commandements de payer ;
- établissements publics : 17 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 76 autorisations occasionnelles d'ouverture tardive ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et des établissements publics) ;
- 75 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 105 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 125 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la commune ;
- gestion complète des foires de Couvet (135 exposants deux jours par année, un jour en mai et un jour en octobre), de Travers (18 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (41 stands et forains durant trois jours) ;
- plans de signalisation : gestion de 82 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement de police avec notamment 84 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (13 dossiers traités) ;
- renseignements à la population.

Evolution des notifications de commandements de payer :



Cette année encore, les agents de sécurité publique (ASP) ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation.

A noter que, avec 725.41 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale représente un investissement important. 96 demandes de manifestation ont notamment été traitées et 110 préavis ont été rendus au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

Le chef de service participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2018, il a assisté à 85 séances de chantier, soit 201.25 heures, organisées dans le cadre des travaux sur la H10 à Travers et de l'aménagement de la Place de la Gare à Fleurier.

D'autre part, les séances hebdomadaires avec la PONE permettent d'assurer l'échange d'informations.

4.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3.62 EPT dont :

- 1 chef de service pour 0.9 EPT
- 2 agents de sécurité publique pour 2 EPT
- 3 collaboratrices administratives pour 0.99 EPT

En raison de l'augmentation du nombre de commandements de payer à notifier, une collaboratrice administrative s'est vue augmenter son temps de travail de 30% à partir du 1^{er} octobre 2018.

4.1.5. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 23 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année, ses membres ont suivi deux formations, une le 24 mars et l'autre le 25 septembre 2018. Ils ont également pris part à l'exercice ESAMB (école supérieure de soins ambulanciers de Genève) le 5 mai 2018 et à un exercice de désincarcération effectué par le service de défense incendie et de secours (SDIS) le 2 juin 2018.

Les auxiliaires de circulation ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement lors de 23 manifestations et de deux jours de régulation dans le cadre du chantier de la H10 à Travers.

4.2. PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PRÉVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) et son règlement d'application (RALPDIENS), les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP), présidée par le chef de dicastère et forte de neuf commissaires, appuyés par 17 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

Les membres de la CPFSP sont :

Président :	Benoît Simon-Vermot	
Vice-président :	Michel Patthey	
Secrétaire :	Michel Giroud	
Membres :	Albano Boscaglia	Jessy Forest
	Denis Cherbuin	Julien Borel
	Jean-Blaise Curtit	Eugène Herrmann
	Frédy Favre	

En outre, le SPPI assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les bâtiments industriels.

4.2.3. ACTIVITÉS 2018

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	60	118	47	32	70
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	544	242	357	271	203
Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	69	35	67	93	61
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	65	63	88	204	204
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	12	14	11	24	48
Bâtiments devant être visités annuellement	4	1	2	2	3
Nombre total de bâtiments visités	754	473	572	626	589

Ces 589 visites ont donné lieu à 83 décisions rendues pour non-conformité, contre 48 en 2017.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués. Avec un pourcentage de visites de 11.8%, la commune répond aux recommandations de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

Dans le cadre de la salubrité publique, 13 interventions ont été effectuées à la demande de propriétaires, de locataires ou du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Cette activité consiste à intervenir lorsque la santé de tiers est menacée. Un rapport est en principe établi après chaque visite et, si nécessaire, un ordre sanitaire peut être prononcé.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.62 EPT en 2018.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu et les éléments naturels, ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

5.2. COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS). Le commandant du SDIS, le Maj Patrick Piaget, est membre du bureau permanent des commandants du canton de Neuchâtel, de la commission cantonale de coordination de la défense incendie ainsi que dans divers groupes de travail (commission d'achats des véhicules et instruction sur les nouveaux véhicules tonne-pompes).

Le responsable de l'instruction du SDIS, le Cap Fabio Castellani, est membre de la commission cantonale de l'instruction. Le Cap Sébastien Cloléry siège au comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel.

5.3. ACTIVITÉS 2018

Le SDIS est géré par la commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le nombre d'exercices et d'interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) de Couvet qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

L'an dernier, le SDIS a reçu avec grand plaisir dans ses locaux de Couvet la population lors de la fête du 24 février au cours de laquelle il a pu expliquer ses différentes activités et présenter une partie du matériel au travers de différents postes. Ce jour-là, le nouveau véhicule tonne-pompe a été inauguré par les autorités communales.

Un véhicule pour chef d'intervention et un véhicule tracteur 4x4 ont également été mis en service durant l'année écoulée. Ces trois nouveaux véhicules ont été financés à des degrés divers par l'ECAP et la Commune de Val-de-Travers.

Le SDIS a participé au travers de la mise à disposition de personnel et matériel, au nettoyage de berges de l'Areuse et du Buttes le samedi 26 mai 2018.

La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) composée de 25 jeunes filles et garçons âgés de 12 à 17 ans et placée sous la direction du Cap Albano Boscaglia a célébré son 20^e anniversaire en 2018. Pour l'occasion, une matinée de présentation destinée aux parents ainsi qu'aux médias cantonaux et régionaux a été organisée le samedi 26 mai à Fleurier. Toujours dans le cadre de cette année d'anniversaire, le week-end des 1^{er} et 2 septembre, les JSP se sont déplacés à Ste-Croix pour une matinée d'exercice avec leurs collègues vaudois, une après-midi de loisirs aux installations de La Robella et une nuitée ensemble à Couvet.

Dans le cadre d'échange, le SDIS a accueilli les confrères des Amicales sapeurs-pompiers de Wettingen (AG) le 25 août et du Centre de secours incendie (CSI) des Deux Rives de Leytron et environs (VS) le 1^{er} septembre.

Une campagne publicitaire cantonale pilotée par la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers et destinée à dynamiser le recrutement a débuté en août par de la publicité placée sur les véhicules des

transports publics et des affiches dans les villages et commerces ainsi que sur les réseaux sociaux. Cette action s'est terminée le 8 octobre par un *Fire Challenge (Urban Training)* qui a réuni une cinquantaine de participants à Fleurier.

En octobre se sont déroulées deux sessions de la phase III de sélection des instructeurs fédéraux du groupement latin au centre de formation de l'ECAP de Couvet et placées sous le commandement du Maj Piaget.

Le samedi matin 20 octobre s'est déroulé à Couvet une matinée de formation ouverte au public qui a pu s'essayer au maniement d'extincteurs et à l'utilisation de couvertures anti-feu en conditions réelles.

Le 2 novembre, nos huit recrues ont été officiellement incorporées comme sapeurs au sein du SDIS.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Exercices de lutte contre le feu	29	24	35	31	55
Chauffeurs	38	30	28	39	57
Séances d'état-major	28	28	21	17	17
Entretien du matériel et des véhicules	16	25	20	12	24
Exercices officiers et sous-officiers	23	20	20	14	9
Formation antichute	2	2	2	2	3
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	19	12	12	14	16
Formation des JSP	10	10	12	9	9
Secours routier	6	9	11	7	7
Centralistes	6	7	5	3	0
TP ou autre véhicules DPS 2 dans les DPS 3	5	5	5	9	3
Chimique, hydrocarbure	6	7	4	4	3
Recrutement	12	3	3	3	3
Exercice sur alarme surprise	1	2	1	1	2
Sanitaire	8	0	0	2	2
Total des exercices et des séances	214	183	179	167	210

L'augmentation des exercices s'explique par la réception du nouveau tonne-pompe, qui a engendré plus de formation. Les inondations de janvier ont généré également beaucoup d'heures de maintenance et rétablissement tout comme l'inventaire et identification du matériel pour chaque véhicule. Le nombre des autres exercices est quant à lui resté stable, voire a diminué, en raison d'exercices en commun avec les différents détachements de premier secours.

5.3.2. INTERVENTIONS

Les tempêtes Eleanor et Evi de janvier ainsi que l'incendie de forêt à St-Sulpice le 9 octobre et d'un garage automobile à Môtiers le 25 octobre ont nécessité un engagement très important du personnel, renforcé en janvier par 15 hommes des régions du Littoral et du Val-de-Ruz.

Les soldes pour les tempêtes de janvier se chiffrent à 39'140.- francs (77 sites d'engagement, comptabilisés pour deux interventions dans le tableau ci-dessous).

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2014	2015	2016	2017	2018
Alarme automatique	37	42	34	28	39
Inondations	22	23	31	14	13
Feux	36	20	23	19	19
Aide au portage pour les ambulanciers	12	9	11	10	6
Sauvetage de personnes / relevages	2	4	7	17	18
Sauvetage d'animaux	3	1	6	4	5
Chimique	1	2	5	1	3
Divers / éléments naturels	2	1	5	2	0
Interventions auxiliaires de circulation	25	3	3	1	2
Hydrocarbures	8	9	3	6	10
Interventions au profit de la collectivité publique	16	0	2	1	3
Secours routier / aéronefs	9	8	2	3	2
Domaine ferroviaire	0	0	2	1	1
Tunnels et autoroutes	0	1	1	0	0
Pompiers sanitaires	19	0	0	0	0
SAS	2	0	0	0	0
Total interventions	194	123	135	107	121

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2014	2015	2016	2017	2018
Val-de-Travers	162	106	119	95	105
Les Verrières	7	7	9	8	8
La Côte-aux-Fées (sans SPS ² dès 2015)	24	9	4	3	8
Brot-Dessous	1	0	2	1	0
Autre(s)	0	0	1	0	0
TOTAL	194	122	135	107	121

5.3.3. FORMATION

En sus des exercices énumérés précédemment, le personnel du SDIS a également participé à plusieurs formations spécifiques, cantonales ou fédérales, ce qui représente 308 jours de formation externe et une moyenne de 2.48 jours/homme.

Cette augmentation de 0.67 jour/homme en moyenne par rapport à 2017 s'explique par l'importante implication des instructeurs fédéraux du SDIS au sein des cours cantonaux, fédéraux et privés.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

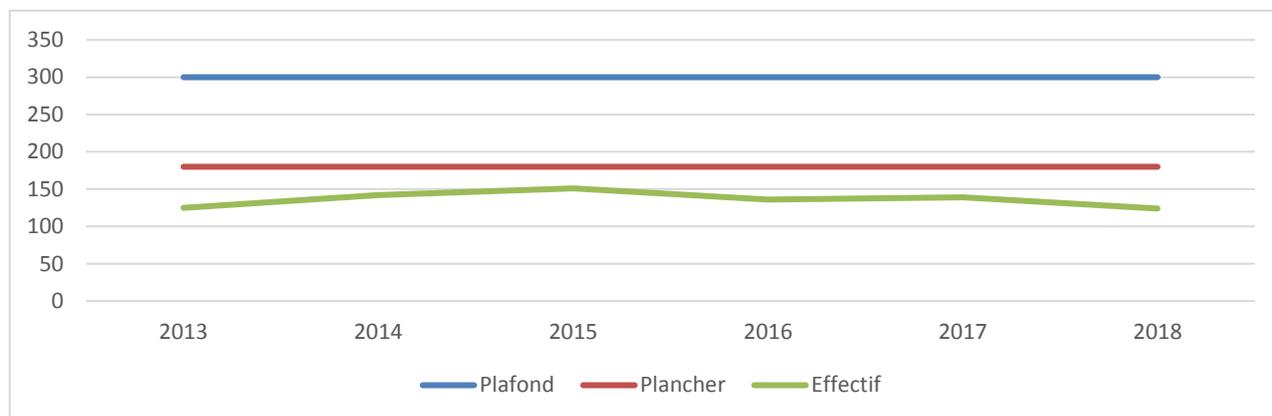
Pour accomplir sa mission, le SDIS a nécessité un effectif de 2 EPT, dont 1 EPT de commandant et 1 EPT de personnel administratif fourni par le secrétariat de la sécurité publique.

Le seuil plancher de 180 sapeurs-pompiers n'a pas encore pu être atteint, avec notamment les démissions pour raison d'âge et déménagements hors district qui ne sont malheureusement pas compensées par les admissions. L'effectif total est 149 personnes (dont 25 JSP).

² Sapeurs-pompiers sanitaires

Il est tout de même réjouissant de constater une légère augmentation depuis 2017 du nombre d'enfants qui intègrent la section JSP. Par la formation de ces jeunes gens, nous assurons également l'avenir du service.

La démarche de recherche de sapeurs-pompiers entreprise via l'Association Réseau des Fleurons Val-de-Travers (ARF) en 2017 a porté ses fruits. Que cette association et tous les employeurs du Val-de-Travers concernés soient ici sincèrement remerciés pour la mise à disposition de leur personnel.



5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2018

5.5.1. FORMATION ET PLAN QUADRIENNAL 2016-2020

Deux chauffeurs de véhicules lourds ont terminé leur formation, ce qui permettra d'augmenter l'effectif ; un nouveau chauffeur a débuté sa formation.

Deux candidats instructeurs fédéraux ont réussi la phase III de sélection et termineront leur formation en 2019.

La formation et le perfectionnement des instructeurs fédéraux se sont poursuivis activement avec un effectif honorable de huit instructeurs fédéraux pour notre SDIS. Ces instructeurs fonctionnent également comme chefs de classe et commandant au niveau cantonal et fédéral et cours privés, ce qui contribue à donner une image particulièrement positive et dynamique de notre région.

Les objectifs tactiques et opérationnels du plan quadriennal sont pour certains déjà atteints, comme le respect des directives de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) en matière de délais de départ, respect des recommandations ECAP sur le matériel et les véhicules, synergies développées avec les autres services de sécurité communaux.

5.5.2. PROJETS 2019

L'Etat-major poursuivra la mise en œuvre du plan quadriennal pour les sujets dont les objectifs ne sont pas encore atteints, notamment la formation de nouveaux sous-officiers et l'augmentation de l'effectif.

La réception attendue d'un nouveau camion-échelle nécessitera également une formation spécifique importante qui reste à mettre sur pied et à dispenser aux chauffeurs.

Les autres projets à mentionner pour 2019 sont :

- maintenir le niveau de formation du personnel par les formations internes et externes ;
- développer et assurer l'hygiène des équipements de protection individuel (EPI).

6. ORGANISATION DE PROTECTION CIVILE (OPC)

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

6.2. ACTIVITÉS 2018

24 services commandés, deux interventions au profit de la collectivité et trois interventions urgentes ont eu lieu totalisant 590 jours/hommes.

La répartition des services est la suivante :

- 6 cours préparatoires et 13 cours de répétition pour un total de 355 jours/hommes ;
- 5 états-majors pour un total de 70 heures représentant 1.4 jours/hommes ;
- 2 interventions au profit de la collectivité pour un total de 143 jours/hommes ;
- 3 interventions d'urgence pour un total de 92 jours/hommes.

L'arrivée de sept nouveaux astreints (amenant l'effectif à 157 personnes) ainsi que les trois interventions ont eu une incidence directe sur le nombre de jours/hommes (augmentation de 55 jours par rapport à 2017), tout en maîtrisant le budget alloué. Le taux de participation reste stable à 86%, pour 13.2% de dispenses et 0.8% de défailants.

Parmi les engagements importants, nous pouvons citer les événements suivants :

- intervention d'urgence du 3 au 6 janvier suite à la tempête Eleanor ;
- intervention d'urgence du 22 au 24 janvier suite à des inondations multiples ;
- remise en état d'un sentier pédestre et construction d'un escalier au-dessous de la Ferme Robert ;
- renouvellement et finalisation de notre intervention au profit de la commune dans l'opération d'assainissement des sites karstiques commencée en 2015.

6.2.1 FORMATIONS SPÉCIFIQUES DU PERSONNEL ASTREINT

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Chef de groupe appui	3	Caporal

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand dans le cadre du groupement de travail des instructeurs romands et latins (GTIR), du centre cantonal d'instruction à Couvet ou par la Confédération, au centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg (BE).

6.2.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Le commandant a été engagé à quatre reprises comme instructeur au centre d'instruction :

- 1 cours de répétition en faveur des aides à la conduite de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN), 3 jours de service ;
- 1 école de formation de base (EFB) pour collaborateur EM, 10 jours de service ;

- 1 école de formation de base (EFB) pour l’instruction de base (IG) des astreints PCi, 3 jours ;
- 1 école de formation de cadres pour chef de groupe appui, 6 jours de service.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L’OPC a nécessité un effectif de 1,5 EPT, y compris le commandant, quant au personnel communal. L’effectif global du personnel de milice PCi au 31 décembre 2018 se compose de 157 personnes.

6.4. COMMISSIONS ET SÉANCES

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors de séminaires de coordination et de planification sous l’égide du Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM) et du chef de projet de réorganisation PCi :

- 3 séminaires de trois jours de réorganisation cantonale de la protection civile.

Quant au chef de dicastère, il est membre du Comité des directeurs régionaux de l’OPC.

6.5. RÉORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHÂTELOISE

Les travaux sur la réforme PCi se sont poursuivis en 2018 pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2019. Les objectifs restent les mêmes pour une organisation de protection civile à quatre régions.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Comme déjà indiqué dans nos précédents rapports de gestion, les missions principales du service des ambulances ont beaucoup évolué depuis la régulation des appels par la CASU (Centrale d’appels sanitaires urgents) 144 qui engage le dispositif préhospitalier neuchâtelois depuis le 19 janvier 2015.

En effet, évoluant dans un contexte suprarégional, qui voit tous les moyens préhospitaliers du canton (publics ou privés) être engagés sur le principe de la proximité, l’engagement des moyens sanitaires ne se fait plus selon un principe de politique territoriale de district, mais selon la position du moyen disponible le plus proche de l’événement.

A l’époque, nous soulignons que ce changement fondamental avait eu pour effet d’augmenter sensiblement le nombre d’interventions et de modifier en profondeur la répartition du type d’intervention, la régulation professionnelle par la CASU 144 faisant diminuer le nombre de courses urgentes, avec signaux prioritaires enclenchés.

Nous verrons plus loin que la variation des statistiques s’est stabilisée, à l’exception de l’introduction des déplacements stratégiques, au profit du dispositif cantonal, permettant d’anticiper une sous-couverture dans une région.

Cela a eu pour effet concret une diminution du nombre d’interventions urgentes avec un taux de réponse supérieur à 15 minutes (recommandation de l’Interassociation de Sauvetage IAS).

Comme de coutume, parallèlement à cela, le personnel ambulancier a activement participé à nombre de missions accessoires dont les plus importantes sont :

- formation des partenaires (pompiers, premiers répondants sanitaires, crèche communale, sanitaires d’entreprise, activité complémentaire facultative pour le collègue JJR, sections de samaritains, etc.) ;

- formation des étudiants ambulanciers (journées en collaboration avec l'école d'ambulanciers de Genève) ;
- accueil et encadrement d'étudiants des écoles d'ambulanciers de Lausanne et Genève ;
- vaccination du personnel communal.

7.2. ACTIVITÉS 2018

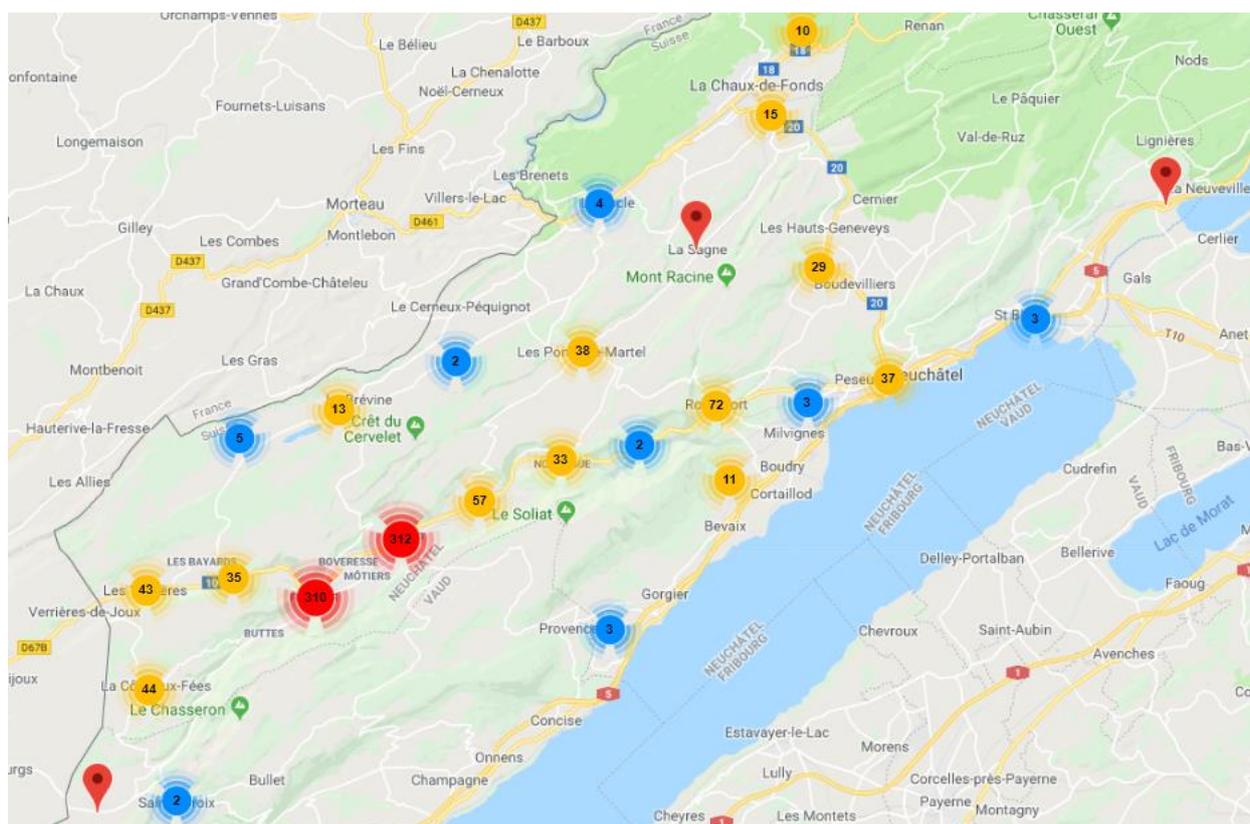
En 2018, le service a assuré un total de 1'109 interventions (dont 103 déplacements stratégiques au profit des autres secteurs du canton), soit un chiffre sensiblement identique à 2017, si ce n'est la systématisation des déplacements stratégiques. Nous restons bien au-dessus de la moyenne annuelle que nous enregistrons avant la régulation par la CASU 144 (environ 700 interventions annuelles).

A noter que le service a dû assurer 142 interventions simultanées avec deux ambulances la journée.

Des services extérieurs sont intervenus en renfort sur le Val-de-Travers à 186 reprises, dont 43 interventions urgentes avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales (P1).

Globalement (sans tenir compte des déplacements stratégiques en notre faveur), il y a donc eu 328 interventions simultanées sur notre secteur, soit 9 jours sur 10.

La répartition géographique des interventions se dessine ainsi :



En 2018, le nombre de P1 hors délai était de 11.4%. En retranchant les interventions avec du personnel sanitaire formé ou des premiers répondants sanitaires sur place, ce taux baisse à 4.8% (l'IAS recommandant que ce taux ne dépasse pas 10%).

A titre de comparaison, le tableau ci-après décrit les progrès effectués, grâce aux facteurs suivants :

- véhicules à proximité des lieux de vie (nouveaux locaux) ;
- délai de départ raccourci par la sensibilisation du personnel ambulancier ;
- amélioration continue de la régulation.

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2015-2018
P1 hors délai	23%	18.7%	15.4%	11.4%	- 11.6 points
P1 hors délai en tenant compte des premiers répondants	15%	12.5%	8.5%	4.8%	- 10.2 points

Ces chiffres démontrent l'efficacité des processus d'amélioration continue mis en place, tant dans le service qu'au niveau suprarégional.

Pour pérenniser ces bons résultats, il conviendra de rester attentifs aux ressources mises en œuvre par rapport à la plus-value attendue pour la suite des corrections, essentiellement au niveau du dispositif suprarégional.

FORMATION

Comme à son habitude, le service s'est montré très actif dans le secteur de la formation durant l'année 2018, y consacrant 1'234 heures, dont :

- formation continue obligatoire (catalogue romand) ;
- formation continue cantonale (APEX³ et interventions tactiques en collaboration avec la police) ;
- formations spécifiques (POET⁴, PHTLS⁵, TECC⁶) ;
- formations supérieures pour certains cadres (ASFC⁷ en leadership pour responsable d'équipe, formateur à la pratique professionnelle, CAS⁸ en qualité, DAS⁹ en management) ;
- cours en santé au travail
- stages aux urgences ;
- formations continues internes ;
- formation continue HNE¹⁰
- exercices en collaboration avec le SMUR¹¹.

Nous pouvons également être fiers d'avoir accompagné deux collaborateurs vers la réussite de leur diplôme d'ambulancier ES.

En 2019, l'accent sera mis sur le renouvellement de la validation des actes médicaux délégués des ambulanciers diplômés, en collaboration avec le médecin responsable, la préparation au brevet fédéral de technicien ambulancier de deux collaborateurs, pour répondre à un changement réglementaire et la préparation d'un collaborateur technicien ambulancier pour une inscription à la formation d'ambulancier diplômé en 2019.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2018, se compose ainsi :

- 10 ambulanciers diplômés, représentant 9.75 EPT ;
- 5 techniciens ambulanciers, représentant 4.6 EPT.

³ Prise en charge psychiatrique

⁴ Pre-hospital Obstetric Emergency Training

⁵ Prehospital Trauma Life Support

⁶ Tactical Emergency Casualty Care

⁷ Association Suisse pour la Formation des Cadres

⁸ Certificat of Advanced Studies

⁹ Diploma of Advanced Studies

¹⁰ Hôpital neuchâtelois

¹¹ Service mobile d'urgences et de réanimation

Un pool d'une quinzaine d'auxiliaires renforce le dispositif.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des étudiants actuels restent dans le service au terme de leur formation, et toute chose égale par ailleurs, l'effectif sera au complet courant 2019 par rapport à celui reconnu dans le cadre de la mutualisation des coûts entre les services d'ambulances, de manière anticipée à ce que nous avons prévu. Dans l'intervalle, le personnel auxiliaire garantit la transition.

A noter que deux collaborateurs-clés (responsables de la formation et de la qualité) ont eu des opportunités d'évolution auprès d'autres employeurs. Ils ont pu être remplacés rapidement, ce qui était une gageure dans le contexte de pénurie de personnel qualifié que nous connaissons.

Cela démontre que les efforts menés par la direction portent leurs fruits. Ceux-ci doivent toutefois être maintenus, et il convient de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester attentifs à l'évolution de l'effectif dans un marché du travail qui reste tendu.

A cet effet, un *benchmarking* des conditions de travail en Suisse romande devrait être lancé en 2019.

7.4. COMMISSIONS

Depuis 2015, une nouvelle gouvernance suprarégionale a été mise en place avec la direction des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et avec la commission des urgences préhospitalières (COMUP) pour la coordination opérationnelle entre les services ambulances.

En 2017, le Comité directeur du dispositif des ambulances (CODIR ambulances) a vu le jour. Ce groupe de travail issu de la DIRUP réunit les chefs de dicastère des communes qui gèrent un service d'ambulances et permet de remonter des dossiers mieux préparés à la DIRUP.

Le chef de dicastère siège au sein de la DIRUP, qui se réunit plusieurs fois par année avec les autorités cantonales et les exécutifs des autres communes responsables d'un service d'ambulances.

Quant au chef de service, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et fédéraux : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences de l'HNE, etc.

Il a également été mandaté par le service vaudois de la santé publique pour l'inspection des services d'ambulances dudit canton.

7.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

7.5.1. RAPPORT D'ENQUÊTE OSTAMBUL – EVALUATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA SATISFACTION PROFESSIONNELLE

En 2017, une enquête d'évaluation des conditions de travail et de la satisfaction professionnelle des collaborateurs du service des ambulances a été reconduite après celle de 2013. Les progrès réalisés sont flagrants, mais un certain nombre d'améliorations ont été planifiées.

Nous pouvons être fiers d'avoir concrétisé l'ensemble de ces projets :

- baisse de l'horaire hebdomadaire de travail à 41 heures, à l'instar des autres collaborateurs communaux ;
- convention pour la médecine du personnel avec HNE ;
- formation du personnel à la santé au travail et possibilité de faire du sport en centrale, une fois les autres tâches terminées.

Afin de mesurer la progression de la satisfaction au travail, une analyse similaire sera réitérée en 2020 ou 2021.

7.5.2. RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION QUALITÉ IAS ET DÉMARCHE ISO

Les experts mandatés par l'IAS ont inspecté le service en date du 17 mai 2018. Ceux-ci ont félicité l'équipe dirigeante, les collaborateurs et le soutien indéfectible de la commune afin de répondre aux besoins du service et à la prise en charge encore plus professionnelle des patients.

Il conviendra de ne pas baisser la garde et de garantir les ressources nécessaires à maintenir la dynamique et la qualité de manière permanente et de garder à l'esprit la prochaine échéance, en 2022.

Par ailleurs, une réflexion pour une reconnaissance du service selon les normes ISO est en cours. Cela permettrait de continuer à positionner le service des ambulances du Val-de-Travers dans les services de pointe en matière de qualité et ainsi continuer à exister sur un marché du travail qui reste tendu.

7.5.3. FÊTE DU 24 FÉVRIER

Les services sécurité et santé du DASSP ont eu l'honneur d'accueillir les festivités du 24 février. Tous les collaborateurs du service se sont fait un plaisir à présenter leur métier, leurs compétences et les outils à disposition pour mener à bien leur mission.

7.5.4. NOUVELLE AMBULANCE

Suite à une procédure d'appel d'offres, le fournisseur de la nouvelle ambulance a été sélectionné et la commande effectuée.

La mise en service du nouveau véhicule aura lieu en janvier 2019.

7.5.5. PIQUET ACS¹² CANTONAL

Dans l'organisation de tout dispositif sanitaire en cas d'évènement majeur, une conduite sanitaire est essentielle. Elle permet la gestion et la coordination des moyens sanitaires à disposition pour assurer un tri, des premiers soins, une évacuation et une traçabilité adéquate des impliqués. Dans le canton de Neuchâtel, cette conduite est nécessaire dès que six personnes sont impliquées et/ou trois vecteurs de transport sont concernés par un même évènement. La conduite sanitaire est assurée en principe par un binôme « ACS-MCS¹³ ».

En 2017, nous annonçons qu'un concept de conduite sanitaire avait été établi au plan cantonal et que ce dernier allait être effectif dès mars-avril 2018. Ces piquets se sont concrétisés, les ACS du service ayant garanti un piquet durant sept semaines et assumé deux interventions.

Le prochain défi consistera en la mise en place d'un véhicule de commandement suprarégional, à l'instar des autres partenaires feux bleus.

7.5.6. GOUVERNANCE DES PREMIERS RÉPONDANTS SANITAIRES (PRS)

Les premiers répondants sanitaires (PRS) sont des personnes volontaires ayant reçu une formation en premiers secours. Elles sont encadrées par un service d'ambulances, ce qui leur permet d'agir comme premier intervenant dans une situation d'urgence en attendant l'arrivée des professionnels (ambulances, SMUR).

¹² Ambulancier chef des secours

¹³ Médecin chef des secours

Pour rappel, l'IAS recommande que les interventions de type P1 (probabilité d'atteinte des fonctions vitales) aient un délai de réponse (entre l'alarme de l'ambulance et son arrivée sur place) de 15 minutes dans 90% des cas.

La région de La Côte-aux-Fées bénéficie de ce système depuis de nombreuses années. La gestion de ce groupement est de la responsabilité du service d'ambulances du Val-de-Travers.

En 2017, la DIRUP a validé la reprise de la gouvernance des PRS des Marais, sis à la Vallée des Ponts, auparavant gérés par le SIS des Montagnes neuchâteloises, par le service des ambulances du Val-de-Travers.

2018 a été une année de mise en place, d'uniformisation du matériel et de la formation des premiers répondants.

La pérennité de ces groupements, en particulier celui de La Côte-aux-Fées, reste un défi majeur, au vu des problèmes de recrutement pour un bassin de population aussi faible. A cet effet, contact a été pris avec le Conseil communal de La Côte-aux-Fées pour renforcer les effectifs à terme.

7.5.7. BENCHMARKING DES COÛTS ET RÉVISION DU DISPOSITIF CANTONAL

En 2016, sur mandat de la DIRUP, un expert externe a rendu un comparatif des coûts de plusieurs services d'ambulances de cantons latins avec les coûts des services neuchâtelois.

Notre service peut se targuer d'avoir des coûts raisonnables. Le principe de réduire progressivement le budget des services neuchâtelois a été validé, sous réserve que l'efficacité du dispositif suprarégional soit étudié par un expert externe.

Cette démarche a débuté en 2018 et pourrait avoir des incidences sur le fonctionnement des services neuchâtelois ces prochaines années.

En 2018, sur mandat du CODIR ambulances, un second expert externe ainsi que le directeur de la FUS¹⁴ ont rendu chacun un rapport dont les conclusions sont en substance que :

- le dispositif est correctement dimensionné et efficace, notamment grâce à l'introduction des déplacements stratégiques ;
- les ambulances du Val-de-Travers sont sous-utilisées par rapport aux autres bases et que l'efficacité du dispositif peut être optimisée ;
- la gouvernance actuelle (quatre services indépendants) atteint ses limites

Un certain nombre de pistes d'optimisation ont été proposées et seront débattues en 2019.

A ce stade, le dispositif pour assurer la sécurité sanitaire de la population du Val-de-Travers ne semble pas être remis en question.

7.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Au début 2018, nous relevions que l'année verrait son lot de dossiers et qu'elle s'annonçait passionnante. Au vu de ce qui précède, nous pouvons confirmer que cette prévision était correcte.

En 2019, nous pouvons nous attendre à ce que les dossiers ouverts continuent à entraîner de nombreuses réflexions et groupes de travail.

Il conviendra de rester particulièrement attentif à ce qu'un système performant ne soit pas mis en péril par des tentatives d'amélioration qui pourraient paradoxalement entraîner des effets collatéraux indésirables.

¹⁴ Fondation urgences santé

8. DOSSIERS TRANSVERSAUX

8.1. POLICLINIQUE DE COUVET

L'an dernier, nous avons brièvement décrit l'état de situation entourant la politique hospitalière neuchâteloise depuis le vote sur la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) et sur l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires ». Pour mémoire, cette dernière a été acceptée le 12 février 2017 par la population neuchâteloise.

En mars 2018, le Conseil d'État a rendu son rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur les hôpitaux publics (LHOPU). Dès le mois d'avril 2018, la commission Santé du Grand Conseil s'est saisie du dossier et a consulté le chef du Département des finances et de la santé, ainsi que plusieurs collaborateurs du service cantonal de la santé publique et des représentants du comité d'initiative H+H.

Le 1^{er} juin 2018, la commission Santé a annoncé par voie de communiqué de presse qu'elle avait décidé de surseoir à l'examen du projet de loi sur les hôpitaux publics (LHOPU) afin d'explorer d'autres possibilités permettant l'application de l'initiative précitée.

Après de nombreuses séances entre juin et septembre 2018, la commission Santé a confirmé sa volonté de surseoir à l'examen du projet de loi LHOPU proposé par le Conseil d'État au profit de la présentation d'un avant-projet de loi intitulé « Loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) », sur lequel notre commune a été consultée en fin d'année dernière.

Finalement, le rapport final de la commission Santé a été remis au Grand Conseil en janvier 2019. Ce dernier a accepté par 93 voix contre 6 et 15 abstentions le projet de la commission Santé le 19 février 2019.

A l'heure d'écrire ces lignes, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe), du 19 février 2019, n'a pas encore été définie par le Conseil d'Etat.

Durant toute la procédure, la Commune de Val-de-Travers a défendu la polyclinique de Couvet, porte d'entrée primordiale au système sanitaire neuchâtelois. L'existence de cette dernière est maintenant inscrite à notre satisfaction dans la LRHNe, à son article 4, alinéa 3 : « [Le RHNe] déploie ses activités au moins dans les régions du Littoral neuchâtelois, des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Travers. »

8.2. ZONES 30 ET RÈGLEMENT DE POLICE

En 2018 ont commencé les réflexions sur les zones 30, dont le crédit d'études de 60'000 francs a été accepté par le Conseil général le 18 mars 2019 et sur le règlement de police.

Concernant le premier point, le Conseil communal a décidé de « passer à la vitesse supérieure » (sic) concernant un dossier sensible et très actuel. Le rapport validé cette année décrit la vision stratégique de l'Exécutif et les procédures à suivre.

Concernant le deuxième point, si les travaux internes aux dicastères ont commencé en 2018, c'est en 2019 que la Commission des règlements (CRegl) s'est penchée sur ce règlement hautement important pour notre collectivité.

9. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Nous pouvons synthétiser le soutien du DASSP à la vie locale de la manière suivante :

Chancellerie : mandat avec Vallon.info, qui gère dorénavant la mise en ligne, sur leur site internet, des manifestations communales ; réception des nouveaux arrivants dans le but de favoriser leur intégration dans la vie locale.

Sécurité de proximité : avec 725.41 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien du SPPI à la vie locale représente un investissement conséquent. Le service a notamment traité 96 demandes de manifestation et 110 préavis ont été rendus au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation. A cela s'ajoute le précieux engagement de la section des auxiliaires de circulation durant 23 événements.

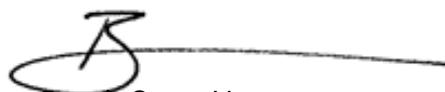
Service de défense incendie et de secours : sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du Carnavallon, participation aux nettoyages des berges de l'Areuse et de ses affluents par la mise à disposition de matériel et du personnel pour sécuriser les personnes, mise en place et sécurisation de la place de tirs des feux d'artifice du public, sécurisation de la place tir des feux d'artifice officiels et du feu de joie le 31 juillet à Boveresse.

Protection civile : avec 143 jours / hommes consacrés au profit de la collectivité, l'OPC apporte son soutien à la vie locale. De plus, un bon nombre de sociétés locales empruntent du matériel divers de notre organisation tel que des autocuiseurs, boilles à thé et autres dans le cadre de leurs manifestations.

Service des ambulances : le dispositif sécuritaire de l'Abbaye de Fleurier a été augmenté d'un équipage ambulancier durant deux soirs.

Comme précédemment écrit dans le rapport de gestion, les quatre services de la protection de la population ont participé avec plaisir à la fête du 24 février en ouvrant leurs portes au nombreux public durant une demi-journée.

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
LE CONSEILLER COMMUNAL



BENOIT SIMON-VERMOT

**Dicastère
de la jeunesse et de
l'enseignement
DJE**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

L'année 2018 a été la première année complète réalisée par le nouveau chef du dicastère. Poursuivant sur la ligne établie dès son arrivée, le chef du DJE a maintenu ses efforts pour tenter d'apporter une vision claire sur l'avenir des structures et des infrastructures de l'école et des structures d'accueil. De nombreuses réflexions et consultations ont permis d'aboutir sur des projets innovants et réjouissants pour l'avenir de notre Commune, tout particulièrement celui de construction d'une extension au collège de Longereuse, qui apportera des solutions à de nombreux défis rencontrés aujourd'hui. On pense également au projet PRIMA, qui a connu des débuts compliqués mais qui est promis à une mise en œuvre fort réjouissante dès le début de l'année scolaire 2019-2020, grâce à un travail en profondeur pendant l'année 2018, permettant à tous les acteurs de ce projet de trouver des réponses satisfaisantes à leurs nombreuses questions.

Revenons pour quelques instants au projet de Longereuse, dont la première étape consiste au lancement d'un concours d'architecture, qui devra nous apporter plusieurs variantes de réalisation de ce projet. Cette construction, si elle reçoit l'aval du législatif, offrirait les infrastructures nécessaires à la création de nouvelles places d'accueil extrascolaire pour répondre aux besoins de ces dix prochaines années ; elle permettrait la réunification du demi-cycle 7-8 sur le village de Fleurier pour répondre aux prescriptions cantonales, mais verrait aussi la réunification de nos bibliothèques pour une amélioration incontestable de l'offre en matière de lecture publique.

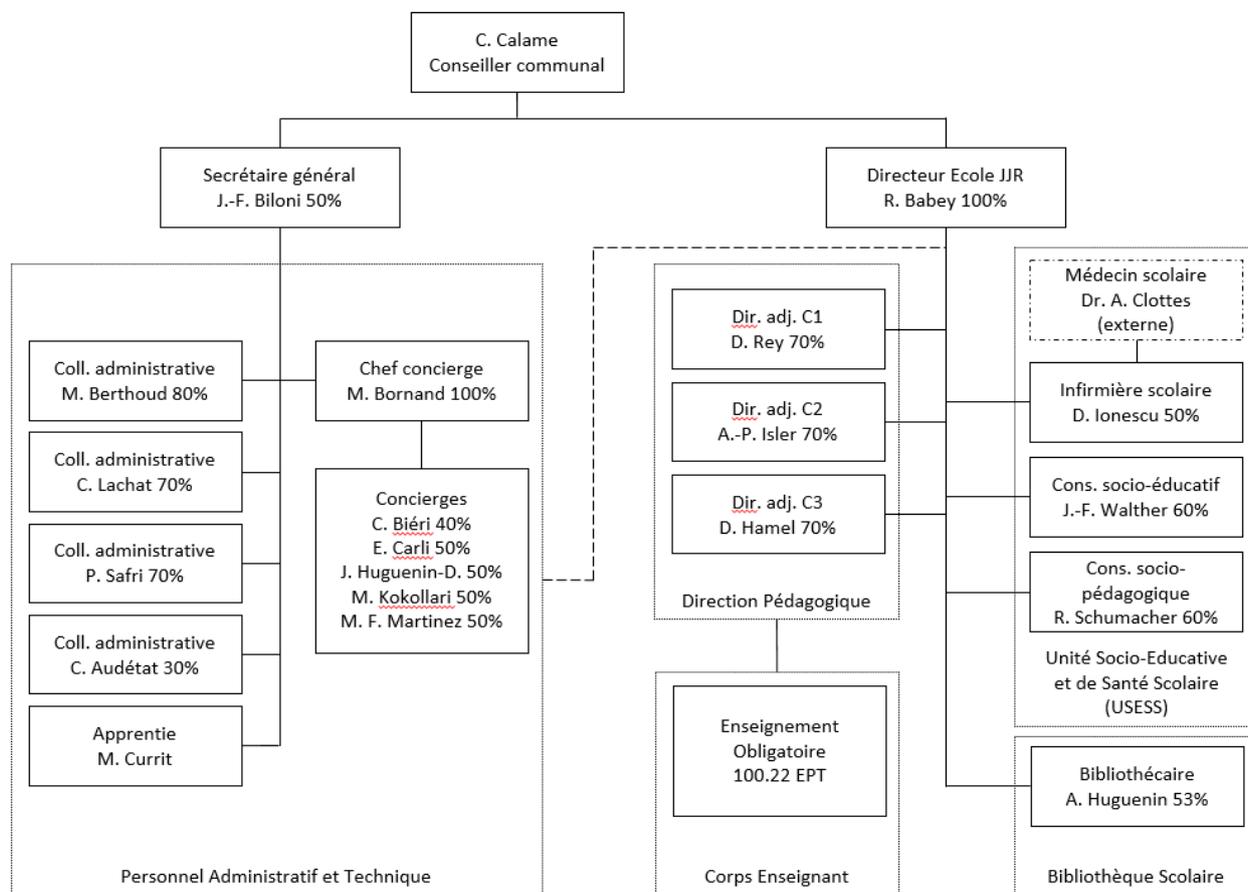
Le législatif de notre Commune a largement soutenu le Conseil communal dans ces projets d'envergure, projets qui se mettront en œuvre en 2019 et ensuite.

De nombreuses autres actions ont été menées par le dicastère, notamment au sein des comités d'école qui ont, pour la majeure partie d'entre eux, retrouvé en 2018 leur autonomie financière, selon la décision du Conseil général. Une refonte globale du règlement général de l'école a aussi été menée, répondant à de nombreuses limitations de la version en vigueur et tenant compte de l'arrêt du Tribunal fédéral rappelant que l'école est gratuite et que la participation des parents fait l'objet de règles strictes que les cercles scolaires se doivent de respecter.

Le chef du DJE a consacré un temps certain à de nombreux dossiers cantonaux, par son activité au sein de la Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP) et des nombreux groupes de travail dont il est membre, par sa présidence du Conseil intercommunal des structures d'accueil (CDC-CISA), ainsi que pour l'association du Bibliobus Neuchâtelois dont il a repris la présidence.

1.2. ORGANIGRAMME

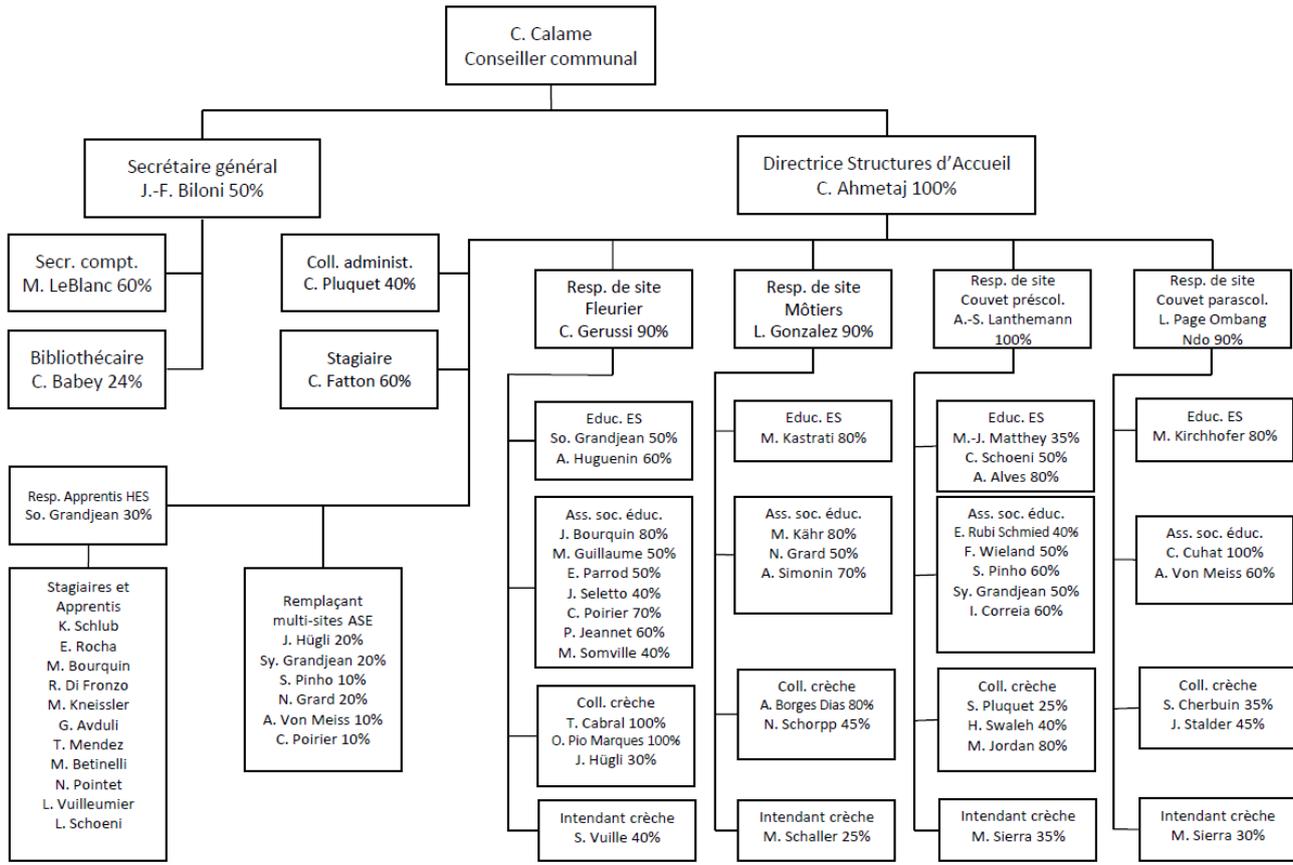
Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement - Ecole Jean-Jacques Rousseau – 31.12.2018



Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement - Ecole Jean-Jacques Rousseau, état au 31 décembre 2018

Directeur Adjoint - Cycle 1 - Denis Rey Directrice-Adjointe - Cycle 2 - Anne-Pascale Isler Directeur Adjoint - Cycle 3 - David Hamel	Fleurier V. Bors-Duvanel, V. Barraud Rey, M.-C. Bugnon, M. Calame, S. Camozzi, L. Capelli, P. Déjardin, F. Eichenberger, S. Erb, M. Flück Félix, C. Gobat, M. Grandjean, M.-N. Jeanneret, A. Joca Vasquez Loosli, C. Julmy, K. Leuba, J. Kurth, C. Mangiavacchi, N. Martin, E. Moretti, L. Parel, M. Pierrat-Flahaut, J.-M. Pipoz Burkhalter, B. Remy, D. Rey, M. Reymond, J. Robert, F. Vuille	Couvét C. Aubert, C. Bobillier, C. Brünisholz, G. Brunner, C. Currit, Ch. Currit, C. Da Costa, V. Diop, L. Falk-Krebs, C. Fernandes, L. Fink, A. Iervolino, M.-J. Jean-Mairet, M. Jornod, C. Julmy, S. Klausner, L. Krebs, K. Lugon, C. Mangiavacchi, A. Mori, M. Pierrat-Flahaut, M. Seewer, V. Simon, C. Stirnemann, C. Tenger, S. Werren, A. Zehnder	Môtiers-Boveresse D. Auderset, A. Berthoud, V. Beutler, C. Brünisholz, N. Buri-Beeler, L. Fink, M. Grandjean, C. Jaccard, F. Pantillon, J. Robert, A. Joca Vasquez Loosli	Les Verrières C. Brünisholz, S. Fattton, L. Jeanrenaud, M. Kohli, N. Leu, V. Meyer-Moret, N. Renaud, C. Robert-Nicoud, J. Studer	Travers C. Brünisholz, B. Gafner, M. Grandjean, L. Fattton, M.-L. Lambert, M. Pierrat-Flahaut, S. Salvi	Buttes D. Benkert, C. Brünisholz, A.-L. Buchs, C. Cortese, F. Furrer, C. Mairy, M. Pierrat-Flahaut, S. Suter	St-Sulpice S. De Pellegrin, M. Pierrat-Flahaut, M. Yonca	Noiraigue F. Fort, S. Menguelti, J. Studer	La Côte-aux-Fées N. Benbenal, C. Gertsch	
	Cercle Scolaire C. Aeschimann, C. Aubry, K. Clerc, G. Daudet, B. Gafner, S. Hamel, N. Oppliger, G. Tharin									
	B8 G. Bobillier, P. Boehlen, C. Brünisholz, C.-A. Brunner, A. Christen, V. Di Meo, A. D'Epagnier, G. Fattton, F. Furrer, C. Hofmann, R. Jeanneret, C. Julmy, B. Koffi, C. Liebe, A. Macuglia, C. Mairy, C. Mangiavacchi, Y. Passet, S. Schlub, G. Tharin, C. Vaucher, P. Vogel									
	Longereuse S. Beutler, P.-A. Blanc, S. Blaser, P. Boehlen, A. Boraley, P. Calderara, Y. Charrère, A. Christen, E. Christian, M. Corboz, T. De Tribolet, L. Devaux, V. Di Meo, N. Droz, S. Duchêne, F. Furrer, M. Giovenco, H. Guzman, D. Hamel, C. Hofman, R. Jeanneret, V. Jeanneret-Grosjean, J. Juriens, D. Juvet, P. Landry, G. Mairy, C. Mangiavacchi, S. Marquand, C. Martin, D. Masci, K. Mondaini, M. Negri, R. Perregaux-Dielf, J. Pipoz, Y. Passet, Y. Queloz, B. Remy, A. Ricciardi, L. Robert, N. Scapolan, F. Smania, S. Tâche, M. Thossy, M.-J. Tripet, P. Trupiano, P. Vaucher, P. Vogel, C. Vuilleumier, R. Weiss, D. Zayan									

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement – Structures d'Accueil – 31.12.2018



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'école Jean-Jacques Rousseau a pour mission d'assurer la scolarisation obligatoire des élèves du Val-de-Travers, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD).

L'année scolaire 2017-2018 est marquée par la mise en place d'un projet d'établissement autour du mieux vivre ensemble, d'une réflexion commune autour des valeurs communes en vue de la création d'une charte d'établissement qui devrait voir le jour à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

A la fin de l'année scolaire 2017-2018, la première volée issue de la rénovation du cycle 3 a quitté l'école. Cette volée est actuellement dans les écoles du secondaire 2 ou en apprentissage dual. Une première analyse de la rénovation du cycle 3 est en cours d'élaboration par l'IRDP (Institut de recherche en documentation et pédagogie). Son rapport va être publié sous peu.

2.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 3 reprises en 2018. Sa composition, lors de la dernière séance du 12 décembre 2018 était la suivante :

Christophe Calame	Conseil communal Val-de-Travers
Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Sloane Studer	Conseil communal Les Verrières
Roland Schorderet	Conseil général Val-de-Travers
Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
Sokol Mehmetaj	Conseil général Val-de-Travers
Jérôme Gyseler	Conseil général La Côte-aux-Fées
Eddy Schaller	Conseil général Les Verrières
Romuald Babev	Direction des écoles
Anne-Pascale Isler	Direction des écoles
David Hamel	Direction des écoles
Denis Rev	Direction des écoles
Gaëlle Marqot	Parents d'élèves cycle 1
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves cycle 2
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves cycle 3
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 1
Camille Stirnemann	Corps enseignant cycle 2
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 3
Christian Fraagnière	Comité d'école Buttes
Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Christine Gallardo	Comité d'école Fleurier
Valérie Marquis	Comité d'école Môtiers-Boveresse
Amélie Huquenin-Bergenat	Comité d'école Noiraigue
Marie-Christine Schumacher	Comité d'école St-Sulpice
Jessica Hurlin	Comité d'école Travers
Séverine Petitpierre	Comité d'école Les Verrières – Les Bavards
Laetitia Petitpierre	Comité d'école La Côte-aux-Fées
<i>Vacant</i>	Communautés étrangères
Muriel Jeanneret	Commune invitée de La Brévine

Lors de la séance du 25 avril 2018, deux éléments ont rendu nécessaire la révision du règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau.

D'une part et depuis plusieurs années, tant le CES que le CG de Val-de-Travers sont sollicités pour des dérogations au règlement de l'école, qui au premier alinéa de son article 11, indique que « le Cercle scolaire du Val-de-Travers privilégie la scolarisation des enfants dans le village qu'ils habitent et la garanti pour le cycle 1 ». Les rapports de plusieurs groupes politiques demandaient au Conseil communal de reconsidérer l'article 11 du règlement général de l'école, dans le but de simplifier la procédure.

Ainsi, le nouveau règlement général de l'école Jean-Jacques Rousseau, approuvé à l'unanimité par le Conseil général le 4 juin 2018, permettra d'éviter une nouvelle demande chaque année et offrira plus de souplesse à l'école dans l'organisation des classes.

D'autre part, un arrêt du Tribunal fédéral (TF) pris le 7 décembre 2017 (2C_206/2016) annule deux dispositions prises par le Canton de Thurgovie, qui prévoyaient de prélever une participation financière auprès des parents d'élèves pour les coûts liés aux activités scolaires obligatoires. Ces deux dispositions sont considérées comme incompatibles avec le droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit.

Concrètement, cela signifie que l'école est gratuite et qu'il faut être attentif à ce qui est facturé aux parents d'élèves. Toutefois le TF n'a, semble-t-il, pas été conscient de l'impact total de son arrêt et une certaine flexibilité doit être de mise pour déterminer ce qui relève de « l'obligatoire » et du « facultatif », notamment eu égard à l'application de certains tarifs pour les activités.

Au niveau cantonal, la cheffe du département de l'éducation et de la famille, Monika Maire-Hefti, soutient la position du canton de Berne et est d'avis qu'elle elle pourrait être appliquée par les cercles scolaires de notre canton.

C'est une solution intermédiaire qui a été privilégiée pour Val-de-Travers. Les tarifs maximums à facturer aux parents pour des activités obligatoires seront par conséquent les suivants :

	Forfait repas midi ou soir	Forfait journée
Cycle 1	6.-	12.-
Cycle 2	8.-	16.-
Cycle 3	10.-	20.-

D'autres changements de moindre importance ont été apportés au règlement général de l'école. Toutefois, ce règlement, pour prendre force, doit encore être sanctionné par arrêté du Conseil d'Etat.

Toujours lors de la séance du 25 avril 2018, le rapport détaillé du Conseil communal au Conseil général relatif à l'introduction de l'apprentissage de l'allemand par immersion (PRIMA) a été présenté au CES et a soulevé encore quelques interrogations quant à la mise en œuvre détaillée du projet. Le Conseil général validera ce rapport le 4 juin 2018, à l'unanimité des membres présents.

Enfin, le projet d'école « Mieux vivre ensemble », visant à définir les valeurs communes et les activités à conduire a également été présenté. La direction de l'école est partie du constat que les collèges des différents villages avaient été mis ensemble sous le nom de « Ecole Jean-Jacques Rousseau », mais qu'ils n'avaient pas bénéficié d'une réflexion commune.

La direction veut donc faire de ses 14 entités une école avec des valeurs communes. Ce projet se concrétisera par la création d'une charte d'établissement dans le courant de l'année 2019.

Pour sa 2^{ème} séance de l'année, le 5 septembre 2018, le CES a été informé du suivi des projets en cours et des nouveautés de l'année scolaire. Principalement on peut retenir :

- Remplacement de la conseillère socio-pédagogique au sein d'USESS (Unité socio-éducative et de santé scolaire)
- Présentation de Pronote : système utilisé par l'ensemble des classes et également pour les communications émanant de la direction, dont « l'Espace Parents » qui est à consulter très régulièrement.
- Un nouveau règlement sur les absences et les congés.
- Mise en place d'un Conseil des élèves permettant des échanges avec les élèves sur les sujets qui les préoccupent.
- Point de situation sur le projet « PRIMA » traitant :
 - de la formation des enseignantes avec des séjours prolongés en Allemagne ;
 - du maintien de la possibilité pour les enseignantes de continuer à enseigner en deux langues ;
 - du renoncement à utiliser Fleurier et Couvet comme bassin d'élèves pour alimenter les classes PRIMA des plus petits villages ;
 - d'attendre de disposer de suffisamment de ressources (enseignants) pour déployer des classes PRIMA dans d'autres villages, notamment les deux plus grands.

La 3^{ème} séance qui s'est tenue le 12 décembre 2018 a été consacrée à la future organisation des classes. Il s'est agi, notamment, d'examiner l'éventuelle réouverture du collège des Bayards, comme cela avait été promis lors de sa fermeture en 2014. En effet, les effectifs actuels et futurs pour le collège des Verrières ont nécessité le dédoublement de classes, par ailleurs non-subventionné par le canton. Après un sondage mené auprès des parents concernés des Bayards, il s'est avéré que le statut quo serait maintenu.

En ce qui concerne les comités d'école, ceux-ci sont désormais tous constitués en associations. La plupart ont retrouvé leurs avoirs sur des comptes bancaires ouverts au nom de ces associations, pour la plupart nouvelles. Cela leur offre plus d'indépendance et leur permet notamment de gérer plus librement les fonds récoltés lors des manifestations villageoises avec toutefois le contrôle du dicastère en ce qui concerne les montants alloués dans le respect de ses directives, ainsi qu'un droit de regard sur leur comptabilité.

Toutefois, afin de maintenir une certaine équité entre tous les villages, un arrêté du Conseil communal relatif au financement des activités scolaires et extrascolaires a été pris le 14 novembre 2018. Il définit clairement ce qui relève des activités obligatoires ou facultatives, des contributions qui peuvent être demandées aux parents ainsi que des montants annuels alloués par le cercle scolaire mais aussi par les comités d'école, pour les activités scolaires, les camps et autres sorties pédagogiques.

2.3. ACTIVITÉ 2018

2.3.1 ORGANISATION DES CLASSES

A la rentrée scolaire 2018-2019, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau accueille 1'283 élèves dont 489 répartis dans les 26 classes du cycle 1, 437 dans les 24 classes du cycle 2 et 357 dans les 18 classes du cycle 3 dont 2 classes de Terminale, soit au total 70 classes.

La notion de classe au cycle 3 diffère de celle relevant des cycles 1 et 2. En effet, avec la rénovation des filières sont apparus des groupes à niveaux. Les élèves sont en réalité répartis dans des groupes à niveaux en fonction de leurs compétences. En 9^e année, la notion de classe existe bel et bien étant donné que les élèves ne sont répartis dans des groupes à niveaux que pour les cours de français et de mathématiques. Le reste du temps, les élèves sont en classe hétérogène. En 10^e et 11^e année, la classe disparaît presque complètement au profit de cinq groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Précisons que l'anglais est une discipline à choix à niveaux en 11^e année.

Ci-dessous la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes branches à niveau :

Année 9

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	55	44%
Niveau 2	69	56%
MATHS		
Niveau 1	47	38%
Niveau 2	77	62%

En 9^e année, il est possible de changer de niveau en français et en maths. Les changements sont assez peu nombreux, 6 élèves en français et 12 en maths ; ils n'ont pas engendré d'ouverture ou de fermeture de groupe à niveaux.

Année 10

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	50	43%
Niveau 2	67	57%
MATHS		
Niveau 1	60	51%
Niveau 2	57	49%
ALLEMAND		
Niveau 1	57	49%
Niveau 2	60	51%
ANGLAIS		
Niveau 1	56	48%
Niveau 2	61	52%
SCIENCES		
Niveau 1	40	34%
Niveau 2	77	66%

En 10^e année, il est possible de changer de niveau en français (2 élèves), maths (9 élèves), allemand (1 élève), anglais (4 élèves) et sciences de la nature (5 élèves). Ces changements n'ont pas engendré d'ouverture ou de fermeture de groupe à niveaux.

Année 11

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	39	39%
Niveau 2	60	61%
MATHS		
Niveau 1	46	46%
Niveau 2	53	54%
ALLEMAND		
Niveau 1	46	46%
Niveau 2	53	54%
ANGLAIS		
Niveau 1	41	43%
Niveau 2	55	57%
SCIENCES		
Niveau 1	36	36%
Niveau 2	63	64%

En 11^e année, tout comme en 10^e année, il est possible de changer de niveau en français (6 élèves), maths (6 élèves), allemand (6 élèves), anglais (5 élèves) et sciences de la nature (5 élèves). Ces changements n'ont pas engendré d'ouverture ou de fermeture de groupe à niveaux.

En 11^e année sont introduites pour la deuxième fois les options professionnelles. Quatre options sont proposées: Activités créatrices manuelles, Dessin technique et artistique, Expression orale et corporelle, Informatique appliquée et gestion. A l'échelle cantonale, on observe la répartition suivante entre les 46% des élèves de 11^e année qui ont choisi les options professionnelles :

OCM : Activités créatrices et manuelles	25%
ODE : Dessin technique et artistique	24%
OEX : Expression orale et corporelle	19%
OIG : Information appliquée et gestion	32%

Les options académiques continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options Langues anciennes (latin et grec), Langues modernes (italien et espagnol), Sciences expérimentales et Sciences humaines. Au niveau du canton, 54% des élèves choisissent les options académiques avec la répartition suivante :

OLA : Langues anciennes	3%
OLM : Langues modernes	31%
OSE : Sciences expérimentales	43%
OSH : Sciences humaines	23%

2.3.2 PROJET D'ECOLE

L'année dernière, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau a choisi de se lancer dans un projet d'envergure : définir ses valeurs communes et les activités à conduire pour « mieux vivre ensemble ».

La direction de l'école était partie du constat que les collèges des différents villages ont été mis ensemble sous le nom de *Ecole Jean-Jacques Rousseau*, mais ils n'ont pas bénéficié d'une réflexion commune. La direction a choisi de faire de ses 14 entités une école avec des valeurs communes.

Ce projet s'inscrit dans les finalités de l'Ecole publique définies par la CIIP (Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) en 2003. Il s'appuie notamment sur plusieurs points :

L'Ecole développe dans les établissements de formation un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences ;

Elle conçoit toujours davantage l'établissement comme un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et comme un espace où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui, de ses enseignants et enseignantes et de ses camarades ; elle veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer ;

Elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect.

Le projet initié en octobre 2017 sera finalisé en août 2019. Il se concrétisera par la création d'une charte d'établissement.

Après des après-midi d'échanges pendant près d'un semestre, la direction a présenté les conclusions du projet pendant le séminaire pédagogique de novembre 2018 en présence de l'ensemble du corps enseignant. Le séminaire s'est terminé par une conférence tenue par Bernard Challandes, sélectionneur de l'équipe du Kosovo. La thématique traitée, « Faire équipe », a permis de tirer des parallèles entre le monde du football et le monde de l'école.

Le deuxième axe du projet, créer un fil rouge autour du mieux vivre avec des activités conduites en classe favorisant le mieux vivre ensemble, est en train de se développer.

2.3.3 DIRECTION ET SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Opérationnelle depuis août 2017 dans sa nouvelle organisation, la direction de l'école, composée d'un directeur, de deux directeurs adjoints et d'une directrice adjointe (un pour chaque cycle) a débuté l'année scolaire 2017-2018 dans de meilleures conditions-cadres que l'année précédente. En effet, la formule « un directeur adjoint responsable de son cycle » permet, notamment, un meilleur encadrement du corps enseignant et le suivi des élèves qui pourraient présenter des difficultés de tout ordre.

Cependant, le taux de 70% pour les directeurs adjoints reste toujours en deçà des besoins réels. En particulier parce que le nombre de problématiques à résoudre est toujours en constante augmentation. Par ailleurs, pour compléter la diminution de salaire engendrée par le passage pour deux directeurs adjoints d'une activité de 100% à 70%, ceux-ci se sont vus contraints de reprendre quelques périodes d'enseignement.

Au plan administratif, l'effectif du personnel a pu être augmenté au total de 0.5 EPT. A savoir que la gestion des ressources humaines s'est trouvée renforcée par l'attribution de 0.3 EPT à une collaboratrice spécialisée qui œuvre déjà au sein du service communal des ressources humaines. Les risques pour le processus de paie ou d'erreurs dans les aspects liés aux assurances sociales ont été réduits et l'on tend ainsi vers une harmonisation avec la gestion des ressources humaines

communales, tout en respectant les règles de gestion propres au corps enseignant édictées par le canton.

Pour soutenir l'administration du projet PRIMA (organisation des séjours de formations, remplacements, correspondance), c'est 0.1 EPT qui a été attribué à une autre collaboratrice et également 0.1 EPT à la collaboratrice chargée du matériel, de la gestion des absences des élèves et de l'accueil.

Ces mesures ont permis d'absorber l'augmentation des tâches dévolues au secrétariat.

2.3.4 ACTIVITES DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons standards. Parmi elles, en 2018, on compte:

- des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e ;
- une journée d'accueil pour les élèves de 8e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond ;
- animation ECAP ;
- le film de Noël pour les cycles 1 et 2 ;
- les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- le concert de la chorale du cycle 3 ;
- le spectacle Mosaïque présentant les ACF (9e à 11e) et les options professionnelles de 11e année ;
- les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias ...) ;
- « Mission Détritrus » à VADEC ;
- des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, enseignement des premiers secours) ;
- le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21, qui s'est porté sur la formation professionnelle des jeunes au Cameroun de l'association REA-Suisse ;
- la journée Futur en tous genres pour les élèves de 9e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un-e parent-e ou un-e proche du sexe opposé ;
- entretiens d'embauche fictifs avec Goût & Région.

2.3.5 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

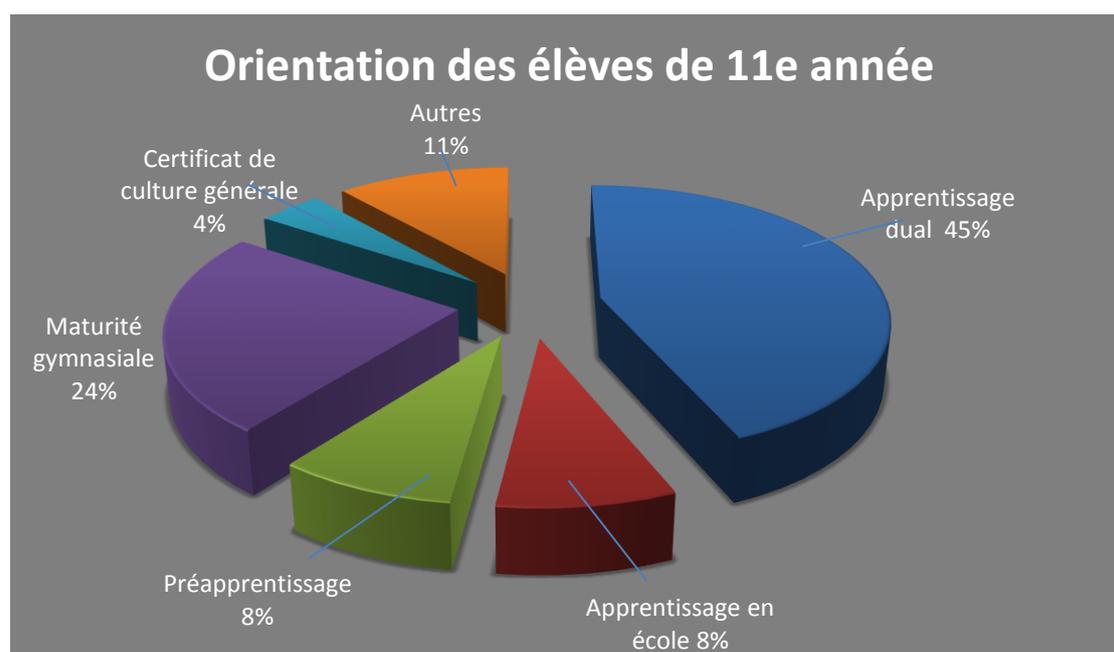
Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien des personnes engagées dans les Comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu. De manière non-exhaustive on peut citer :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
Couvet	Mai et octobre	Foires	
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritrus

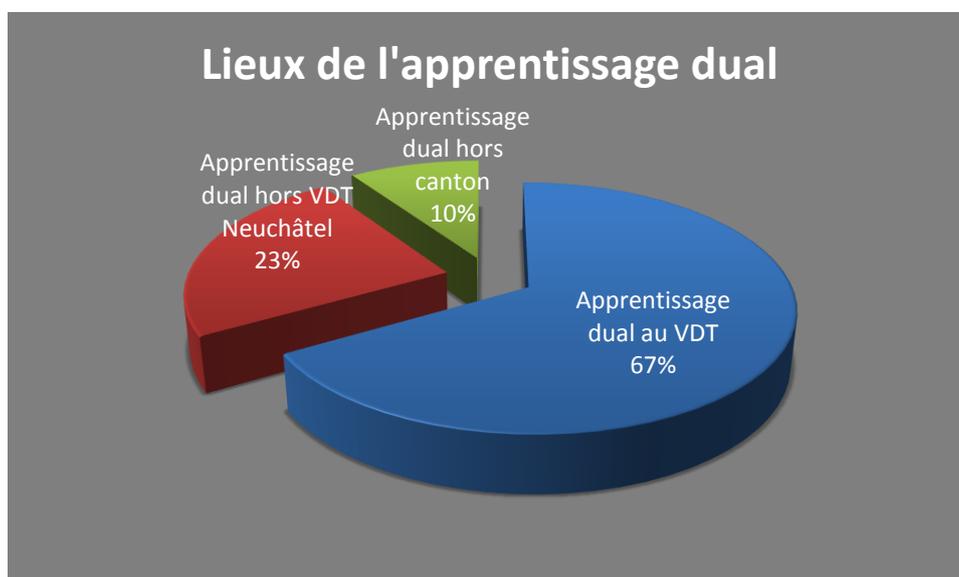
Village	Date	Activité	Description
	Décembre	Concerts de Noël	Pour la population et à l'hôpital
Fleurier 1, 2H	Septembre	Dîners soupes	Soupes de légumes cultivés à la ferme.
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Visite au père Noël en forêt et chants
Fleurier	Mai	Concert des écoles	Avec l'OCN
	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	UBS Kid's cup	
	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Décembre	St-Nicolas	Fabrication d'objets
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Chapelle des Bayards, chants, danses, flûtes
	Décembre	St-Nicolas	Cortège aux flambeaux, chants
	Décembre	Concert de Noël	Pour les aînés des Verrières et des Bayards
Boveresse-Môtiers	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Juin	Fête des Fontaines	Picoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Chants, poésies, saynètes, spectacle au home
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.3.6 ORIENTATION DES ELEVES À LA FIN DE LA SCOLARITÉ

Ci-dessous l'orientation des élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2017-2018 :



Il peut être relevé que l'apprentissage dual est plébiscité par les élèves. Il subsiste encore un certain taux d'élèves allant en préapprentissage. Il est toutefois inférieur à celui de l'année passée qui avoisinait les 15%. Le travail de proximité, réalisé par la direction et l'OCOSP, a probablement contribué à ce nouvel état de fait.



Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage hors Val-de-Travers qui a tendance à baisser.

2.3.7 LE 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

Pour la deuxième fois en automne 2018, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et la Commune de Val-de-Travers ont organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et leur futur employeur potentiel.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu en novembre, à la grande salle de Couvet.

Le concept est simple : les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2019 s'inscrivent et délèguent à cette soirée un représentant, patron ou responsable de la formation. De leur côté, les élèves sont informés des entreprises présentes et des places proposées : ils sélectionnent celles qui les intéressent, s'inscrivent eux aussi de manière à établir un planning des entretiens et se préparent en conséquence, dossier à l'appui.

Tant les motivations de l'élève que leur dossier sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

Inspiré de « La nuit de l'apprentissage » organisée au printemps en alternance à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, « Le 18-22 de l'apprentissage » s'en distingue par son échancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non ceux et celles n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à celles et ceux ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

Pour cette deuxième édition, ce ne sont qu'une vingtaine d'élèves et seulement 15 entreprises de la région qui ont participé à cette soirée. Le succès est donc mitigé. On notera que certains domaines n'ont simplement pas été représentés, malgré une invitation à plus de 700 entreprises. Dans la

perspective de reconduire l'expérience en 2019, les organisateurs se sont immédiatement attelés à identifier les raisons de cette diminution de participation et vont proposer, éventuellement en collaboration avec le canton, une formule améliorée et complémentaire aux autres manifestations promouvant l'apprentissage dual sur le territoire cantonal.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique (PAT), le personnel médical et socio-éducatif ainsi que le personnel enseignant (PE). Au 31 décembre 2018, l'effectif de l'école est le suivant :

Directeur général	1.0	EPT
Directeurs-trice adjoints-e	2.1	EPT
Secrétaire général	0.5	EPT
Collaboratrices administratives	2.5	EPT
Conseillère socio-pédagogique	0.6	EPT
Conseiller socio-éducatif	0.6	EPT
Infirmière scolaire	0.5	EPT
Bibliothécaire	0.53	EPT
Chef concierge (Longereuse)	1.0	EPT
Concierges (Longereuse)	2.4	EPT

Personnel enseignant :

Année scolaire 2017-2018 : 100.11 EPT (début 2018)

Année scolaire 2018-2019 : 100.22 EPT (fin 2018)

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées.

2.5. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE

2.5.1 USESS – MEDECINE SCOLAIRE

L'unité socio-éducative et de santé scolaire regroupe les conseillers socio-éducatif et socio-pédagogique, ainsi que l'infirmière et le médecin scolaires. Cette entité est appelée à effectuer une mue en 2019.

La mise en œuvre de la santé scolaire relève de la compétence des communes qui doivent suivre les directives du médecin cantonal. L'année scolaire 2017-2018 a montré que les élèves de 3H sont en bonne santé. Les tests réalisés par l'infirmière scolaire ont pour but de détecter d'éventuels problèmes d'audiométrie, de vision colorée (daltonisme), d'acuité visuelle ou encore de vision binoculaire (strabisme). Sur la centaine d'élèves contrôlés, moins de 5% doivent se soumettre à un nouvel examen par un médecin. Les dossiers médicaux des élèves sont contrôlés aussi, à commencer par le carnet de vaccination.

Depuis quelques années les filles de 8^e année ont la possibilité de recevoir, à l'école, leur vaccination HPV (Papilloma Virus Humain) ; en 2017, l'école Jean-Jacques Rousseau a décidé d'offrir ce vaccin aux garçons de 8^e année également.

Dès la rentrée 2018, la campagne gratuite de vaccination HPV des garçons et des filles est assurée par les cabinets de la doctoresse Claire Mulard, pédiatre à Couvet, et du docteur Arnaud Clottes, médecin généraliste à Fleurier.

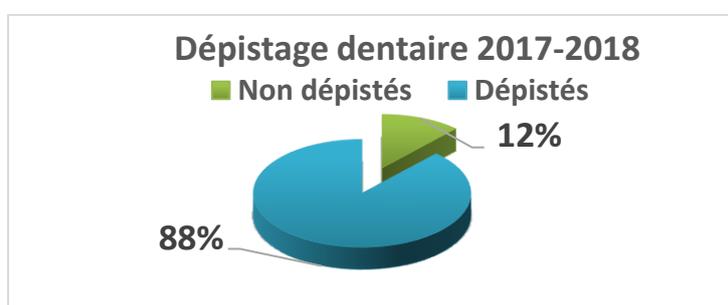
Dès la rentrée 2018, et suite au départ à la retraite de la prophylaxiste dentaire (« dame des dents »), c'est l'infirmière scolaire qui assure cette tâche auprès des élèves de la 1^{ère} à la 7^{ème} année.

Actuellement et depuis le 1^{er} août 2017, le docteur Arnaud Clottes assure le mandat de médecin scolaire. Plus concrètement, ce mandat est régi par l'arrêté du Conseil d'Etat de Neuchâtel du 6 mai 2015 concernant la santé scolaire durant la scolarité et des directives y relatives du 17 août 2015.

2.5.2 USESS - MEDECINE DENTAIRE

Comme chaque année, les parents des élèves fréquentant le cercle scolaire reçoivent un formulaire les informant du dépistage offert par la commune de Val-de-Travers. Le dépistage est effectué principalement par les trois dentistes de la région, au choix des parents. Un courrier de rappel est envoyé aux parents au printemps.

Le retour des coupons de dépistage 2017-2018 permet de constater que le taux de dépistage est de 88%, comme le fait apparaître le graphique ci-dessous.



Toutefois, en comparaison avec la facturation émanant des médecins-dentistes, il est constaté une différence d'environ 25% du nombre d'élèves dépistés, qui serait plus proche des 63%. On pourrait en déduire que certains parents rendent des coupons indiquant que leur enfant est dépisté, alors que ce n'est pas forcément le cas. Un changement de méthode, avec la collaboration de l'infirmière scolaire, a été mis en place pour l'année scolaire 2018-2019 afin de disposer de chiffres plus fiables et ainsi favoriser une meilleure prévention.

D'autre part, le tarif payé par dépistage est passé dès août 2018 de 14.85 à 29.85 francs. Selon la demande des médecins-dentistes, il correspond au tarif recommandé par la société suisse des médecins-dentistes (SSO), mais réalisé dans leurs cabinets et de façon individuelle, selon la pratique actuelle et leur suggestion.

Par ailleurs, force est de constater également que le subventionnement des soins dentaires prévu par arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que très peu sollicité. (400.35 francs sur un budget de 2'000 francs).

2.5.3 USESS - CONSEIL SOCIO-EDUCATIF ET SOCIO-PEDAGOGIQUE

Une conseillère socio-pédagogique à 60% et un conseiller socio-éducatif à 60% complètent l'équipe de l'unité socio-éducative et de santé scolaire (USESS). Ils interviennent dans des situations en lien avec des élèves en difficulté.

Une année riche faite de changement sur le plan de l'équipe avec l'arrivée dès août 2018 de la nouvelle conseillère socio-pédagogique, enseignante spécialisée à 60 % pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} année. En place depuis 2008, c'est le même, éducateur social à 60 % qui occupe le poste de coordinateur du service et de conseiller socio-éducatif.

Années 1 à 6

Les enseignants mettent en place beaucoup de différenciation au sein de leur classe, mais se trouvent parfois confrontés aux limites de l'inclusion scolaire, ce qui débouche généralement sur une demande à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). De plus en plus de demandes de mesures renforcées sont établies. Cette année, sept demandes de scolarisation en cursus spécialisé ont été faites et douze demandes de soutien pédagogique spécialisé. Il est difficile au sein des classes de venir en aide aux élèves rencontrant des difficultés relevant de la pédagogie spécialisée. Toutes ces demandes ne seront pas acceptées et il faudra construire des solutions pour permettre aux enseignants de faire face à l'inclusion des enfants concernés et de leur permettre d'évoluer aux mieux dans ce contexte.

En parallèle, les procédures pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) évoluent toujours et sont en constante réflexion, que ce soit au sein de notre école ou du canton.

Actuellement, 123 dossiers sont actifs, qui relèvent de problématiques diverses en lien avec les apprentissages et le bien-être scolaire des enfants.

Les interventions d'USESS relèvent beaucoup d'échanges avec les enseignants afin de construire ensemble un plan pédagogique ou des adaptations pour les élèves, pour la classe. Les rencontres avec les parents lors de réseaux sont une grande partie de la tâche d'USESS, ainsi que des interventions administratives en lien avec le suivi des élèves et en collaboration avec tous les intervenants liés de près ou de loin à la scolarité des enfants.

Chaque année, les demandes de prise en charge compliquées avant l'entrée à l'école et celles de 1H augmentent. Il faut démêler le médical du comportemental et du cognitif, tout en respectant le rythme des parents. Le travail se fait en collaboration avec eux afin de les amener à accepter les difficultés de leur enfant pour ensuite trouver les pistes pour favoriser une évolution positive.

Les situations compliquées sont généralement prises en charge de manière intensive entre la 3^e et la 4^e année. Les enfants sont signalés à USESS en 1^e - 2^e année, mais il est généralement nécessaire de laisser du temps afin que l'enfant prenne ses marques dans le cadre de l'école.

Il semble que les interventions et les signalements précoces soient nécessaires afin de s'assurer de la prise en charge adéquate de ces situations.

Années 7 à 11

Une fois de plus, une année très animée avec de multiples interventions, toujours plus complexes et demandant une réflexion plus large dans le temps. Il est bien d'intervenir, d'apporter une aide ou un soutien, mais on se doit d'avoir une bonne connaissance de la situation pour que la démarche soit constructive, positive et à satisfaction pour le plus grand nombre.

Un bon nombre de nos élèves sont dans des situations scolaires délicates (118 dossiers actifs dont 41 nouveaux dossiers) avec des motifs variés, allant des difficultés d'apprentissages, en passant par des relations conflictuelles ou encore une vie sociale, familiale et personnelle, qui du regard de l'élève en détresse, n'est que désillusion et incompréhension.

On se doit de faire le lien, d'être en écoute et d'amener un partage vivant dans le contexte de nos entrevues. L'intervention se doit d'avoir un sens, une exigence, un cadre et un objectif pour pouvoir inverser, bonifier une situation compliquée. Cette démarche doit absolument s'engager d'un commun accord entre les divers partenaires, pour que nous puissions avancer ensemble sur une option de changement à long terme.

L'école est un lieu d'apprentissages multiples, nous tissons des liens avec les élèves, entre les élèves et nous intervenons souvent sur les aspects de la vie collective, ouvrir le dialogue sur la tolérance, l'intégration, la bienveillance dans le quotidien du collège. Avoir une réflexion commune sur ce qui est envisageable de changer, de modifier, va permettre à chaque élève qui arrive dans l'enceinte de l'établissement, à se sentir plus serein, confortable.

L'élève demandeur d'aide est souvent en manque de confiance, de valorisation avec une estime de soi faible. La mission d'USESS est d'apporter des réflexions, des outils et des stratégies pour arriver à repartir dans le bon sens, à retrouver l'énergie de rebondir et un projet de vie, fiable et apaisant. Un long chemin, le temps sera un allié indispensable à la réussite de la démarche de reconstruction, de réappropriation de ses capacités et de ses compétences.

Les motifs d'intervention sont :

- Organisation et difficultés scolaires-exigences scolaires
- Dossier BEP- évaluer et adapter les dossiers
- Conflits entre élèves, médiation-réseaux sociaux
- Prévention précoce-action partenariat
- Situation de crise-vie sociale et familiale
- Accompagnement projet d'avenir professionnel et social

Une nouvelle tendance est apparue, nous devons de plus en plus souvent intervenir sur des conflits pour lesquels la médiation est une réponse efficace. Cette année, le nombre d'interventions dans le cycle 2 (5^e à 8^e) a fortement augmenté, une réflexion est ouverte sur un concept spécifique d'intervention sur des classes d'âge 8 -12 ans, voir même plus jeune. (Team de Médiation du Cercle, 2 enseignants pour les élèves de 8 à 11 H).

L'alliance avec les parents reste un sujet prioritaire et notre action va dans le sens de valoriser le bien de l'enfant. Un message pas toujours bien compris par les parents qui restent bien trop souvent, sur la défensive alors que notre démarche se veut constructive, ouverte au dialogue positif à la recherche de solutions.

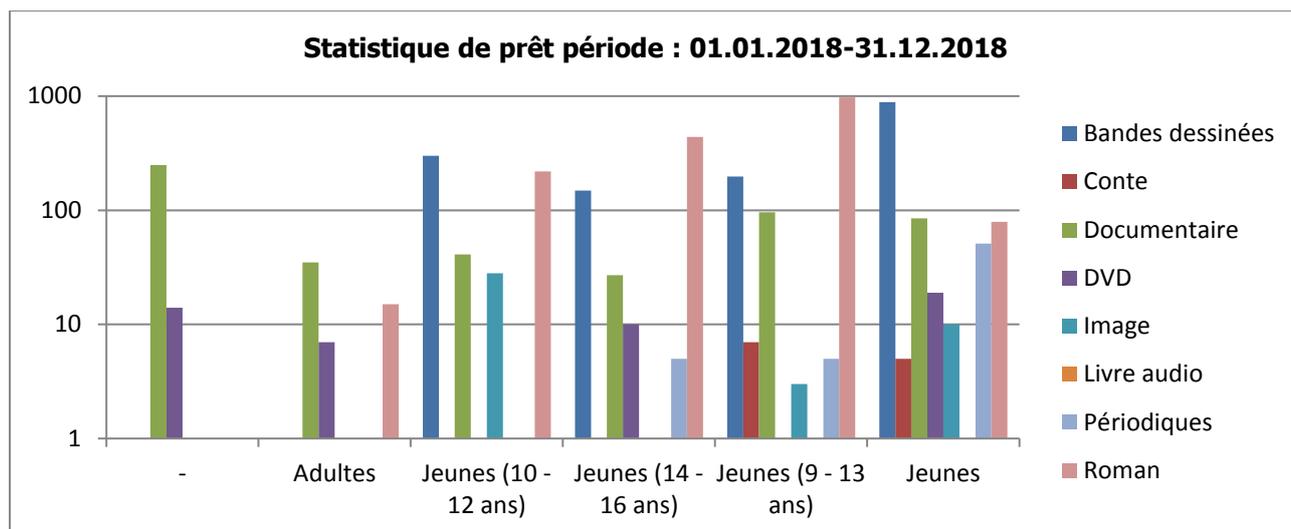
Nous arrivons aussi à mieux appréhender et gérer les absences de nos élèves, une constante qui est en diminution car une prise de conscience faite en commun sur les incidences que cela peut avoir, dans un projet professionnel. L'absentéisme, un marqueur dans un dossier de postulation qui réduira fortement les chances d'un engagement.

La charge administrative étant toujours plus conséquente (dossier BEP / demande OES) dans une large mesure, une perte sur le temps d'échanges entre le service et l'élève. On essaye de calibrer au mieux l'organisation de notre travail, de bien cibler nos priorités et d'avoir une présence la plus optimale possible pour nos élèves et le corps enseignant.

2.5.4 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Statistique de prêt - Période: 01.01.2018 - 31.12.2018

	-	Adultes	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (14 - 16 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Bandes dessinées	0	0	301	149	198	884	1532
Conte	0	0	0	0	7	5	12
Documentaire	249	35	41	27	96	85	533
DVD	14	7	0	10	0	19	50
Image	0	0	28	0	3	10	41
Livre audio	0	0	0	0	0	1	1
Périodiques	0	0	0	5	5	51	61
Roman	0	15	219	438	978	79	1729
Total	263	57	589	629	1287	1134	3959



Autres rôles de la bibliothèque :

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.)
- Accueil de classe pour recherches thématiques (exposés)
- Partenariat avec le SEO: 123 Albums, Poésidéal, etc.
- Animation du Club de lecture 1x par mois
- Accueils de classe en cas d'absence d'un/e enseignant/e
- Accueils d'élèves réguliers (Sport-Art-Études) ou pour rattrapage de travaux écrits

2.5.5 CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE

En juin a eu lieu la désormais très attendue cérémonie de fin de scolarité obligatoire suivie du bal qui s'est déroulé pour la 2^e fois et avec succès dans l'auditorium du Centre sportif de Couvet, sur le thème « Black & White ».

Cette année encore, la conseillère d'état Monika Maire-Hefti, cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF), a honoré le cercle scolaire de sa présence. Le message du monde professionnel a été apporté par Olivier Klauser, directeur de l'EMS des Sugits à Fleurier. La partie musicale est assurée par le chanteur et humoriste MC Roger, neuchâtelois qui a fait le buzz sur internet avec plusieurs sketches musicaux.

3. STRUCTURES COMMUNALES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Régie par les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), l'exploitation des structures communales d'accueil préscolaire et parascolaire (ci-après : les structures) est autorisée par l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

La mission principale des structures consiste à accueillir des enfants âgés de 3 mois à 12 ans dont les deux parents travaillent et qui ne disposent pas d'autres possibilités de garde.

Les structures doivent également pouvoir répondre aux besoins de garde de parents en recherche d'emploi et inscrits auprès d'un office régional de placement (ORP). En outre, l'admission d'enfant pour lequel l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical doit aussi être pris en considération.

Enfin, les structures doivent appliquer des normes de qualité, tant au niveau du taux d'encadrement (personnel formé en suffisance) qu'en ce qui concerne les prestations pédagogiques proposées aux enfants.

Au quotidien, lorsque la situation de l'enfant et/ou de sa famille l'impose, les structures travaillent en étroite collaboration avec l'école, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), les pédiatres et les conseillers éducatifs pour assurer une bonne prise en charge des enfants.

Comme les années précédentes, le nombre de places d'accueil est toujours en augmentation. Une brève analyse du tableau ci-après permet d'observer qu'en l'espace de 6 ans, le nombre de places préscolaires a plus que doublé et celui des places parascolaires a plus que quintuplé. L'augmentation des places en 2018 est consécutive à l'utilisation maximale des surfaces disponibles à Couvet et à Môtiers, (bâtiment d'Edouard-Dubied 2, parascolaire sis au CSR et collège de Môtiers), à l'utilisation d'une classe supplémentaire au collège enfantine de Fleurier, et à l'ouverture de 15 tables de midi à l'EMS des Sugits.

Cette évolution s'explique d'une part en raison d'une augmentation constante des demandes émanant des parents et d'autre part pour répondre aux buts énoncés dans la loi sur l'accueil des enfants (LAE) qui prévoient d'encourager un développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire. La volonté du Conseil communal, appuyée par une large majorité du Conseil général de ne refuser aucun enfant dont les parents travaillent, est aussi un facteur déterminant.

	Jan 2012	Mar 2013	Jan 2014	Avr 2014	Jan 2015	Août 2015	Août 2016	Août 2017	Août 2018
<i>Couvet préscolaire Ed. Dubied</i>	22	44	44	44	31	31	31	31	33
<i>Couvet parascolaire Ed. Dubied</i>	16	20	20	20	33	33	33	33	33
<i>Couvet parascolaire CSR</i>	-	-	-	-	-	-	20*	20	25
Couvet	38	64	64	64	64	64	84	84	91
<i>Fleurier préscolaire</i>	10	10	10	15	15	18	18	18	24
<i>Fleurier parascolaire</i>	6	6	6	21	21	18	18	28	34
<i>Fleurier "Sugits"</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Fleurier	16	16	16	36	36	36	36	46	73
<i>Môtiers préscolaire</i>	-	-	12	12	9	12	12	12	13
<i>Môtiers parascolaire</i>	-	-	8	8	13	10	10	17	25
Môtiers	-	-	20	20	22	22	22	29	38
Préscolaire	32	54	66	71	55	61	61	61	70
Parascolaire	22	26	34	49	67	61	81	98	117
Total	54	80	100	120	122	122	142	159	202
Augmentation		26	20	20	2	0	20	17	43

3.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP) s'est réunie à 2 reprises en 2018. Sa composition, lors de la dernière séance du 2 mai 2018, est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Marie-France Vaucher, CG – Les Verts
- Adriana Ioset, CG - POP
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Nathalie Ebner Cottet, CG - PS
- Sandra Menoud, GC- PLR
- Sokol Mehmetaj, CG - UDC

Globalement, il a été traité des mêmes thèmes lors des deux séances de commission. Le premier a concerné le projet de structure d'accueil préscolaire au CSR de Couvet. Un crédit du CG a permis d'en finaliser l'étude et le concept de sécurité et ainsi être intégré au rapport stratégique du CC sur l'avenir des infrastructures d'accueil et scolaires en été 2018.

Deuxièmement, ce sont bel et bien les perspectives d'avenir qui ont constitué l'essentiel des informations. Tout en précisant que les objectifs cantonaux prescrits dans la LAE2 (Loi sur l'accueil extrafamilial) ne sont pas strictement contraignants à l'échelle des communes, c'est aussi dans le sens du développement démographique qu'il faut inscrire cette évolution ; l'avenir des structures d'accueil à Val-de-Travers s'inscrit dans le programme communal de législature, qui promeut une augmentation de places d'accueil afin de satisfaire à l'objectif général d'augmentation de la démographie.

En outre, l'avenir des structures d'accueil doit prendre en compte des constats généraux pour l'ensemble du DJE, école y compris ; notamment le besoin d'un horaire continu au cycle 3, le manque de salles de gymnastique, le manque de classes à Fleurier, la présence de deux bibliothèques à Fleurier, des bureaux décentralisés du dicastère générant des allées et venues chronophages entre les divers sites pour les collaborateurs.

Plusieurs propositions « stratégiques » ont été évoquées dans l'attente de l'établissement du rapport stratégique mentionné en préambule.

Enfin au chapitre des divers, il est relevé l'engagement d'un apprenti supplémentaire, la formation des responsables et de la directrice ainsi que le remplacement d'une société externe de nettoyage par l'engagement d'intendant de crèche à un coût neutre et l'augmentation de l'effectif du personnel liée à l'augmentation du nombre de place d'accueil.

3.3. ACTIVITÉ 2018

- Mise en conformité de la terrasse de Fleurier qui ne répondait plus aux normes de sécurité.
- Analyse de risque pour femme enceinte conduite par un ergothérapeute mandaté par « l'institut universitaire romand de Santé au Travail IST » afin d'établir un rapport visant à des mesures d'accompagnement au sein des structures.
- Fêtes de l'été et de Noël.
- Soirée de parents sur la thématique de l'alimentation.
- Collaboration avec les ambulanciers pour une formation aux premiers secours.
- Formation « Youp'là Bouge » sur chaque site.
- Formation « Tina et Toni », programme de prévention globale destiné aux structures qui accueillent des enfants âgés de 4 à 6 ans.
- Formation « PERCOPI (prévention incendie).
- Formation CNV (Communication non-violente).
- Contrôle des produits de soins pour limiter les agents nocifs.
- Mise en place de protocoles de sécurité, validés par les services communaux, sur chaque site.

3.3.1 ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe « Événement » s'est réuni ponctuellement pour établir et mettre en place le nouveau concept de la fête de l'été qui a rencontré un grand succès auprès des familles, notamment grâce à la formule canadienne permettant aux parents de partager leurs origines au travers d'un plat typique.

La fête de Noël a aussi été conduite par ce groupe. Une ligne directrice définit désormais la présentation d'une activité sur chaque site (chant, danse, exposition etc.), ainsi que le déguisement du personnel. Il est à relever que les plats et les décorations sont préparés en partie par les enfants.

Le groupe « Suivi des apprentis » a mis en œuvre plusieurs actions.

- Un bilan des 3 mois pour les stagiaires probatoires et les apprentis de 1^{ère} année (en plus des bilans semestriels déjà en vigueur).
- Des entretiens de formation et du temps de travail personnel pour les apprentis.
- Des temps de parole pour les personnes en formation durant les colloques de site.
- L'affichage des objectifs des personnes en formation sur les tableaux d'informations internes.
- La création d'un classeur « P'tit Mauve » regroupant les documents institutionnels du groupe de travail des apprentis:
 - Plan de formation individuel
 - Tableau des objectifs
 - Canevas pour l'entretien de formation
 - Contrat pédagogique
 - Méthode du questionnaire « QQQOCP » pour la résolution de problèmes.
- Une soirée de formation interne donnée par Sébastien Delage, chef expert et directeur de l'ORTRA (Organisation neuchâteloise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social).

Enfin, plusieurs formatrices ont pu suivre le cours de base de formation d'apprentis et obtenir des réponses à leurs questions quant au suivi des apprentis et bénéficier de partages d'expériences.

Le groupe « Projets » a été créé en 2018 pour permettre aux représentantes des sites d'évaluer des projets avec l'expertise du terrain. Ce groupe permet également de fédérer les équipes lors d'importants changements.

3.3.2 FREQUENTATION ET FACTURATION

La facturation de la fréquentation est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de base facturé est de 85 francs la journée complète (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

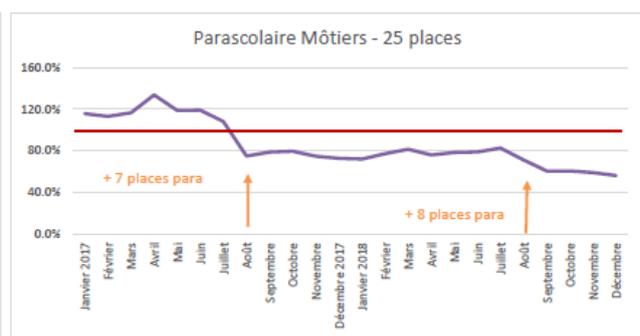
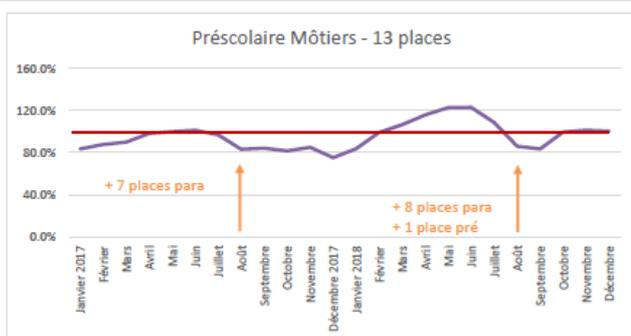
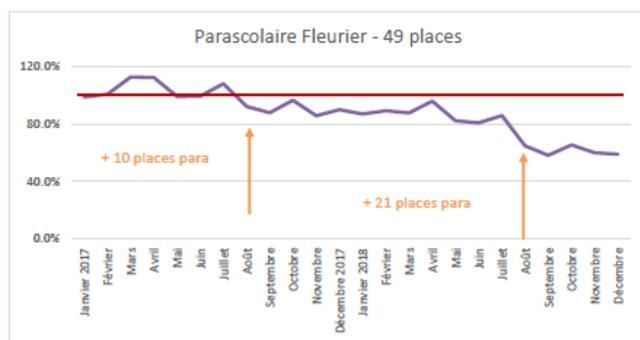
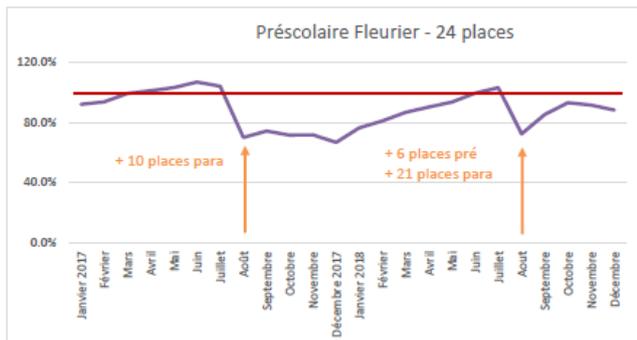
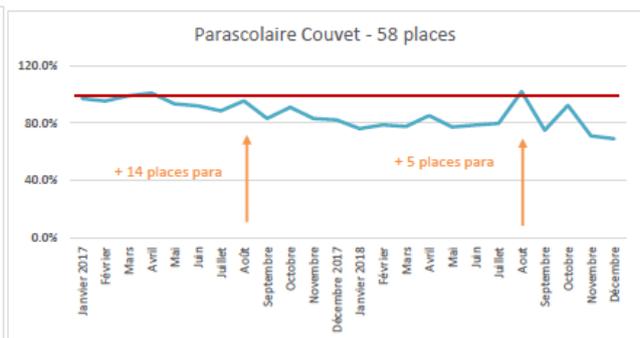
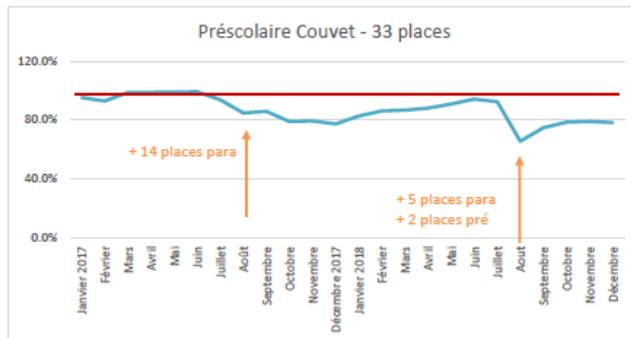
- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de 60 francs la journée complète pour les enfants du cycle 1 et de 50 francs pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

En moyenne, la part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève entre 49% et 51%, selon les mois. Concrètement, la Commune participe pour moitié aux coûts d'accueil.

Les taux de fréquentation de nos structures d'accueil peuvent être visualisés sur les graphiques ci-dessous:



La ligne rouge indique une fréquentation possible de 100%, compte tenu du fait que pendant leur temps scolaire, les enfants ne peuvent pas fréquenter le parascolaire. On constate donc qu'en juillet la fréquentation avoisine les 100%. En conséquence, des places sont créées pour répondre à la demande, la fréquentation redescend, pour ensuite ré-augmenter au fil des mois jusqu'au mois de juillet prochain.

Par ailleurs, il est à relever que dans le secteur parascolaire, ce sont toujours les offres avec repas qui sont choisies par les parents, ce qui engendre des coûts élevés de denrées alimentaires et de personnel au moment de midi.

Enfin, les sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps professionnels des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

3.3.3 CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2018

Après une 1^{ère} année de fonction qui a permis à la nouvelle directrice de prendre ses marques et d'améliorer ses compétences et son expérience, il a été possible d'initier de nouveaux projets, tels l'amélioration des espaces dévolus aux enfants, l'optimisation du temps de travail et la création de groupes voués à l'amélioration de la pédagogie.

En outre, tant la directrice que les responsables de sites ont pu bénéficier de solides formations exigées pour l'exercice de leur fonction.

Le temps hors enfants, c'est-à-dire destiné à gérer administrativement les sites, mener les entretiens personnels et soigner les relations avec les parents a été augmenté, pour chacune des responsables de site, de 20% à 40%.

Des accès et une formation à l'utilisation du système d'enregistrement du temps de travail (Timelead) permettent également un meilleur suivi de l'activité des collaborateurs-trices et un retour d'information plus rapide sur les heures et les vacances.

L'équipe administrative a également été renforcée par une stagiaire afin de compenser le temps passé en formation par la directrice et les responsables de site.

3.3.4 SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Des échanges et rencontres intergénérationnels sont organisés mensuellement avec les homes de Dubied à Couvet, de Valfleuri et des Sugits à Fleurier.

Par ailleurs, les enfants des structures d'accueil participent aux cortèges de la fête de la jeunesse à Couvet et de l'Abbaye de Fleurier.

Les enfants des structures ont participé au ramassage des déchets dans les forêts et cours d'eau de la région.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, respectivement 31 décembre 2018, l'effectif du personnel des structures d'accueil se présente comme suit :

- Directrice	1.00 EPT
- Personnel éducatif formé	19.15 EPT
- Personnel éducatif non-formé	6.00 EPT
- Personnel administratif	0.55 EPT
- Intendant de crèche	1.30 EPT
- Apprenties et stagiaires	11.00 EPT

Durant l'année 2018, les variations du nombre d'EPT (équivalents plein temps, hors apprentis) dans les structures ont été les suivantes :

- Etat au 31.12.2017 : 21.20 (total autorisé par la CGF 22.4)
- Etat au 31.12.2018 : 28.00 (total autorisé par le CGF 28.2)

Les augmentations successives durant l'année ont permis de soutenir l'augmentation de la demande en accueil de la part des parents, en accord avec la ligne directrice approuvée par le Conseil général le 4 juin 2018, alors qu'il validait la vision stratégique du Conseil communal sur l'avenir des infrastructures d'accueil scolaire et extrascolaires.

En terme de nombre de collaborateurs-trices, sans le personnel du pool de remplacement, ni les apprenties et les stagiaires, le service des structures d'accueil emploie 47 collaborateurs-trices au 31 décembre 2018.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

3.5.1 AMELIORATION POUR LES COLLABORATRICES ENCEINTES

En 2018, une priorité a été fixée pour que les collaboratrices enceintes puissent poursuivre leur activité professionnelle de la façon la plus optimale possible. Sur les recommandation d'un médecin du travail, le Conseil communal a décidé de mandater une spécialiste en ergothérapie pour analyser les espaces des structures d'accueil, y compris les salles de repos attribuées aux collaboratrices. Un rapport détaillé a permis de mettre rapidement en œuvre des mesures concrètes telles que du mobilier adapté, des horaires adaptés et une réduction du port répété de charges trop lourdes. Ce projet sera finalisé dans le courant de l'année 2019.

3.5.2 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES

Initié en 2017, la poursuite de l'amélioration des espaces a perduré en 2018 avec une formation donnée à la majeure partie des collaborateurs-trices.

De nombreux changements ont eu lieu notamment sur le matériel didactique proposé aux enfants. Le bois, le métal et le verre ainsi que tout autre élément naturel sont privilégiés lors des activités. Des notions de recyclage sont également introduites et constituent une préoccupation quotidienne visant à améliorer l'autonomie des enfants.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

L'augmentation constante du nombre de demande de places d'accueil a contraint, une fois de plus, les responsables à trouver et à imaginer des solutions permettant d'y répondre positivement, tant sur le plan des locaux que du personnel, qui nécessite régulièrement l'engagement de nouveaux collaborateurs à intégrer dans les équipes éducatives.

Les stagiaires sont l'objet d'une grande préoccupation étant donné que les conditions d'emploi se sont modifiées en raison de l'introduction du salaire minimum. Le corollaire est qu'il n'est plus aussi facile de disposer de stagiaires pour qu'ils se fassent une idée du métier et pour soutenir les équipes éducatives.

Le projet de construction d'une annexe au collège de Longereuse est grandement attendu, puisqu'il pourra répondre à la majorité des problèmes que nous rencontrons à ce jour dans nos structures et aux défis qui s'annoncent dans les années à venir.

4. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

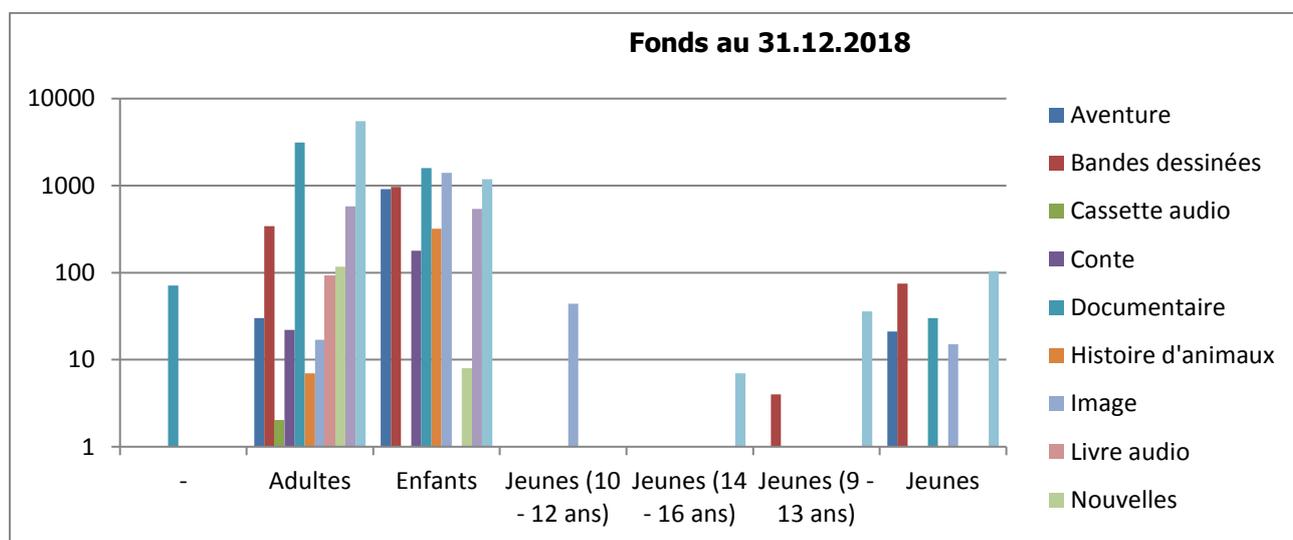
4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque de Fleurier occupe des locaux loués au rez-de-chaussée d'un immeuble sis rue du Pasquier 11 à Fleurier. Elle est ouverte le lundi et mardi de 17h à 19h30, ainsi que le jeudi de 15h à 18h. Au moyen de l'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, elle offre la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Chaque lecteur a accès à son propre compte par un nom d'utilisateur et un mot de passe. Il peut ainsi consulter ses prêts actuels, ses anciens prêts et prolonger ses emprunts, réserver des livres et faire des propositions d'acquisition.

La bibliothèque communale du Val-de-Travers propose également un service de prêt de livres numériques. Comme le prêt de livres traditionnels, celui-ci est gratuit. Via une bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs ont le droit de télécharger 10 ouvrages pour une durée de 28 jours. L'inscription passe par la bibliothèque communale. Il y a différentes rubriques: des romans de tous genres, des documentaires, des livres pour les jeunes, etc. Pour les lecteurs en dessous de 18 ans, un accord parental est demandé.

Fonds de la bibliothèque (au 31.12.2018)

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10-12 ans)	Jeunes (14-16 ans)	Jeunes (9-13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	30	913	0	0	0	21	964
Bandes dessinées	0	343	970	0	0	4	75	1392
Cassette audio	0	2	0	0	0	0	0	2
Conte	0	22	179	0	0	0	0	201
Documentaire	97	3138	1587	0	0	0	30	4826
Histoire d'animaux	0	7	319	0	0	0	0	326
Image	0	17	1398	44	0	0	15	1474
Livre audio	0	93	0	0	0	0	0	93
Nouvelles	0	117	8	0	0	0	0	125
Périodiques	0	578	538	0	0	0	0	1116
Roman	0	5508	1186	0	7	36	104	6841
Total	97	9855	7098	44	7	40	245	17360



4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) s'est réunie une fois en 2018. Sa composition, lors de cette séance du 17 mai 2018, est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Stéphanie Béguin, CG - PLR
- Gloria Dias, CG - PS
- Céline Rufener Eschler, CG - PLR
- Cécile Mermét-Meyer, CG - PS

Sont également invitées à la séance :

- Carole Babey, Bibliothécaire
- Audrey Huguenin, Bibliothécaire

Lors de cette séance, le président a informé la commission de la situation du Bibliobus dont les salaires sont assurés par le bureau RH de l'école Jean-Jacques Rousseau, des nouveaux locaux sis à la Rue des Champs-Montants à Marin et de la réduction de la subvention cantonale qui passe de CHF 480'000.- à CHF 380'000.-, garantie pour 2 ans.

Il est aussi fait mention du passage régulier de 3 classes qui bénéficient de disponibilité immédiate des ouvrages, contrairement au Bibliobus où il faut attendre plus longtemps.

En 2018, la bibliothèque communale a bénéficié d'un don de mobilier provenant du CPLN qui a permis d'améliorer la présentation des ouvrages.

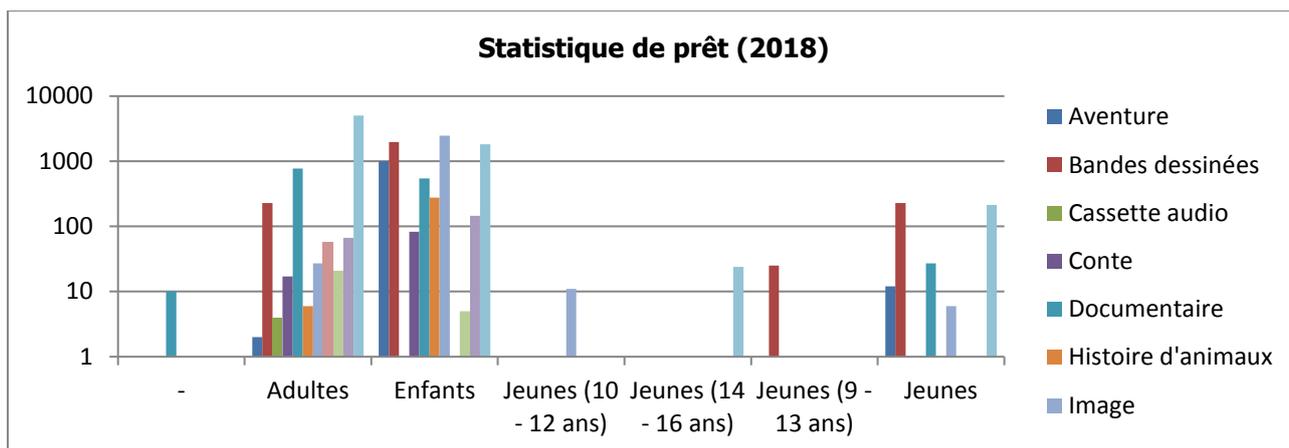
Le président a informé la commission sur le projet « Longereuse », qui permettra de réunir la bibliothèque scolaire et la bibliothèque communale dans des locaux communs, mais avec des entrées différentes adaptées au genre de public.

Enfin, la question d'intégrer la nouvelle bibliothèque réunie dans le réseau Bibliobus est évoquée, mais la décision définitive n'est pas prise.

4.3. ACTIVITÉ 2018

Le schéma suivant présente les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2018:

	-	Adultes	Enfants	Jeunes (10 - 12 ans)	Jeunes (14 - 16 ans)	Jeunes (9 - 13 ans)	Jeunes	Total
Aventure	0	2	999	0	0	0	12	1013
Bandes dessinées	0	228	1979	0	0	25	228	2460
Cassette audio	0	4	0	0	0	0	0	4
Conte	0	17	83	0	0	0	0	100
Documentaire	10	775	546	0	0	0	13	1358
Histoire d'animaux	0	6	276	0	0	0	0	282
Image	0	27	2480	11	0	0	6	2524
Livre audio	0	57	0	0	0	0	1	57
Nouvelles	0	21	5	0	0	0	0	26
Périodiques	0	67	145	0	0	0	0	212
Roman	0	5041	1818	0	24	1	214	7098
Total	10	6245	8331	11	24	26	487	15134



Par rapport à 2017, le nombre de prêts a augmenté. Ceci est principalement dû à l'augmentation de la fréquentation et grâce à l'augmentation du nombre de lecteurs.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, la bibliothèque communale compte une collaboratrice à un taux de 24%.

4.5 BIBLIOBUS

A la suite de la démission de la commune de Val-de-Ruz durant l'année 2018, la commune de Val-de-Travers est devenue la plus grande des communes membres de l'Association du Bibliobus neuchâtelois. En ce sens, le chef du dicastère est membre du comité, et depuis l'année 2018, occupe la fonction de président. Le Bibliobus a connu bon nombre de changements en 2017. En 2018, la situation s'est stabilisée avec l'emménagement dans de nouveaux locaux entre St-Blaise et Marin.

La gestion des salaires de l'association est effectuée par l'équipe des ressources humaines de l'école Jean-Jacques Rousseau depuis le 1^{er} janvier 2018 et, après des débuts quelque peu laborieux liés au changement des gestionnaires, cela se passe à satisfaction. Une convention de partenariat a été conclue entre les parties et une indemnité annuelle est versée pour cette activité.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTOPHE CALAME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

1. GÉNÉRALITÉS

1.3. INTRODUCTION

2018 a été marquée par la mise en route de grands projets au sein du dicastère. En premier lieu, 2018 est l'année de l'aboutissement du plan directeur régional, vaste dossier sur les bases duquel va devoir se construire le nouveau plan d'aménagement local (PAL). La deuxième étape de ce vaste chantier, la création d'une zone réservée, a déjà été initiée pendant le dernier trimestre 2018.

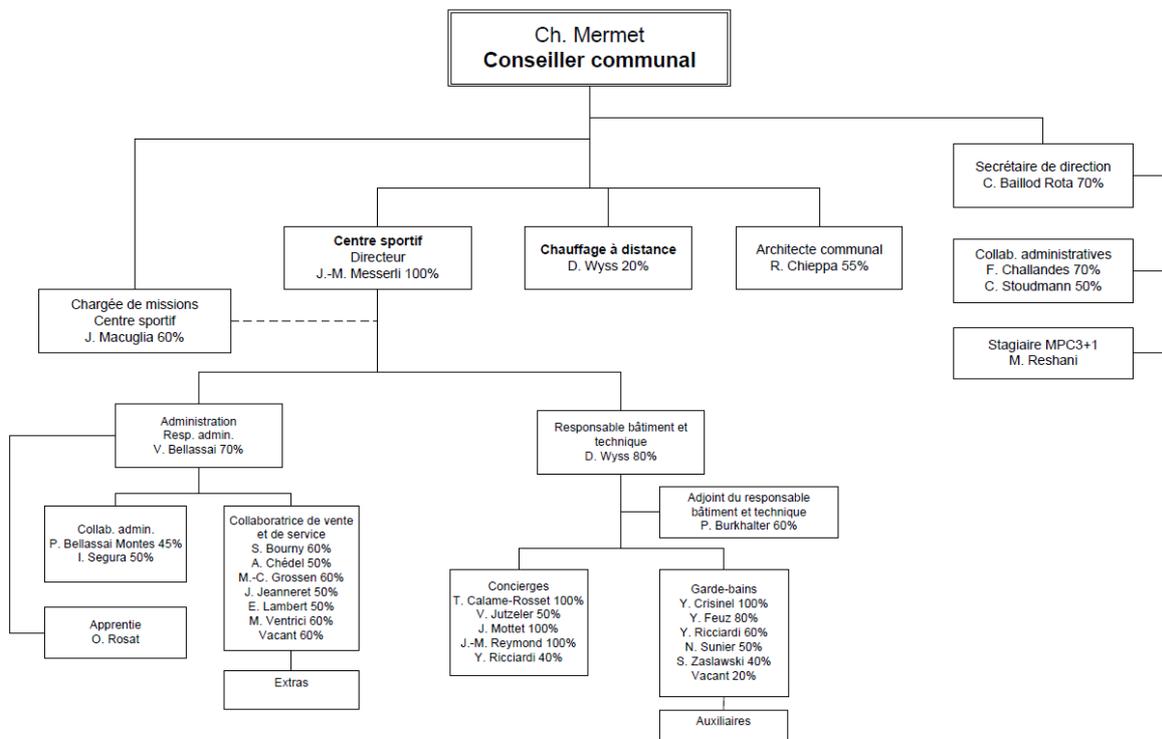
2018 c'est aussi l'année du lancement officiel et de la validation par le Conseil général des principes sur lesquels va être construit le nouveau système de subventionnement des sociétés locales, et c'est aussi en 2018 qu'a été créée la commission qui va accompagner ces travaux.

2018 c'est aussi le démarrage du projet de refonte totale du « processus manifestation » et des outils informatiques qui y sont associés, tout cela dans une optique de simplification pour les utilisateurs et de rationalisation pour nos services.

Enfin, 2018, c'est le lancement et la validation des objectifs du processus de redynamisation du Centre sportif régional. Bien que les coûts de notre centre soient en diminution régulière ces derniers temps, une réflexion pour redéfinir l'image, repositionner le Centre et augmenter les recettes nous semblait indispensable.

1.4. ORGANIGRAMME

Dicastère du territoire, des sports et de la culture Etat au 31 décembre 2018



2. SERVICE DU TERRITOIRE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le dicastère du territoire œuvre dans les domaines suivants :

- permis de construire ;
- plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier, plans d'aménagement de surface et mobilité ;
- équipement des nouveaux quartiers ;
- affaires foncières ;
- politique du logement ;
- énergie ;
- jardins communaux et baux non-agricoles.

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activités ci-dessus ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme assume également la responsabilité de la protection de notre environnement et veille à garantir à la population de Val-de-Travers un accueil et un accompagnement dans les projets de développements régionaux.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission d'urbanisme a siégé à 10 reprises au cours de l'année 2018.

Elle se compose des membres suivants :

- Christian Mermet, conseiller communal
- Riccardo Chieppa, architecte communal
- Jean-Paul Christen (PLR)
- Gabriel Cimenti (PS)
- Laurent Patthey (PLR)
- Frédéric Schlosser (UDC)
- Jean-Claude Schulé (UDC)
- Lydie Stirnemann (PS)
- Loris Vuilliamenet (PS)
- Denis Clerc, architecte externe

Elle a apporté un appui technique et préavisé 57 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Tout au long de l'année, les commissaires ont été informés des travaux de la H10 à Travers.

Dates des séances avec précisions des objets traités :

- 17.01.2018 7 demandes de permis, 2 poses d'enseigne
- 21.02.2018 6 demandes de permis, 4 pré-consultations, modification plans et règlement zones de protection ZP

- 28.03.2018 9 demandes de permis, 1 pose d'enseigne
- 25.04.2018 8 demandes de permis, 1 pré-consultation, présentation du projet de règlement sur les enseignes
- 23.05.2018 2 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, 2 pré-consultations, consultation cantonale (Nouvelle loi cantonale sur l'énergie LCen)
- 04.07.2018 4 demandes de permis, 4 poses d'enseigne, projet d'aménagement de surfaces de la place de la gare et des rues attenantes à Fleurier
- 05.09.2018 8 demandes de permis, 2 pré-consultations, présentation du rapport pour le réaménagement de la Place de la Gare de Fleurier et du règlement sur les enseignes
- 24.10.2018 11 demandes de permis, 3 pré-consultations, aménagement du secteur de la place de la Gare
- 21.11.2018 2 demandes de permis, 1 pose d'enseigne, 1 consultation cantonale (plan directeur sectoriel de l'espace réservé aux eaux)
- 19.12.2018 4 demandes de permis de construire, 3 poses d'enseigne

2.3. ACTIVITÉ 2018

En 2018, le DTSC a accompagné les dossiers suivants, soumis au vote du Conseil général :

- Modification du plan d'aménagement local de Boveresse ZP2 Les Coeubles et de Travers ZP2 La Presta
 - C'est par 35 oui et une abstention que le Conseil général a accepté cette modification du plan d'aménagement local
- Règlement de distribution de chaleur du chauffage à distance de Couvet
 - Le règlement a été accepté à l'unanimité par le Conseil général
- Règlement relatif à l'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) du 25 janvier 2017 et à la création d'un fonds communal pour l'énergie
 - L'amendement déposé par la CGF a été accepté à l'unanimité, tandis que celui du groupe Les Verts a été refusé par 31 non contre 1 oui et 1 abstention
 - Le règlement a ainsi été accepté par 31 oui et 1 abstention
- Rapport relatif à la répartition des subventions aux sociétés de la commune de Val-de-Travers
 - C'est à l'unanimité que le législatif a approuvé ce rapport
- Crédit de 2'200'000 francs pour le réaménagement de la place de la Gare de Fleurier
 - Le Législatif a accepté par 34 oui et une abstention le crédit pour le réaménagement de la place de la Gare de Fleurier. La limite des crédits pouvant être décidés en 2018 étant atteinte, l'intégralité du montant était soumise aux mécanismes de maîtrise des finances et requérait donc une majorité qualifiée des deux tiers des membres présents
- Réponse au postulat des Verts, de l'UDC et de l'Indépendant : « Plan de sauvetage du CSR »

De plus, notre service a également accompagné la réfection de la H10 à Travers ainsi que l'extension du chauffage à distance (CAD) Lanvoina.

DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

- Chauffage à distance (CAD) de Couvet

Le réseau CAD Lanvoina a continué à se développer en 2018 et est arrivé à la pleine exploitation des capacités de production de chaleur de l'installation actuelle. Actuellement, lors des pointes de

demandes en énergie, notamment le matin lors des très basses températures, la chaudière d'appoint à gaz doit entrer en action. En plein hiver, la consommation de bois est d'environ 40m³ par jour ; la consommation annuelle devrait se situer aux alentours de 7'000m³. Les premières réflexions pour une extension à l'ouest avec une augmentation de la capacité de production ont été lancées.

- CAD Les Bayards

Divers travaux d'entretien ont été conduits durant l'année et nous avons fait face à un incendie qui n'a heureusement pas eu de conséquences trop graves sur notre installation. Des réflexions sont menées pour la suite de cette installation : rénovation de la production de chaleur à coordonner avec une éventuelle extension du réseau.

- NeuchEole

La société n'a pas déployé d'activités significatives en 2018.

- SEVT

La SEVT se porte bien, ses activités se concentrent sur l'entretien du réseau, les installations et le commerce. L'important projet de moderniser nos usines de production hydroélectrique est actuellement bloqué suite à une opposition de la ville de La Chaux-de-Fonds. Le rapport de gestion complet de la SEVT est à disposition au dicastère.

- Eoliennes – Montagne de Buttes

Notre service est toujours dans l'attente du retour du Service de l'aménagement du territoire au sujet des oppositions au plan d'affectation cantonal (PAC) afin de permettre aux communes concernées (Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées et Les Verrières) de lever à leur tour les oppositions. Ces décisions pourront à nouveau faire l'objet de recours de la part des opposants.

COMMISSION RÉGIONALE DES TRANSPORTS

La Commission régionale des transports s'est réunie à 2 reprises en 2018, soit les 7 février et 3 octobre.

Cette commission a notamment traité des thèmes suivants :

- horaires 2019 et 2020-2021 des transports publics ;
- maintien de la ligne de bus transN 591 entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel ;
- Onde verte : modifications prévues du système de zones, principalement en milieu urbain ;
- ligne de bus transN 590 Couvet – Boveresse – Fleurier : projet de modification du trajet pour desservir la rue du Temple à Fleurier ;
- RegioExpress Neuchâtel – Pontarlier – Frasné (TGV Paris) : changements de système de tarification prévus par Lyria ;
- maintien provisoire de la ligne de Car postal Les Bayards – La Brévine en 2019 ; financement à revoir dès 2020 ;
- gare de Fleurier : aménagements de la place pour l'arrêt des bus TransN et Car postal.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE

- Statistiques :
 - Traitement des dossiers de permis de construire : 142 demandes ont été déposées dont 52 procédures définitives et 90 procédures de minime importance

- En outre, 5 procédures fédérales pour le Groupe E et TransN ont été mises à l'enquête, 48 demandes d'autorisation d'installations solaires ont été acceptées et 86 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées
 - Le service de l'urbanisme a sanctionné 130 permis dont 4 négativement
 - Visites fin de travaux : l'architecte communal a effectué 50 visites de contrôle de fin de chantier durant l'année
- Prestations auprès de la population :
 - Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
 - Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires
 - Tenue à jour de fichiers :
 - Mise à jour de la liste des logements et bâtiments dans le registre fédéral des bâtiments ; suite à la nouvelle ordonnance sur le registre fédéral des bâtiments et des logements entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, une mise à jour importante du registre fédéral a été effectuée: corrections des incohérences sur les adresses, localisation des bâtiments, doublons, bâtiments annexes à numéroter
 - Gestion des contrats de location des jardins, des baux non-agricoles et des droits de superficie

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel du DTSC est de 3.65 EPT, soit :

- Conseiller communal à 100%
- Secrétaire de direction à 70%
- Collaboratrice administrative à 70%
- Collaboratrice administrative à 50%
- Architecte communal à 55%
- Stagiaire à 100% du 19 février au 18 juillet 2018 puis chargée de mission à 60% du 30 juillet au 31 janvier 2019
- Technicien chauffages à distance à 20%
- Apprentie puis stagiaire MPC 3+1 dès la rentrée d'août

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

TRAVERSÉE DE TRAVERS – H10

Les travaux ont pratiquement été achevés en 2018 et la phase finale pour poser le revêtement définitif sur la moitié est sera réalisée au mois de mai 2019.

Un groupe de travail dirigé par Claude Jeannotat planche actuellement sur un projet d'aménagements artistiques lié à la rénovation de la H10 dans le village de Travers, sur les giratoires de l'Écu de France à Couvet et de l'entrée de St-Sulpice, l'objectif étant d'avoir une cohérence et une qualité urbaine tout au long de cette traversée de la vallée. Les coûts de réalisation sont inclus dans les crédits de ces différents ouvrages et la mise en œuvre est prévue à la fin des travaux de Travers.

EXTENSION DE L'ENTREPRISE MAULER À MÔTIERS ET RENATURATION DE LA CONFLUENCE DE LA VIEILLE AREUSE ET DE L'AREUSE

Les projets de l'entreprise Mauler ont été décalés dans le temps. Du côté communal nous avançons avec le projet de renaturation et la demande de permis pour les travaux communaux sera publiée en 2019.

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL (PDR) ET ZONE RÉSERVÉE (ZR)

Les travaux préparatifs pour l'établissement de la zone réservée nécessaires à l'établissement du plan d'aménagement local ont été réalisés durant l'automne 2018. Dans le prolongement du travail d'analyse parcelle par parcelle du territoire de Val-de-Travers qui avait déjà été conduit, nous avons identifié toutes les parcelles, d'une part déjà inconstructibles pour différentes raisons (notamment dangers naturels, servitudes privées, distance cours d'eau, distance à la forêt etc.) et d'autre part toutes celles qui pourraient, au vu des critères fixés par la deuxième révision de la LAT, être sorties de la zone urbanisée.

NETTOYAGE DE L'AREUSE

Le 26 mai nous avons continué le grand nettoyage de l'Areuse en coordination avec l'association des pêcheurs de la Haute Areuse. Nous avons aussi été aidés dans cette noble tâche par le club des plongeurs du Val-de-Travers, le service de la voirie, la protection civile et le service forestier.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

- Place de la Gare de Fleurier
C'est le 12 novembre 2018 que le Législatif a accepté par 34 Oui et une abstention le crédit pour le réaménagement de la place de la Gare de Fleurier.
Les travaux devraient pouvoir être lancés après l'été 2019.
- Dangers naturels à Noiraigue
La révision de la carte des dangers de cette zone a donné lieu à une coordination avec le géologue cantonal en vue de la présentation d'un crédit au Conseil général en 2019.
- Plan d'Aménagement Local (PAL)
Le projet de PAL avait été initié en 2011. Tout le travail de base pour l'adaptation à l'AIHC, l'harmonisation des procédures de permis de construire au niveau fédéral, a été faite mais suite à l'acceptation de la révision de la LAT, la Canton a bloqué l'avancée de notre projet afin d'y inclure les nouvelles contraintes fixées par la LAT révisée. Le processus va reprendre en 2019 avec des questions nouvelles et un élargissement du champ d'analyse pour coller aux attentes fédérales.

3. SERVICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est situé à la Grand-Rue 38 à Couvet ainsi qu'au Centre sportif régional à la rue Clos-Pury 15.

Les domaines suivants sont gérés :

- Sociétés locales

- Processus des manifestations et réservations de salles
- Gestion du patrimoine culturel
- Sorties des aînés
- Relations avec les acteurs culturels et sportifs
- Collaboration à divers événements culturels
- Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composée de 11 membres :

- Simone Bach Jennings
- Louison Bühlmann
- Jacques Hainard
- Antoinette Hurni
- Christian Mermet
- François Pasquier
- Olivier Pianaro
- Didier Strauss
- Pierre-Yves Troutot
- Laurence Vaucher
- Ingrid Wilson

En 2018, la commission ne s'est pas réunie.

3.3. ACTIVITÉ 2018

MANIFESTATIONS

Les manifestations annuellement organisées par le service sont :

- La manifestation communale du 24 Février
- La marche du 1^{er} Mars
- Les courses des aînés

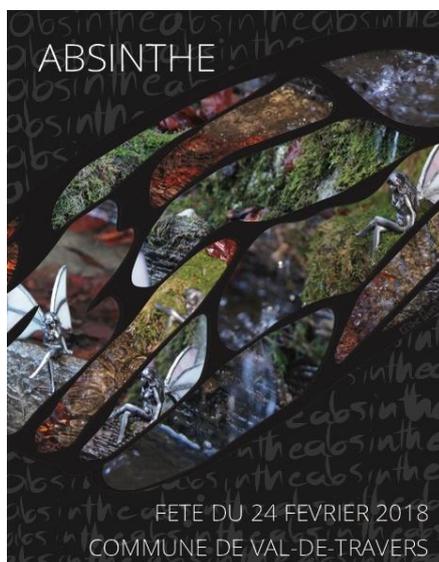
MANIFESTATION COMMUNALE – FÊTE DU 24 FÉVRIER 2018

En 2018, c'est le service de la sécurité publique qui a ouvert ses portes au public. La population a eu la possibilité de visiter l'abri PC et de voir les différents domaines d'activités de la Protection civile. C'est dans les sous-sols du hangar que l'on a pu découvrir le poste de prévention incendie, ainsi que celui de la sécurité de proximité ; des auxiliaires de circulation ont également expliqué leurs missions en lien avec les écoles, la prévention et les radars.

Le service des ambulances a proposé une initiation au massage cardiaque, la présentation de l'utilisation d'un défibrillateur et l'opportunité de voir l'intérieur d'une ambulance. Enfin, les sapeurs-pompiers ont dévoilé la défense incendie par l'utilisation de lances, caméra thermique et équipement personnel. Ce fut également l'occasion d'inaugurer le nouveau véhicule du service de défense incendie et de secours (SDIS).

Durant la partie officielle, Benoît Simon-Vermot a accueilli les visiteurs dans ses locaux. M. le Conseiller d'Etat Laurent Favre nous a fait l'honneur de sa présence, l'Association Afrikana nous a

régalé de mets typiques de leurs pays ainsi que de leur joie de vivre en musique. Enfin, le lauréat du prix citoyen à l'honneur cette année a été Bernard Schneider, ancien juge du tribunal du district du Val-de-Travers. Pour terminer, Christian Mermet a levé les bans de la cuvée d'absinthe 2018 dont l'étiquette a été réalisée par Céline Queste, artiste de l'année.



MARCHE DU PREMIER MARS 2018

Tous au Château ! Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle marche pour commémorer la Révolution neuchâteloise de 1848. La Commune de Val-de-Travers a eu le plaisir de participer et d'accueillir plus d'une centaine de marcheurs au départ de Môtiers. A chaque étape du parcours, une tasse de thé ou de café a été offerte ainsi qu'une tranche de taillaule neuchâteloise. Avec l'appui du Service de la cohésion multiculturelle (COSM), des touches interculturelles ont parsemé le parcours afin d'unir toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre canton dans une même célébration.

COURSE DES AINES

Une course des aînés est organisée dans chacun des villages de Val-de-Travers, par un responsable, généralement dans le courant de l'automne. En 2018, voici ce que nos aînés ont pu découvrir :

Boveresse	Buttes	Couvet	Fleurier	Les Bayards - Les Verrières	Môtiers	Travers - Noiraigue	Saint-Sulpice
20.09.2018	29.08.2018	04.09.2018	11.09.2018	06.09.2018	29.08.2018	07.09.2018	05.09.2018
Lac Noir	Clairvaux-les-bois France	Annecy	Courtelay	Lucerne - Bourbaki	Rocher de Naye	Château d'Oex - Zweisimmen	Lac de Thoune

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La commune déploie une intense activité pour le soutien à la vie locale. Cela se décline d'une part au travers de la mise à disposition de locaux et d'infrastructures subventionnés et d'autre part par des aides directes. Le rapport qui a été présenté au Conseil général au sujet d'un projet de renouvellement du système de subventionnement détaille l'entier de ces actions dont nous chiffrons le volume à plus 800'000.- par année.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Nous soutenons également, par l'achat d'ouvrages que nous mettons à disposition dans nos bibliothèques et dans nos archives, les publications de livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers ou dont les auteurs sont vallonniers.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2018, le service des sports et de la culture a regroupé la dotation suivante :

- Conseiller communal à 100% qui répartit son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
- Secrétaire de direction à 70% qui répartit son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
- Collaboratrice administrative à 50% qui partage son temps entre le service du territoire et celui des sports et de la culture
- Collaboratrice administrative au CSR à 15% pour le processus manifestation
- Stagiaire puis chargée de mission à 60% pour les projets et les travaux liés au service des sports et de la culture

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

MISE EN PLACE DE CRITERES DE RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS

C'est en septembre 2018 que le Conseil général a eu l'opportunité d'accepter le rapport présenté au sujet de la mise en place de critères de répartitions des subventions aux sociétés villageoises.

En effet, la politique de subventionnement actuelle, héritée en grande partie des anciennes communes, ne repose pas sur des bases suffisamment transparentes pour résister à l'usure du temps. Parallèlement, certaines associations n'ont pas conscience des aides que la Commune leur procure au-delà d'un soutien financier. Ainsi, ce nouvel outil permettra de chiffrer l'ensemble des contributions communales fournies et de les présenter de manière plus explicite aux associations grâce à un modèle de calcul.

Ce nouveau processus, en parallèle avec l'adaptation des outils informatiques de réservation et du processus manifestation qui sont en cours, permettra d'améliorer le fonctionnement de la vie associative du Val-de-Travers en facilitant les démarches administratives pour les organisateurs et en rendant les diverses subventions plus équitables et transparentes. La gestion des subventions par nos collaborateurs sera également facilitée et améliorée et les prises de décisions du Conseil communal ainsi que de l'opérateur se feront plus rapidement et avec plus de transparence.

Les grands principes sur lesquels repose ce nouveau système de subventionnement, sont :

1. Fonder le système de subventionnement des sociétés locales sur des critères préalablement définis, privilégiant notamment les jeunes et la formation.
2. Viser au maintien de l'enveloppe financière actuelle (aides directes et indirectes), en déterminant un montant maximal par association, sans automaticité de son versement.

CENTRALE DE RÉSERVATION ET PROCESSUS MANIFESTATION

Suite aux différents problèmes d'utilisation rencontrés avec le logiciel de réservations et celui du processus de manifestations, il a été décidé de l'améliorer. En effet, ces outils sont peu conviviaux et ne permettent plus de répondre aux besoins des utilisateurs. C'est pourquoi il a été décidé de faire deux appels d'offres à deux entités spécialisées dans la programmation de logiciels afin de revoir ou de reprogrammer un nouveau logiciel regroupant les réservations et les manifestations, dans le but de simplifier et faciliter les procédures internes.

Dans la même philosophie, il a été décidé de modifier les interfaces pour la clientèle. Effectivement les clients se plaignent régulièrement de l'illogisme du programme de réservation et de la complexité de celui des demandes d'autorisation de manifestations. Ce nouveau logiciel englobera également ce point et devrait voir le jour durant l'année 2019.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

- Mise en place d'un système de subventionnement des sociétés locales
La mise en place de ce nouveau système devrait entrer en fonction pour l'établissement du budget 2020. A cette fin, une commission « subventions » a été créée afin de permettre aux sociétés et acteurs concernés de se prononcer sur différents aspects et permettre l'appropriation de ce nouveau système.
- Projet de redynamisation du CSR
Acceptation du Conseil général de poursuivre la réforme du CSR au travers de différents outils.
- Projet de nouveau logiciel
Appels d'offres lancés

4. CENTRE SPORTIF REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'ensemble des collaborateurs est chargé d'assurer le bon fonctionnement et la promotion du Centre sportif régional du Val-de-Travers et de la piscine des Combes. Le service administratif assure également le pilotage de la centrale de réservation des salles communales ainsi que la gestion du processus des manifestations.

Pour y parvenir, toute l'équipe s'applique à satisfaire les utilisateurs et la clientèle au travers des valeurs qui ont été choisies, définies et partagées, à savoir : « *Le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle* ».

4.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres :

- Christian Mermet, conseiller communal
- Jean-Michel Messerli, directeur du Centre sportif régional
- Christiane Barbey (UDC)
- Jean-Paul Christen (PLR)
- Jean-Philippe Franel (PLR)
- Miguel Dominguez (PS)

- Frédéric Schlosser (UDC)
- Alexandre Toimil (PS)
- Philippe Vaucher (POP)
- Vacant (Les Verts)

La commission a siégé à deux reprises en 2018. Une première fois le 24 mai avec la commission des bâtiments et la seconde fois le 22 août.

4.3. ACTIVITÉS 2018

Les principales manifestations qui se sont déroulées pendant l'année écoulée au Centre sportif sont les suivantes :

Janvier :	Tournoi de football ANF
Février :	Tournoi de football ANF
Mars :	Accueil de la Marche du 1 ^{er} mars
Avril :	Championnat cantonal de gymnastique Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme
Mai :	UBS Kids Cup La Vallonnière
Juin :	Swiss Canyon Trail
Juillet :	Pique-nique Valfleurier
Août :	Comptoir du Val-de-Travers
Septembre :	Course cyclosportive « Jean-Marie Grezet » Repas anniversaire d'entreprise
Octobre :	Fête de la bière
Novembre :	Agape communale
Décembre :	Repas d'entreprises de fin d'année

La piscine des Combes a été ouverte au public du samedi 19 mai au dimanche 2 septembre, soit pendant 106 jours. Si la fréquentation et le chiffre d'affaires sont au-dessus de la moyenne des années précédentes, ceux-ci ne correspondent pas aux attentes en regard des très bonnes conditions météorologiques de cet été ! L'équipe des garde-bains « auxiliaires » engagée durant cette période a travaillé à notre entière satisfaction et, comme l'année passée, la buvette a été exploitée par un gérant externe.

EN QUELQUES CHIFFRES

Tout comme les charges de personnel, il est à noter que celles de biens et services ont diminué de 100'000 francs par rapport aux comptes 2017, tandis que le total des revenus a augmenté de 53'000 francs, en sachant que la source principale de ces revenus est constituée des achats de prestations d'accès aux installations sportives.

Le compte 44720.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA englobe ces encaissements qui sont détaillés ci-dessous. Pour information, le chiffre d'affaires de vente des entrées et des abonnements a augmenté d'environ 3% par rapport à l'année passée, ceci étant dû entre autres à la réouverture du wellness et aux très bonnes conditions météorologiques estivales. Toutefois, il faut signaler que ne sont pas facturées toutes les prestations offertes par la commune à ses employés, au titre de la politique de promotion de la santé du personnel (accès gratuit aux piscines - toute l'année à la piscine du CSR, le mardi à la piscine des Combes -, le jeudi au wellness et le samedi au fitness), ni les mises à disposition de l'infrastructure et du matériel pour l'organisation d'événements

(cocktail des entreprises, agape communale entre autres), le tout représentant un montant d'environ 13'000 francs.

Prestations	Qté	CA
Piscine du CSR	526	3'682.00
Wellness	157	2'198.00
Fitness	111	888.00
Piscine des Combes	101	707.00
Pompiers PAR (réduction)	10	180.00
		7'655.00

Evénements	CA
Nouveaux arrivants	1'600.00
Cocktail des entreprises	1'650.00
UBS Kids Cup (JJR)	300.00
Agape communale	1'800.00
	5'350.00

Ventes des prestations

Piscine CSR	45.1% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	483	40'383.60	26%
Entrées	30'608	116'203.65	74%
		157'077.25	100%

Piscine Combes	30.2% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	317	18'163.15	17%
Compl. Combes ¹⁾	81	2045.00	2%
Entrées	19'066	86'826.45	81%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ²⁾	0.9 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	5	458.00	15%
Entrées	336	2'663.00	85%
		3'121.50	100%

2) Concerne les porteurs des abonnements « piscine CSR », du « VdT Pass ».

Fitness	4.9% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	122	12'145.00	71%
Entrées	987	4'954.0	29%
		17'099.00	100%

Abon. Combinés ³⁾	7.5% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	75	9'538.90	36%
Entrées	1'283	16'741.50	64%
		26'280.40	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées (piscine-wellness, piscine-fitness, ...). La forte augmentation cette année provient principalement des offres « piscine-wellness » (18'767.70)

Mur d'escalade	0.3% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0.00	0%
Entrées	234	1'065.00	100%
		1'065.00	100%

Val-de-Travers Pass	7.9% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements ⁴⁾	118	26'663.25	73%

4) « Qté » et « CA » correspondent au prorata du nombre total d'abonnements délivrés, soit 73% -CSR (52%) et piscine des Combes (21%). Les 27% restant étant remboursé à TBRC et à CPF SA.

Comparatif des chiffres d'affaires annuels

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Piscine du CSR	179'826.60	189'133.33	173'642.05	180'648.15	197'740.45	191'922.83
Piscine des Combes	114'704.85	105'579.83	102'395.35	136'223.95	70'151.25	131'531.83
Wellness	21'889.20	10'553.70	23'347.60	20'503.00	23'900.00	19'058.15
Fitness	20'855.35	21'732.10	28'015.20	27'215.70	26'262.95	22'188.00
Mur d'escalade	1'065.00	1'241.10	2'003.50	1'893.00	1'840.00	3'012.50
Hébergement (nuitées)	100'261.63	97'326.73	12'0814.45	85'231.30	85'051.45	74'240.49
Total	438'602.63	425'566.79	450'218.15	451'715.10	404'946.10	367'713.31

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

• Direction :	1.00 EPT	1 personne
• Administration et réservation :	1.65 EPT	3 personnes
• Maintenance :	0.80 EPT	1 personne
• Gardiennage des piscines :	4.10 EPT	7 personnes
• Conciergerie	3.90 EPT	4 personnes
• Réception – cafétéria – service de repas :	3.90 EPT	7 personnes

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

RENOVATION DE LA PISCINE DES COMBES

Le projet de rénovation de la piscine des Combes se précise. Comme il avait été indiqué dans le rapport de gestion précédent, toutes les questions liées aux lois sur l'énergie et la sécurité ont été prises en compte. Une évaluation des besoins et des tendances actuelles a également été étudiée. Plusieurs variantes sont actuellement examinées et seront bientôt chiffrées afin de pouvoir présenter un rapport complet dans le courant de l'automne 2019.

PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL

Un postulat ayant été déposé, le DTSC a poursuivi ses démarches d'analyse de la situation du CSR et des nouvelles perspectives à mettre en place afin de redynamiser ce lieu de vie important au Val-de-Travers.

Décembre 2018, le législatif a accepté que nous poursuivions le travail de repositionnement du CSR au travers des outils suivants proposés:

- Redéfinir les « valeurs » du CSR et ses axes de développement
- Déployer une stratégie de communication
- Mettre en place d'une « Culture Client » du CSR
- Créer de nouvelles offres combinées
- Mettre en place un suivi clientèle dynamique

Comme précisé dans le rapport, la redynamisation du Centre sportif passe entre autres par le développement de trois axes principaux : l'image, la notoriété et l'offre. Le manque de notoriété et une image déficiente dans la région péjorent l'attractivité du Centre sportif. Pour y remédier, la mise en place d'une communication plus efficace mettant l'accent sur ses potentialités et ses offres va être développée. D'un point de vue pratique, il est à noter que les logiciels de gestion de l'infrastructure et celui de gestion des manifestations ne répondent plus aux besoins et aux attentes de la clientèle. Forte de ce constat, une réflexion a également été entamée pour trouver des solutions plus efficaces et actuelles surtout. Des contacts ont été pris avec des fournisseurs qui ont reçu un cahier des charges expliquant clairement les besoins et les attentes.

CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Le projet de création d'un terrain synthétique a été finalisé à la fin du printemps 2018. Toutefois, sa présentation au Conseil général a été repoussée afin de coordonner ce projet avec les réflexions au sujet de la redynamisation du Centre sportif.

RÉFLEXION CONCERNANT LA RÉAFFECTATION DU RESTAURANT

Dès la fermeture du restaurant, de nombreuses pistes ont été explorées pour réaffecter cet espace. A ce jour, aucune décision n'a été prise par les membres de la copropriété.

RÉFLEXION CONCERNANT LA RÉNOVATION DE L'HÉBERGEMENT

Vu les nombreux projets qui sont menés actuellement, la réflexion concernant la rénovation complète de l'hébergement a été mise en veille ; cela devra être coordonné avec le projet de redynamisation.

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

L'exploitation de la réception-cafétéria et du service de repas dans la salle à manger de l'ex-restaurant « La Fourchette » fonctionne toujours à satisfaction. D'un point de vue comptable, l'exercice 2018 est légèrement meilleur à celui de 2017.

L'accès au wellness depuis la piscine a apporté une plus-value à celle-ci. La fréquentation a été conforme aux prévisions.

DICASTÈRE DU TERRITOIRE
DES SPORTS ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL



CHRISTIAN MERMET

Dicastère des infrastructures DI

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

L'année 2018 a permis au dicastère des infrastructures de concrétiser au travers de ses différents services bon nombre d'options politiques prises par le Conseil général ou inhérentes au budget de fonctionnement, permettant ainsi plusieurs rénovations, mais aussi des entretiens courants de qualité et adaptés aux besoins. Les travaux qui ont été effectués durant l'année 2018 sont détaillés, par service, dans ce rapport.

Cette période a aussi été marquée par de fortes mutations de personnel au sein du dicastère. En effet, plusieurs collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite ; un autre nous a quitté pour créer son entreprise et un collaborateur est malheureusement décédé. Cette situation a eu comme corollaire la réflexion qui s'impose sur la réorganisation des services, la mise au concours des postes, l'audition des candidats et les formations à organiser pour palier à ces départs.

La sécurité du personnel, la formation et les processus techniques n'ont pas été oubliés. Nos collaborateurs sont exposés de par leurs activités aux risques inhérents à celles-ci. Dès lors, la formation personnelle est à nouveau en première ligne avec divers cours organisés au sein de notre commune ou en extérieur.

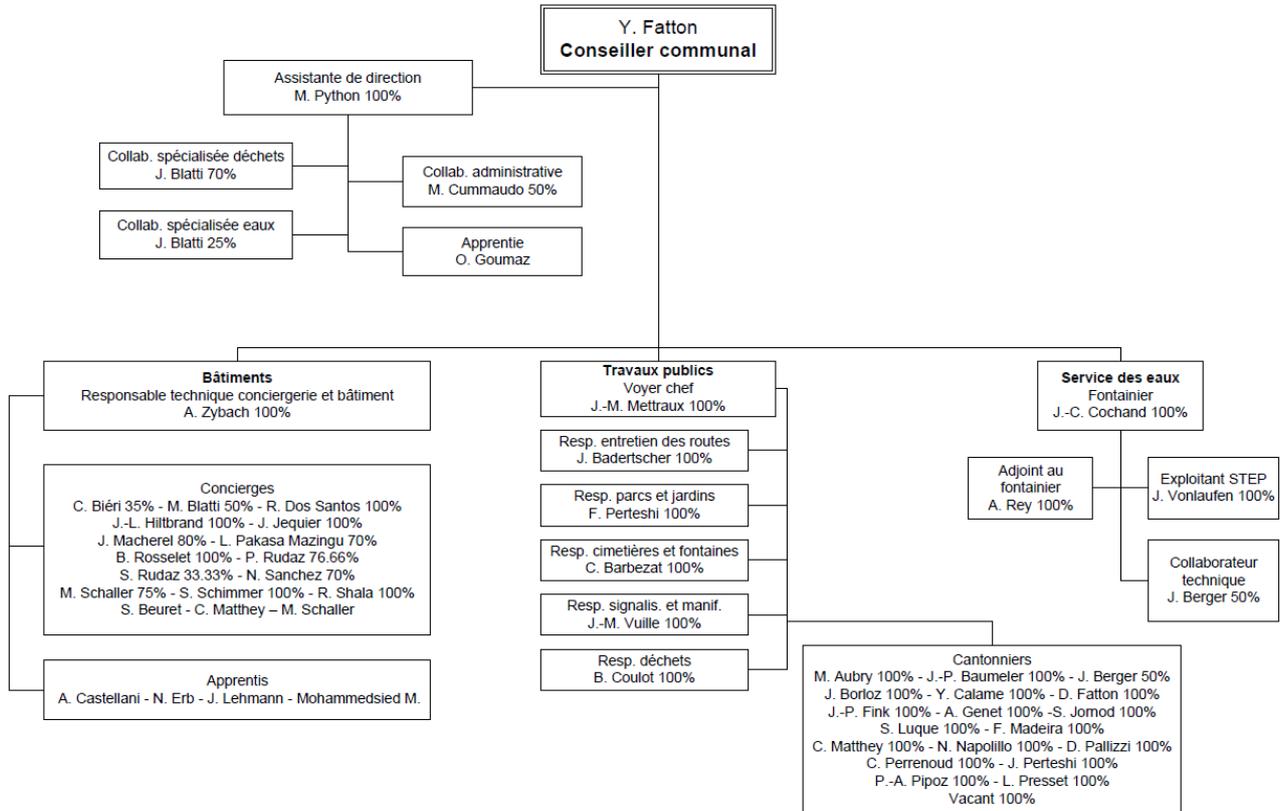
Des formations certifiantes et obligatoires ont été réussies dans le domaine de l'épuration et de l'analyse des eaux, ce qui nous permet d'être en adéquation avec nos obligations légales.

L'administration du dicastère a aussi été fortement sollicitée avec la reprise de l'ensemble de la facturation de l'eau et de l'épuration jusqu'à ce jour effectuée par un partenaire extérieur.

La volonté première du dicastère est toujours la même, soit de mettre à disposition du plus grand nombre des infrastructures communales modernes, de qualité et adaptées aux besoins.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2018



2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants.

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Creusage des hydrants
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal
- Dénéigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux pour le service de l'eau
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

Yves Fatton (président)

Florian Dreyer (PLR)

Cécile Mermet Meyer (PS)

Hans Peter Gfeller (PLR)

François Oppliger (PS)

Frédéric Schlosser (UDC)

La COMTP s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2018. Elle a notamment traité les dossiers relatifs à la rénovation des places de jeux, à l'élaboration d'un plan directeur des eaux et de la rénovation de la STEP de Noiraigue.

S'agissant de la rénovation des places de jeux, suite à l'acceptation du crédit-cadre par le Conseil général, la commission a participé à l'élaboration du projet pour le jardin public de Boveresse. Deux représentants de la population ont également participé aux discussions.

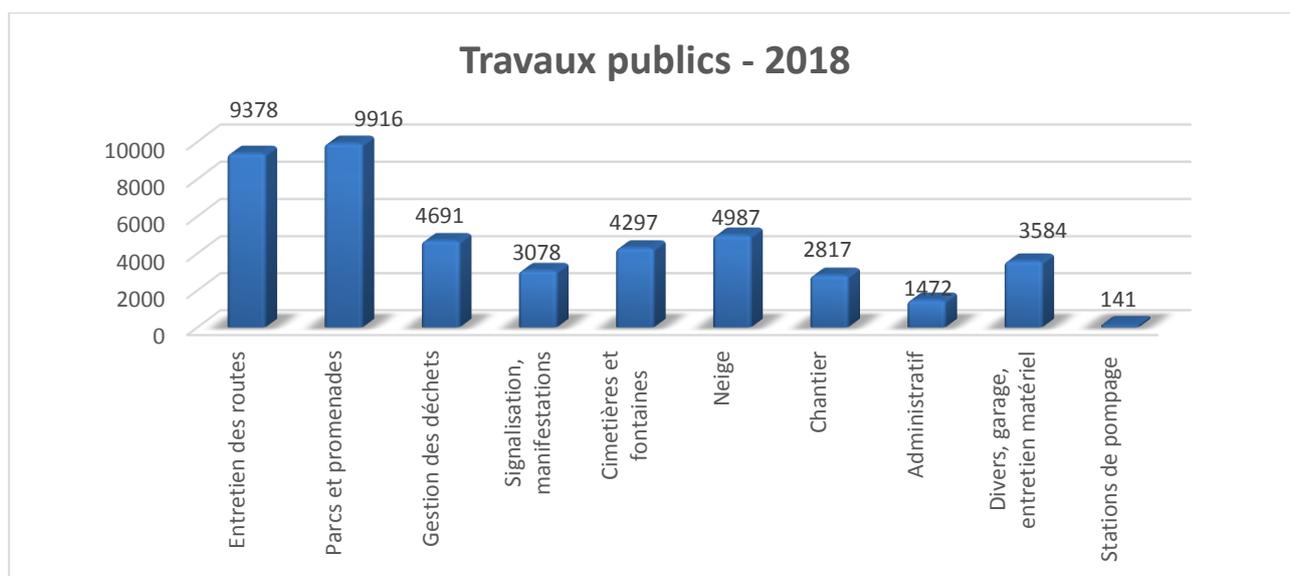
La commission a également participé à une séance commune avec la Commission d'urbanisme, où il a été notamment question de l'aménagement de la Place de la Gare de Fleurier.

Le chef du dicastère est également membre :

- du Conseil d'administration de la SEVT ;
- de la commission cantonale des déchets ;
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels ;
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes ;
- de la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse.

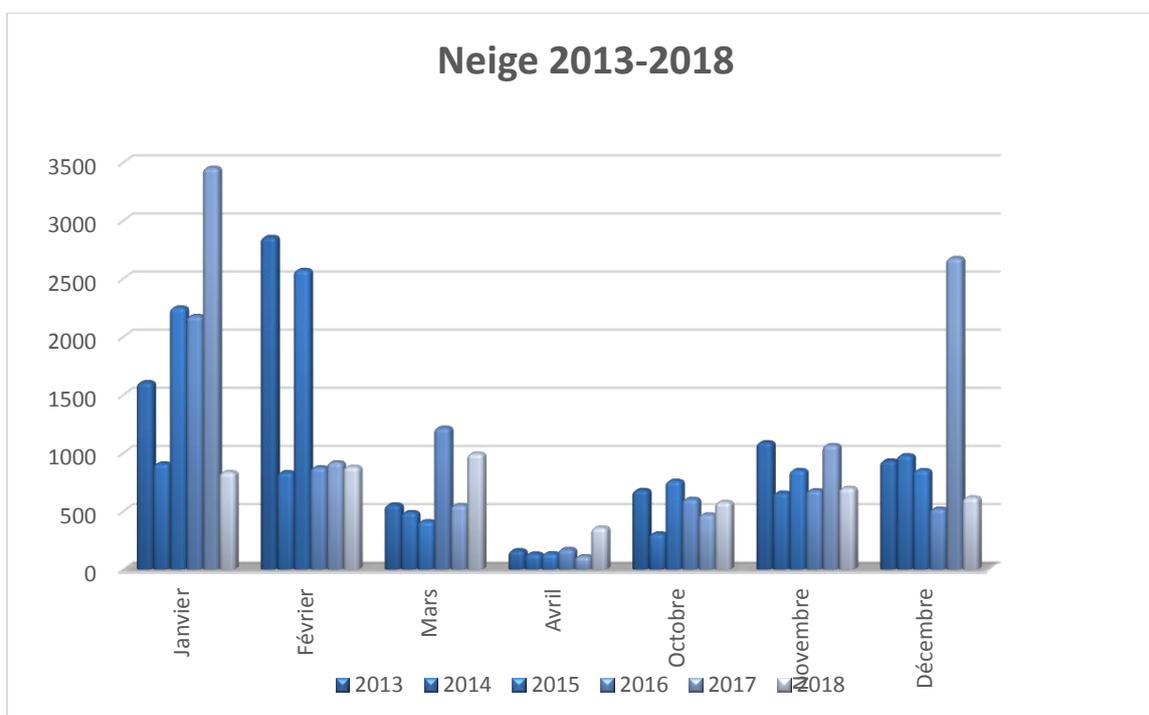
2.3. ACTIVITÉ 2018

La répartition des heures effectuées courant 2018 est la suivante :



Sur ces 44'361 heures, 5'500 ont été effectuées par les apprentis et les personnes en placement ISP/ORP, ce qui représente 3 EPT.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été considérablement réduit suite à une année clémente.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2018, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont-ils été les suivants :

- Carnavallon	164 heures
- Foire de printemps à Couvet	52 heures
- Fête de la jeunesse à Couvet	55 heures
- Abbaye de Fleurier	183 heures
- Swiss Canyon Trail (ex-Défi)	25 heures
- Fête nationale	40 heures
- Foire d'automne à Couvet	35 heures
- Comptoir du Val-de-Travers à Couvet	26 heures

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	17.5	EPT
Poste vacant	1	EPT

Comme mentionné plus haut, durant toute l'année, le service a pu bénéficier du soutien de 2 personnes en placement ORP ou ISP, ce qui représente 1.8 EPT sur l'année.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

- Suivi des travaux du chantier H10 à Travers
- Préparation d'un rapport pour la rénovation des places de jeux
- Etude et préparation d'un rapport pour la réfection du mur de la rue du Collège à Noiraigue
- Réponse à la consultation cantonale en relation avec la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP)
- Différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, français, plantes invasives, élévateur, SUVA)
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier
- Réfection des passerelles et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Abattage et remplacement d'une trentaine d'arbres d'avenue
- Nettoyage du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Entretien des parkings de Noiraigue
- Travaux pour le service de l'eau à la STEP de Travers ainsi que sur une hydrante à la rue de Buttes à Fleurier
- Pose d'une canalisation à Derrière-Ville-en-Bise à Buttes
- Travaux pour la PC (nettoyage des sites karstiques)
- Achat d'une chargeuse, ainsi qu'un mini-tracteur dans le cadre du crédit-cadre octroyé en 2015 par le Conseil général
- Création et finitions d'un jardin du souvenir à Couvet et Môtiers
- Réfection de la route des Parcs aux Bayards
- Réfection de la route de la ferme Sassel à Fleurier
- Réfection du chemin de la Gare à Boveresse
- Réfection du chemin des Lerreux à Fleurier
- Réfection d'un tronçon de route du chemin des Plânes-La Sagneta
- Réfection du chemin du Moulin à Buttes
- Réfection de la route à Fin de Port à Travers
- Réfection de la place des écopoints à Buttes et aux Bayards
- Réfection d'un trottoir à la rue de l'Ecole d'Horlogerie à Fleurier
- Réfection de la passerelle sur l'Ubena à St-Sulpice
- Réfection du trottoir au Quartier du Pillial, à St-Sulpice
- Pose de pavés à la rue des Rettes à Noiraigue
- Construction d'un parking au terrain de football des Sugits à Fleurier
- Création d'une place dallée dans la cour du collège à Couvet
- Changement d'une conduite d'eau claire au chemin du Crêt à Fleurier
- Réfection d'un regard d'eaux usées à Entre-deux-Rivières à Fleurier
- Divers travaux de nettoyage liés aux intempéries de janvier et de décembre
- Nettoyage des berges de l'Areuse avec la société des pêcheurs de la Haute Areuse
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Soutien à la réfection des parcours Vita à Buttes
- Nettoyage des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier
- Marquage des places de parc privées à Travers et Fleurier
- Participation aux différents chantiers des mesures PGEE (Travers, Couvet et Môtiers)
- Réfection d'une partie du mur de l'enceinte du cimetière à Buttes
- Réfection d'un mur à la rue de Belle-Ile à Fleurier

- Participation à la réfection d'un tronçon de la piste cyclable entre Môtiers et Couvet, en collaboration avec les services cantonaux
- Réfection complète des terrains de football de Noiraigue et des Lerreux à Fleurier, suite à l'invasion des hannetons
- Pose de candélabre à la rue du Creux-aux-Loups à Môtiers
- Goudronnage d'une place privée se situant devant un garage à la Rue de l'Ecole d'Horlogerie à Fleurier
- Etablissement et suivi de 33 permis de fouille

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

La nouvelle loi dans le domaine routier qui sera proposée au Grand Conseil neuchâtelois courant 2019 pourrait avoir des répercussions importantes sur nos activités de voirie, avec de nouvelles missions, mais aussi de nouvelles dépenses.

Le réseau routier et son entretien reste un élément fragile. L'augmentation accordée au budget 2019 concernant ce point, ainsi que la création d'un compte pour les pistes cyclables permettra d'aborder cette année plus sereinement par le service de voirie.

Le crédit-cadre portant sur le renouvellement du parc des véhicules arrive à son terme. De nouvelles réflexions seront menées sur la suite à donner à cette démarche entreprise en 2015.

La formation et les processus restent un point important afin d'éviter tout incident ou accident. Cette année a permis de renforcer le service dans ces domaines.

Les missions courantes des travaux publics sont rythmées par les conditions météorologiques auxquelles il faut savoir s'adapter. Le service de piquet hivernal fonctionne très bien et depuis 2018 un service de piquet estival a été mise en place.

3. SERVICE DES DÉCHETS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

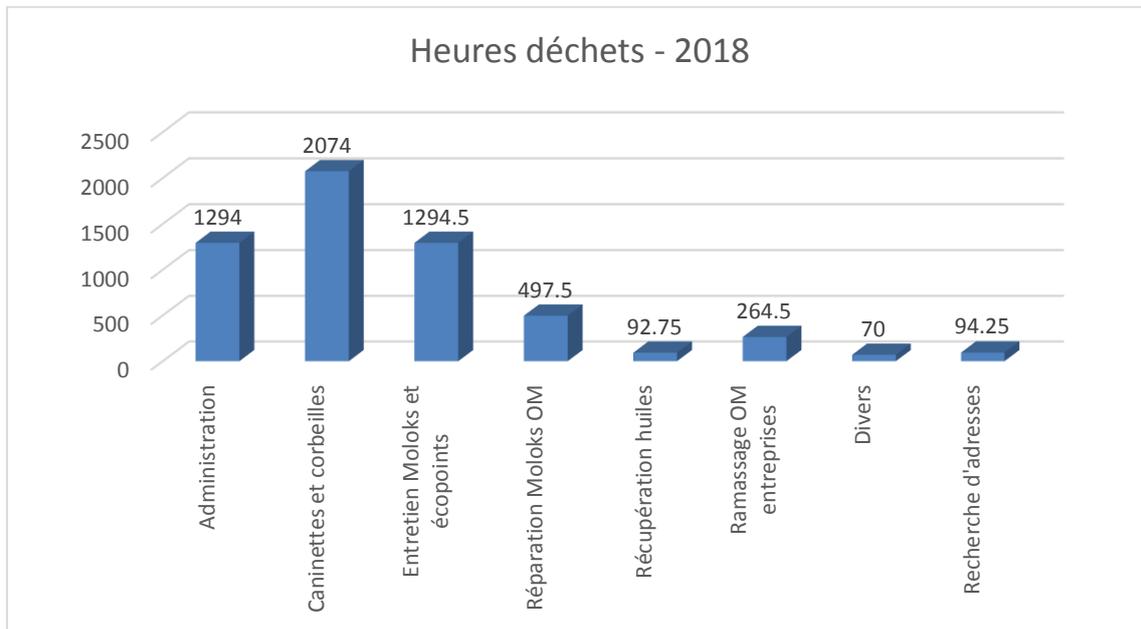
Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

Les missions principales du service sont les suivantes :

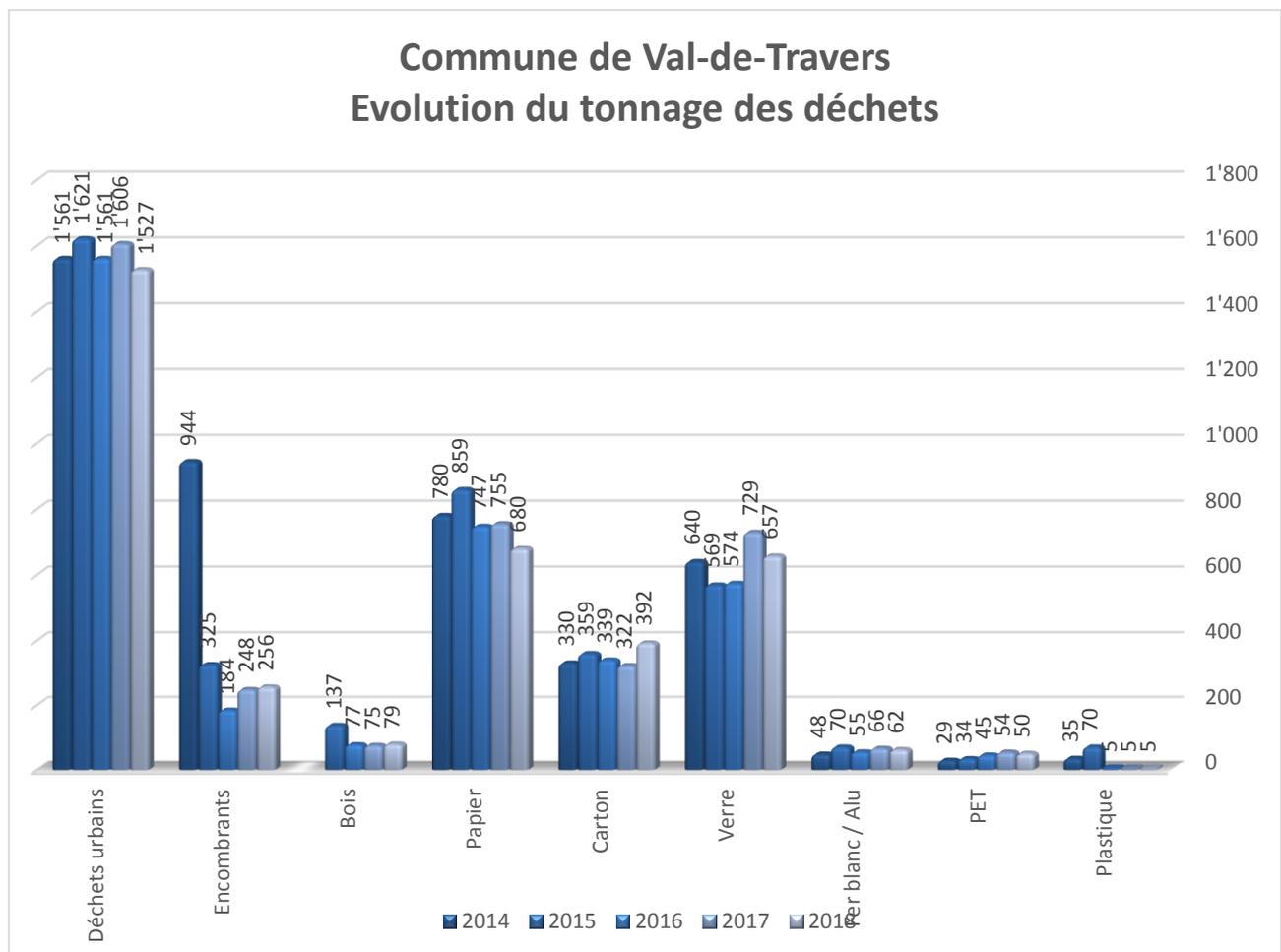
- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population - Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie Val-de-Tri à St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service cantonal de l'environnement

3.2. ACTIVITÉ 2018

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2018 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2014.



SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le *Défi Familles Zéro déchet* lancé en septembre 2017 a pris fin en septembre 2018. Le bilan laisse apparaître des résultats mitigés, mais pour la majorité des participants le pari a été réussi. Nous avons d'un côté des familles parties avec des grandes quantités de déchets qui ont réussi à diminué leurs quantités de déchets de plus de 50%, mais également des familles déjà très impliquées dans ce concept, qui ont dû faire preuve d'assiduité afin de réduire encore leur consommation de déchets. Les ateliers de fabrication de produits ménagers et de cosmétiques ont connu un franc succès et la sensibilisation aux achats en vrac a été appréciée par bon nombre de participants.

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

- Equipement de l'ensemble des containers Molok de puces RFID
- Arrivée d'un nouveau camion poubelles équipé d'un pesage plus précis des déchets

3.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés, avec un total de 256 tonnes de déchets encombrants repris à la déchetterie, dont un peu plus de 120 tonnes qui ont été refacturées aux habitants. Ceci représente une recette d'environ 48'000 francs. Néanmoins, ces chiffres représentent une augmentation des tonnages par rapport à l'année dernière, d'un peu plus de 64 tonnes.

Cette année encore, la problématique de la présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet a refait surface. La réflexion quant à l'aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village afin de décharger le point de collecte du Centre commercial est toujours en cours. Nous espérons trouver prochainement un emplacement idéal en tenant compte du développement des différents quartiers de Couvet.

En comparaison avec l'année 2017, la problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est stable, avec cette année encore 28 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte. Le système anti-fraude installé en 2017 par notre service de voirie semble quant à lui porter ses fruits puisque les ouvertures à 0 kg se font de plus en plus rares dans le logiciel de gestion des Moloks.

4. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

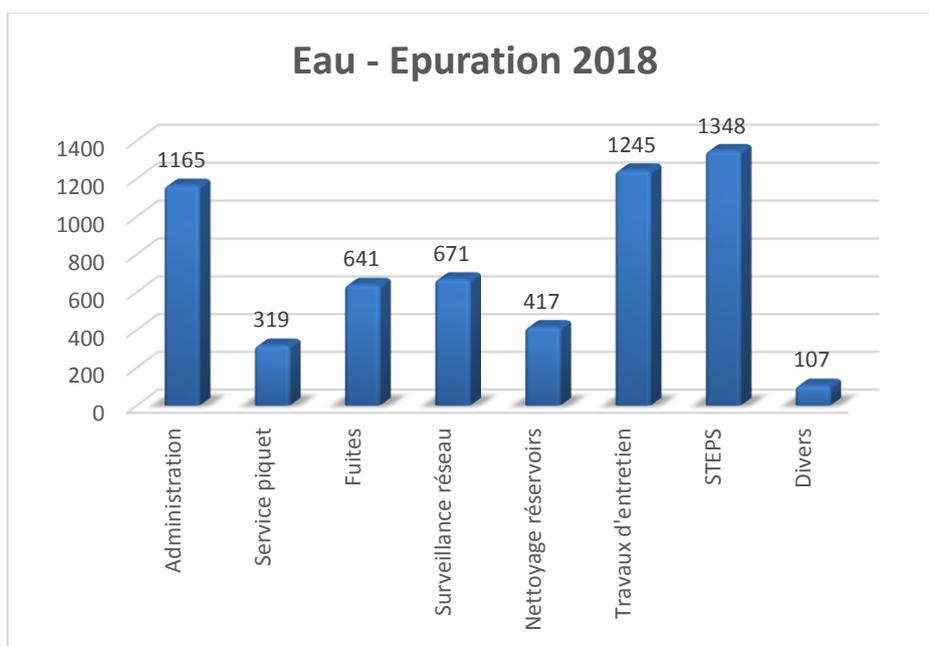
Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2. ACTIVITÉ 2018

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



Sur ce total de 5'915 heures, 774 ont été effectuées par une personne en placement ORP sur une période de six mois.

A noter que les heures du service administratif ne font pas partie du graphique ci-dessus. Ce sont plus de 1'000 heures qui ont été consacrées à la reprise de la facturation de l'eau potable par le DI courant 2018.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier	1	EPT
Adjoint au fontainier	1	EPT
Exploitant STEP	1	EPT
Collaborateur	0.5	EPT

Au niveau de l'effectif, le fontainier a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2018.

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

- Suivi des travaux relatifs à la modernisation et à l'automatisation du réservoir de Buttes
- En collaboration avec Semver, suivi des travaux relatifs à l'assainissement de la station de pompage de Saint-Sulpice
- Reprise de la facturation de l'eau potable par le DI
- Suivi des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sur le chantier H10 à Travers
- Suivi du dossier relatif à la création d'une nouvelle STEP à Noiraigue avec les différents services de l'Etat et les mandataires
- Réfection des trappes de visite des réservoirs de Travers et Noiraigue
- Installation d'une clôture de délimitation de la Zone S1 au captage des Lacherelles
- Mise en place d'un pont aérien provisoire pour l'alimentation du réseau d'eau potable de Saint-Sulpice et Semver depuis le réseau de Fleurier suite à bloom algal au Lac des Taillères
- Réparation d'une cinquantaine de fuites sur les conduites
- Changement d'une vingtaine de vannes d'entrée d'immeuble
- Remplacement de la fontaine du Quartier du Pont 4 à Saint-Sulpice
- Réfection de la fontaine rue du Pasquier à Fleurier
- Etablissement du dossier en vue de la demande de crédit pour l'établissement du plan directeur d'eau potable
- Etablissement du dossier en vue de la demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue de l'Orée à Fleurier
- Procédures de mises en postulation et engagement de trois collaborateurs
- Lancement d'une étude pour la réalisation de la deuxième étape du PGEE
- Mise en place du laboratoire d'analyses pour les STEPS et reprise des analyses
- Mise en place de la procédure d'autocontrôle dans les STEPS
- Mise à jour de la programmation des STEPS
- Remplacement des grilles de récolte aux STEPS de Travers et Boveresse
- Réfection du portail d'entrée de la STEP de Boveresse

4.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

L'année 2018 a été synonyme de modernisation et de changement au niveau du service de l'eau et de l'épuration. La mise en place d'un système d'autocontrôle dans les STEPS permet une utilisation adéquate des stations, avec des résultats tout à fait positifs.

Les nombreux changements de personnel au sein du service nécessiteront une adaptation pour chacun mais permettra également de repartir sur de nouvelles bases solides. Les procédures d'autocontrôle pour l'eau potable ont en partie été revues et l'élaboration du plan directeur des eaux permettra d'avoir une vision plus précise des installations à rénover ou à développer pour une utilisation optimale du réseau et de nos ressources en eau à futur.

Au niveau administratif, la reprise de la facturation de l'eau potable et des différentes taxes y relatives a nécessité beaucoup de travail, mais là aussi, la mise à jour de tous les contrats a permis de gommer certaines inégalités et de repartir sur une base plus solide. La proximité avec le service technique permet une excellente synergie.

5. SERVICE DES BÂTIMENTS

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 31 août 2016. Sa composition est la suivante :

Yves Fatton (président)
Jean-Noël Bovard (PS)
Jean-Paul Christen (PLR)
Paul-André Matthey-Doret (UDC)
Laurent Patthey (PLR)
Loris Vuilliamenet (PS)

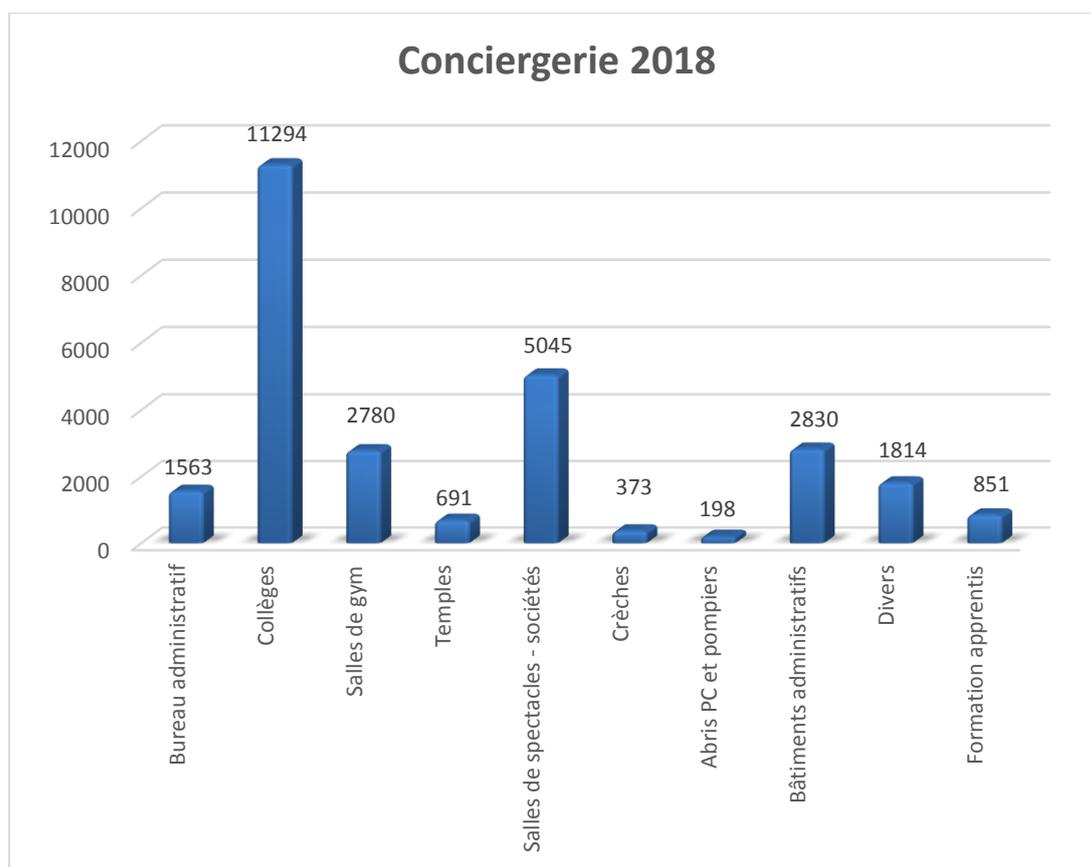
La commission s'est réunie à une reprise pour les dossiers du DI, mais les membres de la commission sont également membres de l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers, laquelle s'est réunie à 2 reprises au complet et à 5 occasions dans le cadre du groupe de travail pour l'élaboration de la plaquette de présentation du projet.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.3. ACTIVITÉ 2018

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 14.5 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire.

Les concierges du CSR et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DTSC et du DJE.

APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2018, le DI compte quatre apprentis agents d'exploitation (3 en 1^{ère} année et 1 en 2^{ème} année), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les bâtiments sont mis à disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leur entraînement ou répétition, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1 EPT
Concierges	10.9 EPT, dont 0.75 EPT de durée déterminée, pour un remplacement maladie

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les quatre apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, un partenariat a été mis en place avec le service cantonal des migrations pour le placement de deux personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois.

A noter encore qu'un collaborateur a fait valoir son droit à la retraite.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

Môtiers

- Réfection de la peinture du chœur au temple et adaptations électriques en vue du culte de Noël
- Remplacement d'un évier en inox et de WC au collège
- Remplacement de l'échangeur à plaques au collège
- Remplacement porte d'entrée de la Maison de l'Absinthe
- Réfection de la peinture d'un corridor à la rue des Marronniers 14
- Pose d'une plate-forme élévatrice pour l'accès aux personnes à mobilité réduite au collège de Môtiers (en cours)
- Préparation du dossier relatif à la demande de crédit d'investissement pour la restauration de l'église de Môtiers
- Participation aux séances en vue de la création de l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers
- Aide importante de l'administration du dicastère pour la mise en place de la recherche de fonds pour l'Association

Couvet

- Remplacement du Compactus et création de nouvelles étagères aux archives
- Réparation encadrement de fenêtre à l'Hôtel de Ville suite à dégâts tempête Eleanor
- Préparation du dossier relatif à la modification de certains bureaux dans le bâtiment Collège 2
- Pose d'une barrière à la crèche
- Pose d'un molok à papier à la place des Collèges
- Remplacement d'un réfrigérateur à la crèche
- Fixation hauban de cheminée avec câble au CAD
- Mise à jour détection incendie abri PC
- Remplacement d'urinoirs au collège
- Mise en conformité des issues de secours au CSR
- Réfection de la toiture et des façades du temple
- Remplacement de l'horloge et des sonneries des collèges suite à dégâts causés par orage
- Remplacement des ferblanteries du bâtiment Collège 3
- Etude pour le remplacement d'une partie de la barrière du terrain de sport de la place des Collèges
- Pose de panneaux phoniques à la crèche de Couvet
- Réflexion sur l'avenir de la cuisine et du matériel de la grande salle
- Mise à jour de la technique de la salle du CG (en cours)

Travers

- Remplacement d'une porte de garage au hangar du feu
- Révision de la toiture du clocher de l'Annexe
- Pose de mâts pour oriflammes
- Remplacement de la chaudière à gaz et des radiateurs au hangar des TP à Travers suite à dégâts tempête Eleanor
- Réfection des escaliers d'accès du Château
- Réfection pierre de taille encadrement fenêtre après dégâts tempête Eleanor au Château

Noiraique

- Peinture de la porte d'entrée du temple

Boveresse

- Réfection d'une partie de la toiture et de la ferblanterie et remplacement d'une porte de garage au hangar du feu, suite à dégâts tempête Eleanor
- Réfection du sol en résine synthétique du rez-de-chaussée du temple
- Réfection complète de la peinture d'un appartement route de Môtiers 4
- Remplacement d'un appareil à prépaiement à la route de Môtiers 4
- Remplacement d'un lave-linge à la route de Môtiers 4

Fleurier

- Electrification de la nouvelle porte d'entrée du collège B8
- Remplacement de la porte ouest du collège B8
- Réparation du crépi des murs extérieurs du collège B8
- Mise en conformité des indications des voies de secours au lycée
- Pose d'une porte anti feu au lycée
- Réalisation d'une cloison coupe-feu au sous-sol du collège JJR à Longereuse et modifications des voies de secours
- Remplacement d'une vanne gaz à la salle de gym de Longereuse
- Remplacement d'un brûleur à gaz au collège JJR à Longereuse
- Peinture des couloirs 2ème étage et des cages d'escaliers au collège JJR à Longereuse
- Pose de cinq klaxons pour portes de secours escalier de secours annexe nord au collège JJR à Longereuse
- Remplacement de luminaires de secours au collège JJR à Longereuse
- Réparation de stores à la salle de gym de Belle-Roche
- Réfection peinture d'une salle de classe au collège primaire
- Remplacement du tablier de volet roulant Fleurisia
- Remplacement d'un lave-vaisselle
- Révision importante de la toiture du temple
- Réfection du sol du bureau d'accueil du camping
- Rehaussement et remplacement d'une porte au hangar du feu
- Remplacement d'un moteur de porte au hangar du feu
- Remplacement de la chaudière du bâtiment de la rue des Moulins 28

- Réalisation d'une cloison pour bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment de la rue des Moulins 28
- Modification des bureaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville
- Mise à jour détection incendie Hôtel de Ville
- Remplacement escalier d'accès à la scène de la salle Fleurisia
- Modification de la porte d'entrée de la salle de gym de Belle-Roche (en cours)
- Pose d'une cloison phonique dans les locaux de la police neuchâteloise au Grenier
- Etude sur la réalisation d'une morgue à la chapelle (en cours)
- Préparation du dossier relatif à la rénovation du bloc sanitaires "hommes" du camping

Buttes

- Remplacement d'une pompe de circulation au chauffage du collège
- Installation d'un système d'aération au local de chauffage du collège
- Réparation d'un vitrail au temple
- Rénovation salle de bain d'un appartement de l'ancienne administration (carrelage, baignoire et peinture)

St-Sulpice

- Peinture de la porte d'entrée du temple
- Remplacement d'une porte coulissante à la salle de gym (en cours)
- Mise hors service du congélateur public
- Pose d'un portail pour sécuriser la cour d'école du collège
- Remplacement de fenêtres dans un appartement du bâtiment rue du Pont 10
- Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment rue du Pont 4

Les Bayards

- Création d'un puits perdu pour l'évacuation des eaux de pluie du temple
- Remplacement des fenêtres d'un appartement au collège (en cours)
- Rénovation ancienne cuisine de l'Hôtel de l'Union (sol, plafond et peinture) et création d'une cloison
- Réfection peinture du couloir d'entrée de l'Hôtel de l'Union
- Remplacement d'un lave-vaisselle à l'Hôtel de l'Union

Mise en conformité des installations électriques des bâtiments suivants :

- Grande salle de Couvet
- Collège et salle de gym de Buttes
- Collège de Boveresse
- Collège de Môtiers (fin)
- Réservoir de Buttes
- Station de pompage de l'Île à Buttes
- Camping de Fleurier
- Parc Girardier
- Station de traitement des eaux à Noiraigue

- Salle de gymnastique de Saint-Sulpice
- Abri PC de Saint-Sulpice

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

L'entretien et le bon fonctionnement de nos bâtiments sont assurés par l'ensemble des collaborateurs du service des bâtiments, qui effectuent chaque jour leurs missions.

Le crédit-cadre pour l'entretien de plusieurs toitures, voté en 2015 par le Conseil général, a déjà été utilisé pour cinq toitures à Buttes, aux Bayards et à Couvet. La réfection de la toiture de la salle de spectacle de Môtiers sera réalisée prochainement.

Le projet de restauration de l'église de Môtiers avance bien. Depuis l'acceptation par le Conseil général du crédit d'investissement, une association a été créée. Elle a notamment pour but de rechercher des fonds. Une plaquette de présentation a été réalisée et pas moins de 3'000 envois ont été effectués auprès d'éventuels donateurs sur l'ensemble du territoire suisse.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL



YVES FATTON

**Dicastère
de l'économie,
des finances
et de la cohésion sociale
DEFCOS**

1.1. INTRODUCTION

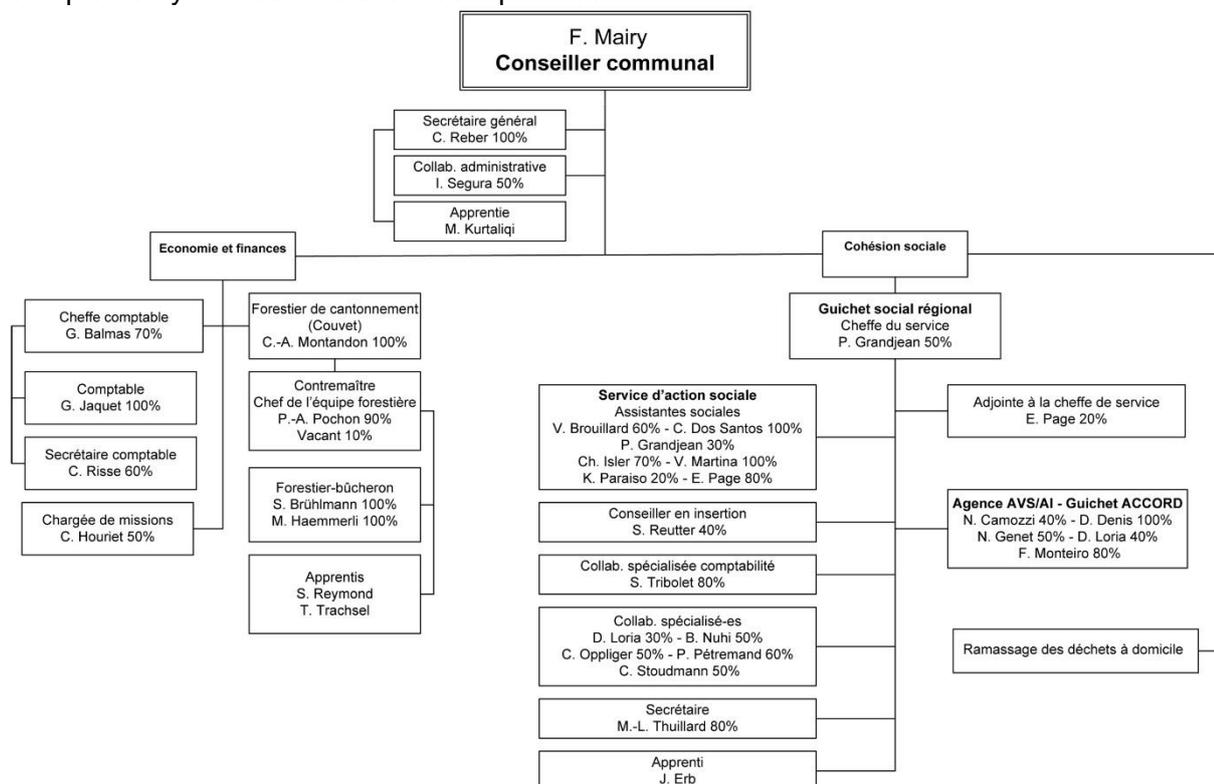
Le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale comprend quatre entités organisationnelles distinctes :

- La direction de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS), qui intègre la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et le guichet Accord à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les communes du Val-de-Travers et certaines de ses charges de personnel mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.

Le volet « cohésion sociale » comprend également les enjeux liés au vieillissement de la population et les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers.

1.2. ORGANIGRAMME

L'organigramme du dicastère n'a subi que peu de changements. Il s'agit essentiellement d'adaptations de l'effectif du GSR, avec notamment la formalisation d'un poste d'adjointe à 20%. La dotation du poste de cheffe du service comptable, pour lequel un 10% avait été maintenu « en réserve », a définitivement été portée à 70%, l'organisation en place et le nouveau logiciel comptable ayant désormais fait leurs preuves.



Outre les postes représentés ici, le service forestier compte deux ingénieurs d'arrondissement, E. Grisa (60%) et F. Chablaix (40%), ainsi qu'un deuxième forestier de cantonnement (St-Sulpice), R. Mercier, tous trois employés par l'Etat, mais dont la commune finance partiellement les salaires.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du domaine des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **Commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à six reprises en 2018.

Président jusqu'au 03.09.2018	Gabriel Cimenti (PS)
Présidente dès le 03.09.2018	Céline Rufener Eschler (PLR)
Vice-président jusqu'au 03.09.2018	Gilles Aeschimann (PLR)
Vice-président dès le 03.09.2018	Philippe Vaucher (POP)
Membres à fin 2018	Frédéric Schlosser (UDC), en remplacement de Laurent Kramer (UDC) Quentin Di Meo (PLR) Sarah Fuchs-Rota (PS), en remplacement de Antoinette Hurni (PS) Niels Rosselet-Christ (UDC) Frédéric Schlosser (UDC) Pierre Wexsteen (PS)

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui d'une **commission consultative pour l'attribution des terres agricoles** (CATA). Présidée par le chef de dicastère, elle compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal, soit au 31 décembre dernier :

Président	Frédéric Mairy, CC
Membres	Paul-André Matthey Doret (UDC) Roland Schorderet (PLR) Philippe Vaucher (POP) Loris Vuilliminet (PS)

MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA a traité d'une attribution en 2018.

Créée en 2014, la commission consultative sur les questions agricoles (CQA) n'a pas eu besoin d'être réunie en 2018. Elle est composée comme suit :

Frédéric	Mairy	Conseiller communal, président
Claude-André	Montandon	Garde-forestier
Simon	Eschler	Association Eco-Réseau Val-de-Travers
Alain	Jeannin	Association Eco-Réseau Les Bayards-Les Verrières
Sébastien	Menoud	Association Eco-Réseau Montagne de Travers
Fabienne	Wagnière	Association des femmes paysannes

En matière de **développement touristique**, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure très bonne.

Côté **sylviculture**, il existe une commission forestière d'arrondissement, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite dans le chapitre consacré au service forestier communal.

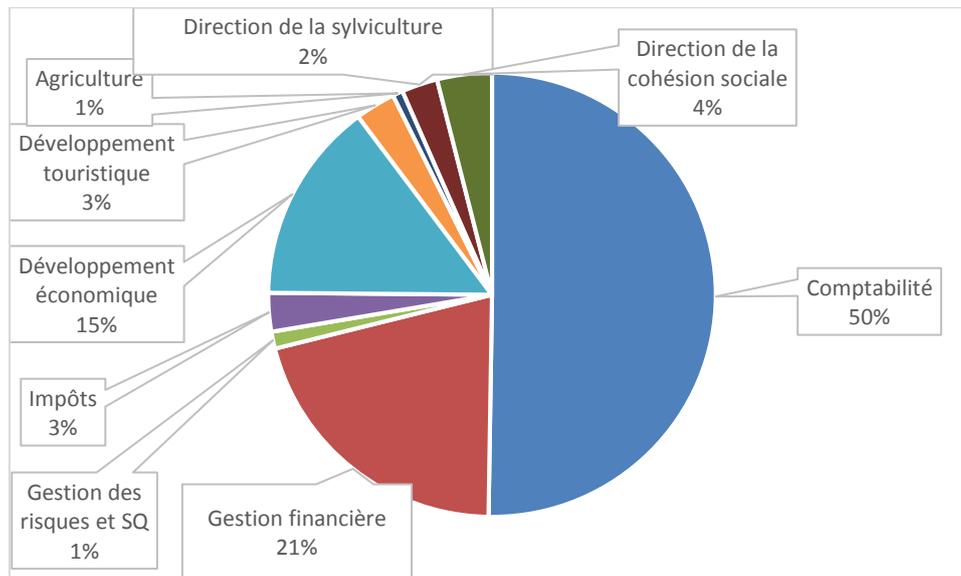
Sur un **plan politique**, le conseiller communal chargé du DEFCOS assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside depuis 2016. Depuis fin 2016, il siège également au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse dans le cadre de la CTJ (Conférence Transjurassienne). Il participe également aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances et de la CDC Social, entités de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi qu'au Conseil de la facture sociale.

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'**économie** : Association du Réseau des Fleurons, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Neode, Fondation de l'Hôpital de Fleurier, SCC Le Foyer, Valtra SA (société liquidée en 2018) ;
- de la **cohésion sociale** : Association Barak, Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, Fondation en faveur des personnes âgées du Val-de-Travers, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Cora, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, OSEO Neuchâtel ;
- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Forêt Neuchâtel, Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Lignum, Association AOC Bois du Jura ;
- du **tourisme** : TBRC-ASR, Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Navistra SA, Hôtel de l'Aigle SA, Pays de l'absinthe, Maison de l'Absinthe, Fondation Champ-du-Moulin.

2.3. ACTIVITÉS 2018

Répartition du temps de travail par domaine de production



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal et apprentis inclus

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2018, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par la direction du dicastère dans ses différents domaines de production.

Par rapport à 2017, année de la formalisation du système de contrôle interne, le temps consacré à la gestion des risques a été réduit de moitié. La maîtrise de plus en plus grande du nouvel outil comptable et du plan comptable MCH2 a permis de réduire la part consacrée à la comptabilité de 56 à 50%.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent se trouver entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2018, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'875 factures. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité

est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

Le service comptable a ainsi pris en charge l'an dernier 23'987 factures, qui se répartissent comme suit :

10'394	Taxes déchets ménages (base et poids)
5'300	Vente d'eau et taxe d'épuration
1'611	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'562	Accueil parascolaire
1'289	Accueil préscolaire
901	Interventions des ambulances
887	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
881	Taxes de chiens
186	Contrôle des habitants
180	Travaux publics
154	Environnement
104	Chauffage à distance
102	Service de la sécurité
86	Centre sportif divers
83	Forêts
82	Impôt foncier
185	Autres

La commune émet d'autres factures qui ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des :

- factures pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située au Centre sportif ;
- factures de prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat de celui-ci ;
- factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat du Cercle scolaire Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leur destinataire.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement. Sur décision du Conseil communal, le service sous-traite une partie de la gestion du contentieux. Concrètement, cela signifie que les factures ouvertes impayées après deux rappels sont cédées à une société de recouvrement privée.

Depuis 2018, la commune se charge également des factures d'eau, auparavant établies sous mandat par la Société électrique du Val-de-Travers.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards) ;
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers.

Le secrétaire général du dicastère participe au comité de pilotage pour la coordination dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 17 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que dix petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute 1 compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- 2 comptes à la Banque cantonale neuchâteloise. Les quatre comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

ASSURANCES-CHOSSES

Le DEFCOS centralise la gestion des assurances-choses. Les assurances de personnes sont gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier.

Dans le domaine des assurances, l'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à la tenue à jour des inventaires.

Seuls quatre sinistres ont présenté en 2018 un coût suffisamment important pour justifier l'ouverture d'un dossier d'assurance :

- inondation de locaux au service des archives,
- inondation au Centre sportif régional,
- dégâts au système d'horloge des collèges de Couvet suite à un orage,
- chute d'un arbre sur une voiture.

Deux autres sinistres plus anciens mais liés à des litiges ont encore occupé nos services durant l'année sous revue.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale :

- adaptation de la couverture de la flotte de véhicules,
- couverture des membres des comités d'école dès lors que ces derniers ont un statut d'association,
- réflexion sur l'éventuelle couverture des cyberisques.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne « recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives » (règlement communal des finances, art. 6.1).

La loi cantonale impose la formalisation du système de contrôle interne sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques. Ces risques sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Manquaient à notre organisation des vérifications qui s'assurent que les contrôles les plus stratégiques fonctionnent, lesquelles sont désormais effectives.

Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté :

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2018
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles.	>25%	28,3%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités.	>100%	134,4%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier.	>100%	197,8%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Moyenne 2018	Périodicité du contrôle
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	27,3 jours	Mensuel
Factures fournisseurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	< 1 jour	Hebdomadaire
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	5,99 %	Mensuel
Contrôle budgétaire	3 avis	Mensuel
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les service	0,4 correction	Mensuel
Respect des crédits d'investissement	0 écart	Mensuel
Demande de paiement des subventions promises	0 oubli	Trimestriel

Durant l'année 2018, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables fonctionnent à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique.

Le DEFCOS se charge de faire taxer, puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser, l'impôt des personnes qui partent à l'étranger. Nous en avons compté 36 en 2018.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt.

Dossiers traités 2018	Préavis cantonal	Préavis communal	Décision CE	Montant total remis
18	13 négatifs 5 positifs	12 négatifs 6 positifs	11 refus 5 remises 3 en cours	Fr. 3'300.33

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que les personnes morales. De tels tableaux de bord sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales. A partir du mois d'avril le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaillant l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (crèches et mamans de jour).

Le DEFCOS assure finalement lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens.

L'impôt foncier a frappé en 2018 79 bâtiments, pour une valeur cadastrale totale de 136 millions de francs dont 102 soumis à l'impôt. Il a généré un revenu global de 150'881 francs. Le taux de l'impôt foncier est passé de 1,5 ‰ à 1,6 ‰ dès 2018, selon arrêté du Conseil général du 11 décembre 2017.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé à 90 francs tel qu'arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 95'400 francs l'an dernier. De cette somme, 32'040 francs ont été reversés à l'Etat.

1'024 chiens ont été taxés entièrement. S'y ajoutent 33 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et 30 demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2018 ou adoptés durant le 2^{ème} semestre. Quelques taxes 2017 ont été facturées en 2018 à cause d'annonces tardives, d'autres ont dues être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe.

Huit chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du DEFCOS.

Le cocktail des entreprises 2018 a eu lieu le 26 avril au Centre sportif. 117 entreprises étaient représentées pour un total de 184 personnes. S'y ajoutent 22 représentants de la commune et 10 représentants d'organisations partenaires, dont le Service cantonal de l'économie, avec lequel les relations sont très bonnes. Cette manifestation continue d'être très appréciée des acteurs économiques locaux, notamment des petites et moyennes entreprises. Abandonné en 2017, le concept du 7 à 9 de l'économie, qui répondait à un besoin lors des premières années de la fusion, n'a pas été remplacé.

Valorisant l'horlogerie, le *Changement d'heure* continue d'être célébré. Le passage à l'heure d'été a été fêté avec l'entreprise Vaucher Manufacture Fleurier et le Musée régional du Val-de-Travers, en mettant l'accent sur le jeune public. A l'automne, une conférence sur la mesure du temps et la notion de « temps d'été » a été donnée à l'intention d'un public d'invités. Ces événements sont,

depuis 2016, accompagnés de la vente du *Pain des horlogers* par les boulangeries de Val-de-Travers, avec toujours autant de succès.

Sur le plan du développement économique, l'année 2018 a été marquée en septembre par l'inauguration du site de Couvet de l'entreprise Celgene. Le dicastère a par ailleurs été en lien avec d'autres acteurs économiques à la recherche de locaux ou de terrains. Il a continué de mettre un accent particulier au soutien au commerce de proximité, en cofinçant notamment la réimpression de sacs en papier promouvant l'achat local. Avec l'appui du service forestier, il a fait réaliser une centaine de lanternes en bois, qui ont été mises à disposition des commerçants pour la période des fêtes de fin d'année.

En lien avec le DASSP et la chancellerie, le DEFCOS a également travaillé à la refonte du site internet communal, désormais effective. Elle intègre des pages *Entreprises* qui permettent d'améliorer la prise de contact, ainsi que le suivi des dossiers au travers d'une plateforme de gestion interne mettant en lien direct le DEFCOS et le DTSC pour toutes les questions relatives à l'urbanisme. Le dicastère a encore collaboré avec le DASSP dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la signature *Qualités naturelles*, avec son intégration dans les documents administratifs. Le DEFCOS a également été associé à la deuxième édition du *18-22 de l'apprentissage*. En collaboration avec le DTSC et en soutien à l'association portant le projet, il a continué d'être impliqué dans l'organisation de la *Fête des voisins*, qui a vu son nombre de participants augmenter.

Enfin, les discussions menées entre la Région Val-de-Travers et le Conseil d'Etat dans le cadre des Accords de positionnement stratégique ont ouvert des perspectives intéressantes pour plusieurs projets économiques communaux, dont la revalorisation du site Dubied.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant activement au sein du comité de ce dernier, ainsi que dans le cadre de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, auxquels elle apporte également un soutien financier.

L'exercice a été marqué par la contribution aux réflexions de Destination Val-de-Travers visant à accentuer la logique de réseaux qui caractérise l'offre touristique régionale. Plusieurs étapes ont été franchies, avec la reconnaissance, par le programme fédéral Innotour, de l'éligibilité de ce projet, l'obtention de premiers soutiens financiers et l'inscription, par le Conseil d'Etat, de ce futur dispositif parmi les actions régionales susceptibles d'être soutenues par le programme d'impulsion cantonal, qui sera soumis au Grand Conseil au printemps 2019.

Le dicastère s'est par ailleurs impliqué dans l'organisation de la première édition d'Absinthe en fête, qui a pris le relais de la Fête de l'absinthe, en remplaçant « la fée verte » et les distillateurs au cœur de cette manifestation. Outre la commune, son comité réunit l'Association interprofessionnelle de l'absinthe, l'association Pays de l'absinthe, la Maison de l'Absinthe, le Musée régional et Destination Val-de-Travers.

La commune a apporté son appui à l'installation du parcours Totemi, qui permet de découvrir le village de Môtiers d'une manière interactive et ludique. Soutenu par la NPR (Nouvelle politique régionale), ce projet est en lien avec d'autres parcours à Neuchâtel (sur le thème de la Belle-Epoque) et au Laténium. Sa promotion sera lancée en 2019.

Dans le cadre du *Grand Tour of Switzerland* et en collaboration avec la Commune de Rochefort, un « photo-spot » pointant sur le Creux du Van a été installé à Brot-Dessous, permettant aux touristes de se photographier avec le cirque rocheux en arrière-plan. La commune est restée et reste encore impliquée dans l'élaboration du Plan d'affectation cantonal (PAC) du Creux du Van

qui vise à trouver un équilibre entre la préservation du milieu naturel et la pression du tourisme et des loisirs. Les oppositions au PAC n'ont pas empêché l'installation – souhaitée par tous les partenaires – de premières mesures de canalisation des flux, soumises à un groupe d'accompagnement dans lequel la commune est représentée.

En collaboration avec la Société des gorges de la Poëta-Raisse et les services communaux de la voirie et des forêts, le pavillon situé au bas du site a été entièrement rénové, valorisant davantage son environnement naturel.

A relever par ailleurs que le Val-de-Travers a été l'hôte d'honneur du New Port Expo de Neuchâtel à l'automne 2018, par l'intermédiaire de Destination Val-de-Travers.

Pour conclure, rappelons que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping (qui a vu en 2018 l'installation – réussie – d'une nouvelle gérante) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année a été calme au chapitre des drainages communaux et seule la moitié du budget a été nécessaire. Les travaux effectués correspondent à la réparation d'un secteur de drainage à Travers, la réhabilitation d'un drainage à Môtiers et le curage de deux canaux collecteurs.

La commune est concernée par quatre réseaux écologiques : Creux du Van, Val-de-Travers, Montagne-de-Travers et Les Bayards-Les Verrières. Un cinquième écoréseau devrait voir le jour sur le plateau de la Montagne-de-Buttes en lien avec le projet de parc éolien. S'inscrivant eux aussi dans le cadre de la Politique agricole 14-17 de la Confédération, deux réseaux de qualité paysagère concernent notre commune, l'un dans le fond de la vallée, l'autre sur ses hauteurs. Sur décision cantonale, la Commune participe au financement des contributions versées aux agriculteurs au titre de la qualité paysagère, à hauteur de 4% (6% étant pris en charge par le Canton, 90% par la Confédération). Cette participation s'est chiffrée à quelque 23'700 francs pour l'exercice 2018.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, près de 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à une cinquantaine d'exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont qualifiés de domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.4	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.1	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.5	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.8	2'500.00
Les Oeuillons	Noiraigue	Stéphane Oppel	1'132.7	9'000.00
Total général			9'302.5	31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2018, la situation par fermier de la commune était la suivante.

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Pâturages	Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.6	3'928.00
Prés, champs	Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.3	7'882.00
Prés, champs	Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.6	3'174.00
Prés, champs et zone à bâtir	Fleurier	Pascal Thiébaud	1'493.9	3'615.00
Prés, champs	Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.7	4'759.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	1442.8	2226.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	1424.9	2216.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.2	2'488.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Pascal Montandon	1'163.7	4'226.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers et Fleurier	Xavier, Bernard & Fabrice Menoud	1'113.6	4'846.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.4	1'517.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	998.2	1'607.00
Prés, champs	Boveresse	Beat Schmidlin	870.4	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.8	1'368.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	806.1	1'298.00
Prés, champs	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.4	2'862.00
Prés, champs	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.3	2'209.00
Prés, champs	Buttes	Joëlle Maire	637.1	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.3	884.00
Pâturages	Fleurier	Eve Chédel	630.0	882.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	517.6	1'848.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Jean-Daniel Erb	504.7	1662.00
Prés, champs	Boveresse	André Rosselet	498.3	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	496.4	695.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.9	615.00
Prés, champs	Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.8	1'368.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.6	987.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Charles Thiébaud	371.0	1'165.00
Prés, champs et zone à bâtir	Noiraigue	Félix Derendinger	351.3	1'212.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.3	966.00
Prés, champs et zone à bâtir	Travers et Couvet	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	316.3	1'360.00
Prés, champs	Travers	François & Raphael Beck	295.6	1'324.00
Prés, champs	Fleurier	Simon Eschler	214.0	471.00
Prés, champs	Môtiers	Loïc Frey	204.2	739.00
Prés, champs	Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.8	470.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Marc Duvanel	173.9	400.00
Prés, champs	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.6	754.00
Zone à bâtir	Couvet	Jean-Pierre Gfeller	150.1	-
Prés, champs	Les Bayards	Daniel Gerber	128.5	270.00
Prés, champs	Boveresse	Pierre Pellaton	112.8	182.00
Prés, champs	Couvet	François Blanchet	112.1	387.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.2	51.00
Prés, champs	Noiraigue	Francis Déneraud	98.8	443.00
Prés, champs	Couvet	Denise Leuba	84.2	305.00
Prés, champs	Travers	Robert-André Pellaton	69.0	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.6	76.00

Type	Lieu	Exploitant	SAU (a)	Fermage
Prés, champs	Môtiers	Eric Schopfer	51.9	202.00
Prés, champs	Boveresse	Christine Borel	35.5	86.00
Zône à bâtir	Buttes	Christian Jeanneret	33.3	129.00
Prés, champs	Travers	Henri Trachsel	27.2	-
Prés, champs	Buttes	Maude Zurcher	25.0	70.00
Non agriculteur	Buttes	Marie-Laure Jeanneret	24.0	120.00
Pâturages	Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.2	28.00
Non agriculteur	Couvet	Corinne Bornet & Alfons Aeby	20.0	100.00
Prés, champs	Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	18.1	80.00
Prés, champs	Travers	Jean-François Pellaton	12.9	49.00
Prés, champs	Travers	Robert Grisel	9.8	-
Prés, champs	Fleurier	Hervé Derada	7.1	-
Prés, champs	Travers	Eric Treuthardt	0.5	-
Total général			31'447.3	79'961.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

Au niveau administratif, le DEFCOS tient les procès-verbaux des rapports de service de l'arrondissement forestier et des séances de coordination de l'équipe forestière. Il établit les factures de ventes de bois et de prestations de l'équipe. Il assure également l'administration et parfois la logistique des événements organisés par le service forestier : *Journée des naissances* et conférences de la *Journée internationale de la forêt*.

En outre, le DEFCOS est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

2.3.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistaient principalement en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR). Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social (Association des communes neuchâteloises). Le chef de dicastère représente par ailleurs la Commune au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2 ci-dessus, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions.

Le DEFCOS s'implique désormais d'une manière plus marquée sur le terrain du vieillissement de la population, en lien avec les stratégies cantonale (planification médico-sociale visant au maintien à domicile des personnes âgées) et fédérale. De manière à déterminer le rôle que pourrait jouer la Commune en complémentarité de celui des nombreux acteurs déjà en place, un vaste projet a été lancé, qui s'est concrétisé en 2018 par de premières mesures : la création de la Plateforme 65+ Val-de-Travers, qui réunit une vingtaine de prestataires locaux, pilotée par la Commune sur le même modèle que la Table ronde touristique ; l'élargissement des missions du Cora, qui dans le cadre de sa permanence sociale accordera une attention particulière aux aînés. Un agenda pour les aînés a par ailleurs été élaboré (lancement début 2019) et une enquête sera menée auprès des personnes de plus de 65 ans au printemps 2019, l'objectif pour le Conseil communal étant de proposer au Conseil général les bases d'une politique gérontologique communale pour la prochaine législature.

C'est également au chapitre de la cohésion sociale que le DEFCOS reste directement impliqué dans l'attribution du montant annuellement porté au budget de fonctionnement pour l'aide au

développement. Sur décision des élèves de 11^e année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, ce montant a cette année été remis à l'association REA-Suisse, active au Cameroun.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le DEFCOS participe à la vie locale à plusieurs niveaux.

D'abord par les manifestations qu'il organise lui-même dans le cadre de la promotion économique et touristique : *Cocktail des entreprises* et célébration du changement d'heure.

Il apporte un soutien logistique aux manifestations organisées par d'autres services du dicastère, à l'image de la *Journée des naissances* organisée par le service forestier ou de la soirée des jeunes et nouveaux retraités organisée par le guichet social.

La direction du dicastère s'est en outre impliquée activement dans la mise sur pied d'Absinthe en fête et dans l'instauration de la Fête des voisins au Val-de-Travers.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Les différentes tâches du DEFCOS englobent des activités très diverses. De ce fait, aucune prestation délivrée par le service ne s'écarte réellement des missions qui lui sont reconnues.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif relevant de la direction du dicastère et des finances est resté stable en 2018. La direction est correctement dotée pour assumer ses tâches courantes.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

2.5.1. COMPTABILITÉ

La commune a repris la facturation de l'eau. Ces factures comprennent une taxe de base, la vente d'eau, la taxe d'épuration et la redevance cantonale sur l'eau potable.

Cette reprise a représenté un important travail pour le dicastère des infrastructures, qui a dû gérer l'ensemble des données relatives aux bâtiments, aux compteurs et aux index dans le système de facturation communal. La tâche du DEFCOS a consisté en un appui et au contrôle que les informations financières et fiscales (TVA) soient correctement imputées dans l'ERP Abacus.

Le Centre éditique de l'Etat de Neuchâtel (CEEN) a modifié ses processus en matière de facturation de masse. Ce changement a requis l'élaboration de nouveaux fonds de page pour toutes les factures communales imprimées par le CEEN. Nous en avons profité pour adapter les en-têtes à la nouvelle ligne graphique communale.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés en 2018 dans le domaine de la gestion financière ont été :

- bouclage des comptes 2017 ;
- établissement du budget 2019 et révision du plan financier.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Le domaine de la gestion des risques a été marqué par la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI). Le suivi et les contrôles récurrents s'inscrivent désormais dans les tâches courantes du service ; ils ont été décrits au paragraphe 2.3.3.

2.5.4. IMPÔTS

Le service a mis en œuvre l'augmentation du taux de l'impôt foncier décidée par le Conseil général le 11 décembre 2017.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique, classés par secteurs, ont été les suivants :

- Mise en réseau : cocktail des entreprises.
- Développement économique : poursuite du soutien aux actions de promotion du commerce local.
- Promotion : refonte du site internet, avec un accent particulier mis sur le volet *Entreprises*.
- Valorisation : poursuite des festivités liées à la célébration du changement d'heure, collaboration avec le magazine *L'heure by Fleurier*, poursuite du déploiement de la signature *Qualités naturelles*.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique, classés par secteurs, ont été les suivants :

- Stratégie : contribution aux réflexions de Destination Val-de-Travers en vue de la consolidation des réseaux touristiques régionaux (projet Innotour).
- Valorisation et extension de l'offre : co-organisation d'Absinthe en fête, soutien au projet Totemi (parcours interactif dans les rues de Môtiers), installation d'un « photo-spot » pointant sur le Creux du Van.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Aucun projet particulier n'a concerné ce secteur en 2018, si ce n'est la rénovation du hangar du domaine des Oeillons. La rénovation lourde du système de drainages du secteur Môtiers-Boveresse a été mise en attente au vu de la capacité d'investissement réduite de la Commune.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

La Commune de Val-de-Travers et le Service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature ont ratifié en août 2017 une convention par laquelle la commune se voit confier des travaux pour le compte de l'Etat, en contrepartie de l'intégration, dans son équipe, d'un forestier-bûcheron employé précédemment par l'équipe cantonale du Creux du Van, qui a été supprimée. La première évaluation de cette collaboration a été faite en août 2018.

Des ajustements sont évidemment nécessaires après cette période d'apprentissage, notamment en matière de communication et de planification. Mais dans l'ensemble nous sommes satisfaits de cette collaboration accrue entre les services forestiers cantonal et communal.

2.5.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

En lien avec le programme de législature 2016-2020, la réflexion menée sur le terrain du vieillissement de la population a connu de premières concrétisations, avec notamment la création de la Plateforme 65+ et le mandat confié à Cora dans le cadre de sa permanence sociale.

2.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2018

La situation à la tête du dicastère est bonne, l'équipe fonctionne bien. Les outils et la structure du service sont adaptés aux missions qui sont les siennes. L'état de situation pour chacun des services rattachés au DEFCOS est présenté dans les pages suivantes.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du Canton. Celui-ci est dirigé depuis le début de l'année 2018 par deux ingénieurs forestiers d'arrondissement, Ennio Grisa (taux d'activité de 60%) et François Chablaix (40%), qui se répartissent les tâches selon des critères thématiques et géographiques.

L'arrondissement comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57%).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier comptait sur une équipe cantonale et une équipe communale, les travaux restants étant attribués aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission. Suite à la dissolution de l'équipe forestière cantonale du Creux du Van fin août 2017, l'Etat de Neuchâtel et la commune de Val-de-Travers ont conclu une convention pour le transfert d'activités forestières, moyennant l'engagement d'un forestier bûcheron au sein de l'équipe communale. C'est la première année de gestion forestière qui a fonctionné selon ces nouvelles modalités.

Les ingénieurs forestiers assurent la bonne marche du service et assument la coordination entre le Service cantonal de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Ils sont à la fois sylviculteurs, aménagistes, ingénieurs des travaux d'amélioration et responsables de l'application de la loi forestière. Ils veillent à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir de manière exemplaire ses multiples fonctions. Ils contrôlent le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et les communes. Durant la période 2016 – 2019, la Confédération et le canton octroient une aide de 329'500 francs par année à Val-de-Travers. Ils préparent avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat de Neuchâtel les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présentent chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au cubage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Le forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon, employé communal, est responsable du bon fonctionnement et de l'efficacité de l'équipe communale, tout en veillant à

l'application des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers-bûcherons assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron. Un des ingénieurs enseigne à l'école professionnelle de Cernier. Le forestier du cantonnement de Môtiers garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de La Presta qui a approvisionné en bois d'énergie le chauffage du Centre sportif régional jusqu'à fin juillet 2017 et qui alimente encore une dizaine de chaufferies privées. Avec sa formation de ranger, il contribue également à la gestion du public dans les milieux naturels de l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 530 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent ainsi un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, ils assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans une perspective de durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2018). La proportion du travail de l'équipe communale payée par le Canton s'inscrit dans le cadre de la convention signée à cet effet.

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier à 60%	50% *	50%
1 ingénieur forestier à 40%	50% *	50%
3 forestiers de cantonnement à 100%	67%**	33%
1 forestier de cantonnement à 70%	82%**	18%
1 équipe forestière communale (2.9 forestiers-bûcherons + 2.5 apprenants)	84%**	16%

**selon dispositions légales / **selon le nombre d'heures effectives de travail*

3.2 COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de neuf membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial et de l'environnement	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel des ingénieurs d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois. Cette année, la sortie s'est tenue dans les forêts du nord du canton de Vaud, abordant la problématique du cerf élaphe et la gestion de très vieux arbres sur la commune de Baulmes.

3.3 ACTIVITÉS 2018

La Commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale (2017), selon les données géo-référencées, indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'326 hectares, dont 2'003 ha productifs, c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylvies (m³ sur pied) de bois.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2018 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par les ingénieurs forestiers et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2016-2019 (RPT).

Par cantonnement, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi:

	Volumes martelés (sv)			Produits (m ³)			
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de Service	Bois industrie	Bois Énergie	Total
Cantonement de Môtiers	5'190	844	6'034	4'005	103	1'227	5'335
Cantonement de St-Sulpice	7'400	1'545	8'945	6'395	1'172	660	8'227
Total Commune Val-de-Travers	8'245	4'856	14'979	10'400	1'275	1'887	13'562

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 76.6% du volume total façonné qui assure le 53.6% des recettes totales. Par rapport à 2017, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (9'879 m³ de bois vendu) a positivement évolué, passant de CHF 80.92/m³ à 84.75/m³, soit une amélioration de 4.7%.

Un chantier d'amélioration de desserte forestière a été réalisé en 2018. Il a été pris en charge par le budget de fonctionnement ordinaire du service forestier.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière a été le suivant (situation à fin 2018) :

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	35%
1 ingénieur forestier	Etat	10%
1 forestier de cantonnement	Commune	96%
1 forestier de cantonnement	Etat	87%
1 contremaître-forestier	Commune	90%
2 forestiers-bûcherons	Commune	100%
2 apprentis forestiers-bûcherons	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

3.5.1 PROJETS RÉALISÉS EN 2018

L'exercice 2018 a été marqué par un important chantier d'améliorations de desserte forestière aux Bayards, sur des chemins à camion d'une longueur totale d'environ 1'600 mètres.

3.5.2 PROJETS INITIÉS EN 2018

L'inventaire du domaine forestier de Couvet a été réalisé ; les données doivent encore être transmises afin d'être traitées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. L'étude pour l'amélioration de la desserte sur le domaine de Travers a abouti à une proposition de tracé ; le permis de construire a été obtenu ; le tracé est piqué sur une longueur de 1280 mètres et les travaux attribués, il manque encore l'accord formel de tous les propriétaires privés bénéficiant de cette nouvelle desserte, dont les travaux pourraient débuter en 2019. Enfin, la remise en eau de l'étang de la Corbière, à Saint-Sulpice, a été planifiée ; le permis de construire a été obtenu et les travaux attribués ; la réalisation se fera à la fin de l'été 2019.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

À la suite de la fusion de 2009, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais la tâche de celui-ci est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

L'économie forestière peine toujours à se redresser, même si, pour Val-de-Travers, 2018 a connu des prix du bois moins mauvais qu'attendus. Faisant face à ses obligations, la commune n'en a pas moins maintenu son programme d'exploitation qui a dû être adapté à la grande quantité de bois renversé par les tempêtes de novembre 2017 et de janvier 2018.

Dans ce contexte, le volume total exploité dépasse sensiblement la possibilité avec une réalisation de 105.6%. Certaines divisions dont l'exploitation était prévue ont été reportées.

4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Cette partie du rapport se concentre sur l'équipe forestière communale et sur son lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux, de même que dans les forêts cantonales selon la convention conclue en 2017 avec l'Etat. Elle assume également des tâches ponctuelles ainsi que certaines activités sur l'ensemble de la commune.

Sous la conduite du contremaître forestier, l'équipe forestière basée au centre forestier à Couvet :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriétés ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- entretient les places d'accueil sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- assure le suivi des objets créés à l'occasion de la *Journée des naissances* ;

- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;
- participe aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain ;
- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécute de petits travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés ;
- exécute des travaux forestiers dans les forêts cantonales, conformément à la convention.

Par ailleurs, sur le plan forestier, la commune est active dans la formation de diverses manières :

- par ses deux formateurs au sein de l'équipe forestière, elle assure la formation de forestier-bûcheron à deux apprentis ;
- le contremaître a la fonction de délégué professionnel pour le canton, ainsi que celle de moniteur et chef de cours dans différents cours pratiques pour les forestiers-bûcherons et les contremaîtres forestiers ;
- un des collaborateurs du service exerce la fonction d'expert aux examens de forestier bûcherons ;
- le contremaître a intégré la commission cantonale pour les examens des forestiers-bûcherons ;
- le garde-forestier et le contremaître font partie de la commission cantonale pour la formation professionnelle ;
- le garde-forestier communal collabore avec les trois écoles forestières de Suisse à la formation des étudiants, dans la pratique de la sylviculture en forêt jardinée.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la commune. Celle-ci est membre de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3 ACTIVITÉS 2018

L'année 2018 a commencé par une tempête le 3 janvier qui a couché un volume de bois assez conséquent, perturbant les exploitations normales, qui émanent des plans de gestion. En conséquence, l'équipe forestière a exploité ces chablis, ainsi qu'une partie des coupes prévues.

En 2018, l'équipe a principalement réalisé les activités suivantes.

- Elle a exploité 5'177 m³ de produits commercialisables, sur 17 exploitations situées sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Travers, Noiraigue et Buttes. A ce volume s'ajoute 532 m³ de bois renversés sur trois domaines.
- Elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 12 divisions pour une surface de 67 hectares.
- Elle s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage. Le travail de fauchage des buissons et arbustes en talus a pu se réaliser à l'aide d'un broyeur, monté sur le tracteur. Cet agrégat permet une meilleure rationalisation de cette activité.
- Elle a été active dans les travaux d'intérêt public pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil, dont un important travail de remise à niveau d'une partie des exercices de la Piste-Vita de Plancemont et la construction d'un nouvel abri au départ des gorges de la Poëta-Raisse, à Môtiers.
- Elle a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières.
- Elle est venue en renfort au service communal de la voirie pour le service hivernal.

- Dans le cadre de la nouvelle convention entre la commune et le canton, elle a réalisé des travaux forestiers dans les massifs cantonaux de l'arrondissement et contribué à l'entretien des berges de l'Areuse.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière, pour laquelle les coûts salariaux représentent une partie du compte 12 8200 30100.00, sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses autres missions.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	39 %
Martelage	1 %
Soins à la jeune forêt	3 %
Entretien de la desserte	5 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	5 %
Temps consacré à la formation des apprentis	10 %
Travaux pour tiers, construction de l'abri de la Poëta-Raisse	9 %
Cours contre rémunération	2 %
Travaux pour autres services, Voirie	2 %
Travaux pour Etat forêt	16 %
Aménagement, inventaire partiel forêt de Couvet	3 %
Divers	3 %
Total	<u>100 %</u>

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

La collectivité a bénéficié de l'entretien régulier des nombreux sentiers pédestres et à thème. Le service forestier entretient également les nombreuses places d'accueil dont bénéficie la population locale et externe, touristique notamment. Ces missions s'inscrivent dans l'accueil du public en forêt et contribuent directement à l'attractivité de la commune.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service est venu en appui à l'entretien des canapés forestiers en fournissant du matériel aux enseignant-e-s qui en assurent la gestion. Pour rappel, cinq canapés forestiers sont actuellement installés dans les forêts communales.

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif a été stable en 2018. Un 10% de poste, vacant, a été maintenu dans la dotation globale de l'équipe, le temps notamment de disposer de suffisamment de recul en regard des travaux à exécuter pour l'Etat. Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe en cours d'année pour découvrir le métier de forestier-bûcheron.

4.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

Le chauffage à distance de Couvet continue de fonctionner à satisfaction. L'extension du réseau jusqu'au CNIP, en passant par le Centre sportif et desservant aussi quelques bâtiments privés,

permet de livrer davantage de bois. En 2018, ce sont 6'776 m³ de plaquettes qui ont été consommées par la chaudière. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Cet assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits. Il est d'autant plus intéressant dans un contexte où le marché des bois est tendu et difficile. Il profite aussi à l'économie locale. Le bois est décheté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.

Dans le cadre de la *Journée internationale de la forêt*, le 21 mars, une conférence sur l'utilisation du bois s'est tenue à Fleurier. Les orateurs étaient Gilbert Hirschy, chargé d'affaire à Lignum, ainsi qu'Olivier Favre, menuisier ébéniste vallois qui a fait part de son expérience de l'utilisation de bois local lors de la transformation du stand de tir de Fleurier. Le forestier de cantonnement a également parlé de la valorisation de produits bois destinés au chauffage à distance de Couvet.

La traditionnelle *Journée des naissances* a eu lieu entre les villages de Môtiers et Boveresse afin de recréer une allée mentionnée dans l'inventaire nature de Boveresse. Composée d'arbres et de buissons, cet objet contribue à améliorer les qualités paysagères et de biodiversité du lieu, offrant aussi des avantages à l'agriculture voisine en diminuant notamment l'érosion éolienne.

Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier ont eu lieu dans les forêts de Couvet pour découvrir le mode de traitement de la forêt jardinée. Des cours de formation à la sylviculture dans les forêts de Couvet ont été organisés pour les étudiants des différentes écoles forestières de Suisse.

Le forestier de cantonnement, au travers de son rôle d'agent nature et de ranger, a participé au suivi des projets d'éco-réseaux et de conception qualité paysagère dans l'agriculture. En tant qu'agent nature, il répond également aux nombreux privés qui souhaitent avoir des conseils sur les arbres de leur propriété et, au besoin, donne les autorisations nécessaires.

Comme les trois dernières années, un cours de protection civile a été effectué pour le nettoyage de différentes dolines sur le territoire communal. Cette action a été menée conjointement avec le service forestier, la protection civile et l'appui technique par des véhicules des travaux publics.

Le service a activement participé à la construction d'un nouveau pavillon d'accueil au départ des gorges de la Poëta-Raisse, en collaboration avec la société garante des lieux.

En matière de desserte forestière, le garde-forestier communal a participé au projet de construction d'un chemin à camion pour mieux desservir le massif forestier de l'envers de Travers.

Enfin, pour conclure, relevons que l'équipe forestière a tenu un rôle dans le film *L'homme et la forêt*, de Claude Schauli, diffusé dans les salles romandes à l'automne, au Colisée, à Couvet notamment.

4.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Les modifications structurelles effectuées en 2009 consécutivement à la fusion des communes ont perduré. Le renforcement de l'équipe par un poste de forestier-bûcheron a démontré, depuis septembre 2017, l'amélioration de la sécurité ; la souplesse d'organisation des nombreux chantiers s'en trouve également grandement facilitée. En effet, il n'est pas rare que le contremaître termine les chantiers avec une entreprise de débardage alors que les autres collaborateurs commencent un nouveau chantier.

Les travaux dans certains massifs forestiers du canton, désormais confiés à l'équipe communale, selon convention comme mentionné plus haut, sont un avantage dans la diversité géographique des activités, et parfois la diversité même des activités, notamment l'entretien du boisé des berges de l'Areuse.

L'augmentation du volume de bois consommé par le nouveau réseau du CAD permet de rationaliser davantage les chantiers forestiers et d'augmenter ainsi les rendements. Les résultats financiers de ce poste le prouvent et les perspectives d'avenir pour le bois énergie sont réjouissantes.

Des missions ont évolué comme, par exemple, le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble du territoire communal, confié au contremaître et à son équipe (mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes). L'intégration du public dans les milieux naturels et tout particulièrement en forêt est un point d'attention du garde-forestier communal ; les contacts avec les prestataires touristiques sont réguliers et permettent une meilleure compatibilité entre l'utilisation de la forêt comme délasserment et la réalisation des chantiers forestiers.

Les perturbations organisationnelles consécutives à la tempête Eleanor sont maintenant résorbées. Seule la plaie encore ouverte de la commercialisation des bois gangrène les ventes, d'une manière si complexe que cette situation n'avait jamais été vécue lors de ces 20 dernières années. La fidélisation de nos acheteurs est aujourd'hui une force pour la Commune et la preuve que les bonnes relations tissées tout au long de l'année avec ceux-ci sont payantes dans la durée.

D'une façon plus générale, il convient de relever que des défis importants se posent dans la gestion forestière actuelle, de même que dans la gestion des objets nature hors forêt. Les pressions augmentent de par la multiplication des activités en forêt, alors que la forêt évolue sous l'influence du marché du bois, de la pression des ongulés sur le rajeunissement et des changements climatiques. Les forestiers de cantonnement suivent attentivement ces évolutions afin d'adapter en permanence leurs pratiques à ce milieu complexe mais fascinant.

En conclusion, le service forestier communal évolue dans un état d'esprit positif, ce qui permet un climat de travail sain et l'atteinte des objectifs visés.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Créés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale, les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestation sociale. Ils ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans cette optique, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué en 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010, sous le nom de Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est donc constitué de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Pour rappel, le GSR VDT se situe à Couvet. Placé sous la direction du chef du dicastère de la cohésion sociale, il officie pour la population de Val-de-Travers, mais intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commissions du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉ 2018

5.3.1. AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI est le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment concernant les :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;
- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2018, l'Agence AVS-AI a géré 984 dossiers de prestations complémentaires contre 916 en 2017. L'augmentation de 68 dossiers est certes moins importante qu'entre 2016 et 2017, lorsque le nombre de dossiers avait augmenté de 85 unités, mais elle reste conséquente.

L'Agence AVS-AI traitait 701 dossiers en 2010 et 792 en 2014 ; l'augmentation est constante, mais elle s'est accentuée ces dernières années.

Nous ne pouvons évoquer ce chiffre sans préciser le nombre de nouvelles demandes. En 2018, l'Agence AVS-AI en a traité 228 contre 250 en 2017, 156 en 2014 et 157 en 2010.

Le nombre de dossiers traités génère un travail régulier. Les dossiers de prestations complémentaires actifs représentent autant de personnes qui passent régulièrement au guichet afin de déposer des papiers, notamment des décomptes de prestations de leur assurance-maladie ou des devis dentaires qui doivent être envoyés à la CCNC. Lorsque les documents remis sont incomplets, il revient aux préposées de l'Agence AVS-AI de demander les détails ou d'autres documents aux assurés afin de les faire ensuite parvenir à la CCNC. De plus, dans un dossier actif, la situation du bénéficiaire peut changer, ceci entraînant l'obligation d'annoncer le changement auprès de la CCNC. Les préposées à l'Agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation. Pour 2018, 247 avis de mutation ont été envoyés à la CCNC contre 290 en 2017 et 409 en 2014. Cette baisse s'explique surtout par le fait qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer les avis de mutation pour les bénéficiaires qui sont transférés de l'hôpital dans un home ou du home dans un hôpital.

En plus des demandes de mutation, les préposées doivent également répondre aux demandes de révision provenant de la CCNC. Le chiffre est également en constante diminution ces dernières années : 103 demandes de révision en 2018 contre 149 en 2017 et 174 en 2014. Les révisions étant demandées tous les 4 ans, il faut lire ce chiffre en tenant compte du nombre de nouvelles demandes datant de 2014, notamment, et de façon plus large, du nombre de dossiers traités à ce moment-là. Aussi, les demandes de révision devraient être amenées à augmenter ces prochaines années.

L'une des explications au nombre de dossiers actifs qui ne cesse d'augmenter tient dans la population vieillissante de Val-de-Travers, qui nécessite des soutiens divers, notamment financiers. Rappelons que de nombreuses personnes qui arrivent aujourd'hui en âge AVS n'ont que partiellement cotisé pour leur deuxième pilier, puisque celui-ci n'était pas encore obligatoire

lorsqu'elles ont débuté leur carrière professionnelle. Ajoutons que dans une société de plus en plus individuelle, la solidarité intrafamiliale tend à diminuer. Et lorsqu'elle persiste, les enfants étant de moins en moins nombreux, il devient difficile de soutenir les aînés. Nous faisons également l'hypothèse que le fait de demander un soutien entre peu à peu dans les mœurs. Bon nombre de personnes ayant droit à une aide n'en faisaient pas la démarche il y a quelques années encore.

Il reste toutefois difficile de tirer une conclusion étoffée quant à cette hausse. En effet, si nous connaissons la situation à Val-de-Travers et sommes en mesure d'analyser nos données, il n'existe pas de base de données cantonale ou d'autres supports montrant les chiffres des autres communes. Aussi, nous nous risquons à poser une dernière hypothèse pour notre région qui ne peut être vérifiée : l'augmentation des dossiers actifs de l'Agence AVS-AI pourrait avoir un lien avec le fait que les préposées à l'Agence AVS-AI sont également les gestionnaires socio-administratives ACCORD. En effet, lors de la mise en place du guichet ACCORD, nous avons choisi de faire travailler de façon polyvalente les préposées à l'Agence AVS-AI et les gestionnaires socio-administratives. Le personnel œuvre donc de façon continue pour les deux secteurs. Il est dès lors probable que des personnes viennent s'annoncer au guichet ACCORD dans le but d'obtenir un subside LAMal uniquement mais, qu'après évaluation de leur situation, il leur soit conseillé de déposer en parallèle une demande PC.

5.3.2. GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Toutefois, aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD : après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, la demande est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2018 848 demandes de prestations sociales (DPS) contre 874 en 2017 et 851 en 2016. Nous pouvons donc observer une certaine stabilité dans le nombre de demandes. A début mars 2018, près de 95% de ces DPS ont été entièrement traitées : 339 sont actives (les prestations sont octroyées aux usagers), 104 sont en attente de décision des secteurs prestataires, 11 ont dû être annulées et 338 sont clôturées, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation, soit parce que ce droit a changé. Parmi les DPS restantes, 56 sont déposées ou en traitement, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser ou qu'elles n'ont pas encore pu s'y atteler pour une autre raison. Ce nombre était de 23 en 2017, mais de 75 en 2016 et de 139 en 2015 : nous pouvons donc relever que le nombre de DPS en attente – qui était l'une des difficultés lors des premiers pas d'ACCORD – tend à se résorber avec le temps. En effet, les gestionnaires traitent les demandes de plus en plus rapidement. Il est à relever que l'équipe de gestionnaires est la même depuis le début. Les gestionnaires sont donc formées à ce « nouveau métier », autonomes et compétentes.

Lors de la mise en place du Guichet ACCORD, il n'avait été souhaité ni par l'Etat, ni par les services sociaux, d'intégrer de suite les anciens dossiers d'aide sociale au système ACCORD, ceci pour éviter de surcharger les collaborateurs socio-administratifs. Seules les situations connaissant un changement devaient être entrées dans le système. Depuis 2015, notre GSR a pris l'option de commencer à insérer, peu à peu, les anciens dossiers d'aide sociale dans la base de données ACCORD, tâche que nous avons finalisée en 2017. Finalement, en 2018, le canton a exigé que tous les dossiers d'aide sociale aient en parallèle un dossier intégré dans le système ACCORD avec une échéance en 2019. Etant donné que nous avons anticipé cette tâche, nous n'avons pas eu de charge supplémentaire sur une courte période.

5.3.3. SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Depuis 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD de telle sorte qu'il n'est maintenant plus possible de déposer une demande d'aide sociale isolément.

Au 31 décembre 2018, 409 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS contre 430 en 2017. Cependant, ce chiffre n'est pas le reflet d'une diminution du nombre de dossiers, mais d'un changement dans les paramètres de calcul des dossiers actifs. En effet, depuis de nombreuses années, le calcul réalisé par l'office d'aide sociale du canton de Neuchâtel (ODAS) était basé sur les dossiers actifs ou ayant subi des écritures comptables dans les 3 derniers mois. Depuis 2018, les dossiers reconnus doivent avoir subi une écriture comptable durant les deux derniers mois. De fait, le nombre de dossiers actifs reconnus a diminué suite à cette nouvelle mesure, rendant la comparaison avec les années précédentes difficile et la compréhension du nombre de dossiers suivis par une assistante sociale à plein temps délicate.

D'ailleurs, si le nombre de dossiers reconnus par le canton est de 409, le nombre de dossiers comptabilisés dans notre base de données est de 506. Il y a donc une différence de presque 100 dossiers. Pour cette raison, les chiffres officiels transmis par l'ODAS concernant l'évolution du nombre de dossiers dans le canton sont à prendre avec prudence. Pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019, on relève une baisse importante de l'effectif des dossiers actifs reconnus sur le plan cantonal (-6.38% ou -375 dossiers). Cette baisse n'est pas ressentie sur le terrain, où le sentiment est plutôt celui d'une stabilisation de la situation, qui reste bienvenue néanmoins après une longue période d'augmentation. A l'échelle du SAS du Val-de-Travers, on constate toutefois une nouvelle hausse depuis la fin de l'année 2018.

Si l'on s'en tient aux chiffres que nous pouvons mesurer à l'interne, le nombre de dossiers gérés par notre SAS en 2018 a été de 766 (certains sont ouverts puis fermés rapidement ou dans le courant de l'année) contre 701 en 2017, 660 en 2016 et 596 en 2015. On peut donc se rendre compte que l'augmentation du nombre de dossiers s'inscrit dans une continuité. Malgré l'adaptation régulière de l'effectif, il convient de souligner qu'il reste modestement doté en regard de la loi cantonale de l'action sociale. Il faut également relever que le travail des collaborateurs du SAS devient toujours plus pointu de par les directives cantonales toujours plus nombreuses et plus précises. Le contrôle de l'Etat s'intensifie avec comme pendant, en cas d'erreurs, un report des charges vers les communes.

A ce sujet, il convient de signaler le passage dans nos locaux et durant deux semaines entre novembre et décembre 2018 de l'équipe d'ODAS-Contrôle. Celle-ci n'effectue désormais plus son travail de surveillance à distance, mais sur site, le SAS Val-de-Travers ayant été d'accord de servir de pilote tout comme le service social du Val-de-Ruz. Cette méthodologie devrait s'étendre à tous les services sociaux durant le premier semestre 2019.

A l'heure de la rédaction du rapport de gestion 2018, nous n'avons pas encore reçu le rapport final d'ODAS-Contrôle, lequel sera également transmis au Conseil de la facture sociale. L'entretien final du contrôle a néanmoins relevé que notre service fonctionne à satisfaction, selon des processus généralement bien établis et suivis, tant par les assistantes sociales que l'administration et la comptabilité, gestion du contentieux incluse. Quelques points d'amélioration ont été relevés, lesquels seront (ou ont déjà été) intégrés par le service.

Enfin, rappelons ici le rôle du conseiller en insertion, engagé à 40% en 2016 (poste complété par un 60% au service social du Littoral ouest, de manière à élargir le réseau des entreprises partenaires). Les trois années de recul permettent de mesurer pleinement la pertinence de cette création de poste, même si elle reste impossible à quantifier quant au nombre de retours en emploi, tous ne suivant pas directement un stage ou un accompagnement. Il est toutefois positif de relever que plusieurs bénéficiaires sont réinsérés par ce biais chaque année, qu'une fidélité a été acquise auprès de nombreux partenaires (dont la commune en tant qu'employeur), qui ont accueilli plusieurs bénéficiaires, avec parfois des engagements à la clé. Tel que mentionné plus haut, il s'agira désormais de voir comment ces réseaux et les compétences développées par notre coach pourront s'intégrer dans la stratégie IP, laquelle ne concernera toutefois pas les bénéficiaires n'étant pas capables de retrouver un emploi, mais pour qui des stages d'insertion social resteront bénéfiques.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale. En 2018, il a organisé la soirée d'information pour les jeunes et futurs retraités. Si le rythme annuel est maintenu, tel que cela l'avait été précédemment annoncé, il est désormais questionné. En effet, la manifestation rencontre un succès modéré et une édition tous les 2 ans semblerait plus adéquate.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Les différentes mesures urgentes prises en 2017 faisant suite à l'importante augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale entre 2016 et 2017 ont été intégrées au budget 2018. Il s'agit notamment du poste d'adjointe à la cheffe de service pour 0.2 EPT, de l'augmentation de l'effectif des assistantes sociales de 50% et de l'augmentation de l'effectif au sein du secrétariat de 50%.

Durant l'année 2018, le GSR a été privé de plusieurs collaborateurs pour des raisons de santé et/ou congé maternité. Dans la mesure du possible, les remplacements ont été effectués par les collaborateurs du service dont le taux d'activité et les disponibilités le permettaient, sauf pour un arrêt maladie de longue durée qui a nécessité l'engagement temporaire d'une personne extérieure.

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019, hors postes d'apprentis ou de stagiaire, la dotation globale du GSR est passée de 12.2 à 12.0 EPT, en raison de la fin d'un projet-pilote auquel notre service était associé.

Pour rappel, à l'exception de ceux de direction du service, les postes des collaborateurs du SAS sont subventionnés par le pot commun de la facture sociale, alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton. Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, le subventionnement de ce secteur est

effectué par la CCNC ; il est de 350'000 francs par année à répartir entre l'ensemble des Guichets sociaux régionaux.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2018

Nous pouvons signaler trois dossiers qui relèvent du cadre cantonal touchant de près le service, tant sur le plan stratégique (au travers du Conseil de la facture sociale, au sein duquel siège le chef de dicastère) qu'opérationnel.

Le premier concerne la redéfinition des prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Dans la suite des grandes réformes de politique sociale menées ces dernières années, le Conseil d'Etat ambitionne de repenser les prestations sociales cantonales avec comme objectif de placer les besoins des usagers au centre. Un rapport à ce sujet se trouve sur le site internet cantonal¹⁵. Le projet devrait se déployer en plusieurs étapes entre 2019 et 2021. Les premières actions en lien avec ce vaste projet ont déjà été concrétisées au 1^{er} janvier 2019 avec la réforme des subsides d'assurance-maladie, dont l'objectif est d'éliminer les effets de seuils, et le déplafonnement des avances de pensions alimentaires afin qu'elles correspondent au montant des pensions fixées par l'autorité judiciaire.

Le deuxième dossier, partie intégrante du premier, est le lancement du projet RAISONE, pour REpenser l'Aide SOciale NEuchâteloise. Ce projet a été souhaité par le terrain. Il traduit la volonté de recentrer le travail des assistantes sociales sur leurs tâches sociales et de lui redonner tout son sens. Trois groupes de travail ont été créés, dans lesquels se trouvent tant la cheffe de service que le chef de dicastère ; l'objectif est d'aboutir à des changements en 2020.

Enfin, le troisième dossier a été initié en 2014, mais il a été intégré au projet RAISONE : il s'agit de la stratégie d'intégration professionnelle (IP). La stratégie IP est née des constats faits il y a déjà plusieurs années et qui avait abouti à la définition du « paradoxe neuchâtelois », soit la capacité du canton à créer de l'emploi, mais à voir une large part de ses habitants en être privés. La stratégie IP vise à redéfinir le dispositif global, en plaçant le demandeur d'emploi au centre d'un processus harmonisé. Le service de l'emploi est particulièrement concerné par cette nouvelle stratégie ; il a ainsi connu une grande restructuration, dont le déploiement a été initié en mars 2018. Les services sociaux et l'office de l'assurance-invalidité sont eux aussi impliqués dans cette stratégie, laquelle demande de revoir leurs stratégies de réinsertion professionnelle, qui doivent s'intégrer dans le système IP. Dès le mois d'août 2018, deux services sociaux, ceux des Montagnes neuchâteloises (Le Locle) et de Neuchâtel, ont été choisis comme pilotes pour vérifier la pertinence du système. Celle-ci, moyennant encore quelques adaptations, étant avérée, il a été décidé que tous les services sociaux régionaux adapteront leurs processus d'intégration dès le mois de mars 2019.

Concrètement, il s'agira désormais que chaque bénéficiaire susceptible d'être réinséré professionnellement passe un pronostic au sein du service social. En cas de succès, son dossier sera transmis au service de l'emploi, en charge exclusive de sa réinsertion. Le travail des coaches en insertion engagés au sein des services sociaux devrait dès lors évoluer.

Signalons encore que le déploiement d'IP s'est inspiré des expériences du projet-pilote de collaboration institutionnelle (CII), auquel notre service était associé. Ce projet a été bouclé à fin 2018, raison de la diminution de l'effectif mentionnée plus haut. Le fait d'avoir contribué directement à la CII a été utile à notre service. L'assistante sociale qui en était la répondante a été choisie pour devenir la « référente IP », sur qui reposera la mise en place de la nouvelle stratégie au sein de notre structure.

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Depuis plusieurs années, à l'heure de tirer le bilan annuel, il était surtout question de mettre en avant la surcharge de travail et le climat tendu dans lequel les collaborateurs du GSR étaient amenés à évoluer. Lorsqu'il s'agit d'évoquer l'année 2018, nous pouvons la décrire comme une année de répit et de consolidation du fonctionnement. Trois collaboratrices ont été absentes durant quelques mois, mais des solutions adéquates ont pu être trouvées rapidement, sans fragiliser le service. Il reste à espérer que l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale constatée en fin d'année ne perdurera pas et que les changements à venir dans le domaine des prestations sociales et de l'intégration professionnelle pourront être absorbés sans difficultés.

DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL



Frédéric Mairy